



CHÊNE-BOUGERIES

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

A UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE

MAISON DE LA CULTURE ET DE LA MUSIQUE _ MCM

RAPPORT DU JURY

5 juin 2025

CHÊNE-BOUGERIES - MAISON DE LA CULTURE ET DE LA MUSIQUE _ MCM

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

AVANT-PROPOS



La commune de Chêne-Bougeries a toujours affirmé son attachement à la culture et à la musique comme vecteurs d'épanouissement et de cohésion sociale. Consciente de l'importance de ces dimensions pour la vie communale, elle soutient depuis de nombreuses années l'enseignement musical et les activités culturelles à travers divers partenariats et engagements locaux.

Aujourd'hui, elle franchit une nouvelle étape en lançant le projet ambitieux d'une Maison de la Culture et de la Musique (MCM), au cœur même de son territoire, sur la parcelle dite de la « Bessonnette » en prolongement des parcs Stagni et Sismondi. Ce lieu unique a été pensé comme un centre vivant, où se croiseront la formation musicale, la création artistique et la célébration de la culture sous toutes ses formes.

À quelques pas du Village de Chêne-Bougeries et de la Maison de Maître de la Bessonnette, elle aussi destinée à être ouverte au public, la MCM accueillera notamment une salle de concert, des salles de répétition et des salles de cours adaptées à l'enseignement d'instruments variés, avec une attention particulière portée à l'acoustique, à la flexibilité des espaces et à la durabilité.

Est également envisagée dans son enceinte la nouvelle salle du Conseil municipal, soulignant ainsi le lien important entre vie culturelle et vie démocratique. La MCM permettra enfin de répondre aux exigences légales concernant la réalisation d'abris de protection civile, infrastructures qui font actuellement défaut au centre de la commune.

Pour concevoir ce lieu emblématique, la commune a lancé un concours d'architecture et de paysage. Ce concours, conforme au règlement SIA 142, a été conçu pour attirer des équipes capables de répondre aux multiples enjeux du projet. La commune a été agréablement surprise par l'intérêt qu'a suscité la publication de ce concours, en attirant des bureaux d'architectes locaux et internationaux de grandes renommées.

La commune se réjouit de poursuivre avec le lauréat le développement de la future MCM afin qu'elle devienne un véritable pôle de rayonnement culturel et musical à disposition de tous.

Florian GROSS

Maire de la commune de Chêne-Bougeries

La Maison de la Culture et de la Musique (MCM), représente un équipement public à la croisée de plusieurs vocations: culturelle, institutionnelle, éducative et sociale. À l'issue de l'évaluation de onze projets anonymes proposés par des équipes pluridisciplinaires, un lauréat a été désigné: le projet 6. PLAN-SÉQUENCE.

Il s'inscrit dans une ambition claire: donner forme à un lieu qui accueille, stimule et rend visibles les pratiques culturelles dans leur diversité, tout en intégrant la fonction politique fondamentale qu'est celle du Conseil municipal. Cette cohabitation, loin d'être un simple agencement fonctionnel, pose la question du rôle de la culture dans l'espace civique et de la manière dont l'architecture peut servir à l'exprimer.

Le jury a retenu cette proposition car elle parvient à conjuguer ces registres sans les hiérarchiser artificiellement. L'espace du débat politique et celui de la création artistique cohabitent et dialoguent dans une structure claire et adaptable. Les lieux de représentation sont conçus non comme des objets fermés, mais comme des dispositifs relationnels ouverts sur la commune.

Le projet se distingue également par sa capacité à s'ancrer dans le site sans surjouer la singularité. Il prend acte de la topographie, du patrimoine végétal et de la présence de la maison de maître voisine, tout en proposant une écriture architecturale sobre, structurée par une économie de moyens et une attention portée à la matérialité. Loin des effets d'image, il mise sur la continuité des usages et la qualité d'accueil.

Sur le plan environnemental, la réponse proposée témoigne d'une compréhension fine des enjeux: rationalité constructive, sobriété énergétique, gestion raisonnée du sol et des ressources. Ces principes ne sont pas plaqués, mais intégrés dès l'origine dans la logique du projet, sans concessions sur les qualités d'usage.

La Maison de la Culture et de la Musique est pensée comme un équipement collectif ouvert, traversé par les habitants, les musiciens, les élèves, les élus et les visiteurs. Elle vient combler un vide symbolique dans le territoire communal: celui d'un lieu fédérateur, à la fois espace d'apprentissage, de débat et de production culturelle.

La procédure de concours, rigoureuse et ouverte, a permis d'aboutir à une solution mesurée, apte à accueillir la complexité de cette ambition. Le développement du projet se poursuivra, nous en sommes persuadés, dans le respect du cadre budgétaire et réglementaire, avec pour perspective l'aboutissement d'un équipement public à haute valeur d'usage et de sens.

Carmelo STENDARDO

Architecte, Président du jury



CHÊNE-BOUGERIES - MAISON DE LA CULTURE ET DE LA MUSIQUE _ MCM

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	6
2.	MAÎTRE DE L'OUVRAGE	6
3.	GENRE DE CONCOURS	7
4.	BASES RÉGLEMENTAIRES	7
5.	DÉCLARATION D'INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE	7
6.	PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS	7
7.	CALENDRIER DU CONCOURS	7
8.	JURY	8
9.	CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU CONCOURS	8
10.	LISTE DES PROJETS RENDUS	9
11.	EXPERTISE DES PROJETS RENDUS	9
12.	PROJET EXCLU DE LA RÉPARTITION DES PRIX	9
13.	PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION	9
14.	DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION	10
15.	TOUR DE REPÊCHAGE	10
16.	PROJETS RETENUS POUR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE	10
17.	PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DE PRIX	10
18.	CHOIX DU LAURÉAT	10
19.	CLASSEMENT DES PROJETS	10
20.	ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS, PRIX ET MENTIONS	10
21.	RECOMMANDATION DU JURY	10
22.	APPROBATION	22
23.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	23

1. INTRODUCTION

La Commune de Chêne-Bougeries est propriétaire de la parcelle 677, située au croisement stratégique entre le centre administratif (regroupant la Mairie, la salle communale, le Parc du Vallon, les services de voirie, etc.) et le cœur historique du village, développé le long de la Rue de Chêne-Bougeries. La commune projette d'y construire une Maison de la Culture et de la Musique (ci-après «MCM»). Dans cette perspective, elle avait mandaté le bureau Archiplein pour élaborer une demande préalable. Cependant, cette demande a été refusée le 9 février 2024, les autorités ayant exprimé leur souhait d'organiser un concours d'architecture et de paysage. Ce document précise les modalités de ce concours.



La demande préalable a porté sur la réalisation de deux édifices distincts, organisés pour répondre aux différentes contraintes du site. Certains éléments sont tout de même à retenir de cette démarche et il s'agit notamment de l'affectation, du cône de visibilité à garantir pour la proche Maison de Maître La Bessonnette, de la préservation impérative de certains arbres et la démolition de la construction existante.

Dans ce contexte, la Commune a lancé un concours d'architecture pour le choix du meilleur projet répondant à ses attentes et à celles des utilisateurs.

La MCM (Maison de la Culture et de la Musique) est envisagée comme un lieu de formation, de création et de partage, centré sur la culture et la musique, au cœur de la Commune. Elle accueillera également la future salle du Conseil municipal.

Elle accueillera des étudiants, des enseignants, des artistes locaux, des amateurs de musique, des visiteurs de tous horizons, ainsi que les élus lors des réunions du Conseil municipal.

Pensée comme un espace ouvert et inclusif, la MCM favorisera les échanges intergénérationnels, le dialogue entre cultures et les rencontres autour de la passion commune pour la culture et la musique.

Portant une forte dimension symbolique, elle incarne un lieu célébrant la vie collective, la culture et la musique, et ce qu'elles représentent pour la communauté.

2. MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le Maître de l'Ouvrage est la commune de Chêne-Bougeries.

3. GENRE DE CONCOURS

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires, tel que défini par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA142, édition 2009, soumis à la législation sur les marchés publics, avec sélection. Cette dernière a permis tout d'abord de retenir environ 10 participants sur la base d'un dossier de sélection non anonyme. Elle s'est adressée aux architectes et architectes paysagistes.

Celle-ci a été suivie d'un concours de projet anonyme selon le Règlement SIA142.

L'annonce officielle du concours a été publiée sur le site internet du Simap. La langue officielle du concours est le français. Cette condition est applicable à toute la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

4. BASES RÉGLEMENTAIRES

Le Règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

Par leur participation au concours, les concurrents acceptent le présent programme, les réponses aux questions et la liberté d'appréciation du jury quant à son choix. Pendant toute la durée du concours (hormis la sélection), les participants s'engagent à respecter l'anonymat le plus strict.

La participation au concours implique, pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, du présent document, des réponses aux questions et des dispositions légales en vigueur.

Elle implique par ailleurs la prise en compte et des prescriptions internationales, nationales et cantonales régissant les marchés publics, ainsi que toutes les règles, normes, lois et règlements régissant les constructions en vigueur dans le Canton de Genève au moment du lancement du concours.

Site internet de la législation genevoise : www.ge.ch/legislation/welcome.html

En cas de litige devant les tribunaux civils, le for est à Genève.

5. DÉCLARATION D'INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et au Règlement SIA 142, le Maître de l'Ouvrage a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires d'architecte et d'architecte paysagiste telles que définies par les règlements SIA 102 (éd. 2020) et 105 (éd. 2020) régissant ces professions, aux auteurs du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires.

Le tarif coût n'étant plus applicable pour le calcul des honoraires, le règlement SIA 102 (éd. 2020), respectivement le règlement SIA 105 (éd. 2020), ne peuvent que constituer une base indicative de définition des prestations et des honoraires. Les indications suivantes sont donc mentionnées à titre informatif comme base de négociation entre le Maître de l'Ouvrage et le lauréat du concours. Les conditions contractuelles seront négociées à l'issue du concours.

Pour les prestations d'architecture les bases de négociation sont les suivantes :

- Degré de difficulté n = 1.0 ;
- Facteur de groupe i = 1.0 ;
- Tarif horaire HT = CHF 135.-

Pour les prestations d'architecture du paysage les bases de négociation sont les suivantes :

- Degré de difficulté n = 1.0 ;
- Facteur de prestations spécifiques s = 1.0 ;
- Tarif horaire HT = CHF 135.-

Conformément à l'art. 17.6 du règlement SIA 142, les prix, mentions et indemnités ne sont pas des avances sur des honoraires relatifs à un mandat découlant du concours.

A l'issue du concours, le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de modifier le programme des locaux.

Le Maître de l'Ouvrage a l'intention de confier des mandats complets des prestations ordinaires selon les règlements SIA susmentionnés. Si le Maître de l'Ouvrage estime que le groupe lauréat ne dispose pas des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'Ouvrage peut demander au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, de compléter son équipe avec des mandataires choisis par l'auteur du projet et agréés par le Maître de l'Ouvrage.

Ce dernier se réservant, en outre, le droit de faire réaliser les travaux par un tiers, par exemple une entreprise générale. Dans ce cas, les lauréats se verront confier au minimum les phases de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage, des appels d'offres, des plans d'exécution et de la direction architecturale.

En cas d'interruption du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des

prestations accomplies en tenant compte les articles du Règlement SIA 142.

Le Maître de l'Ouvrage précise, conformément à l'art. 5.4 du Règlement SIA 142, qu'il se réserve le droit de poursuivre le concours avec un degré d'affinement anonyme, limité aux seuls projets qui restent en lice. Les concurrents retenus seront indemnisés avec un mon-tant (à déterminer) indépendamment de la somme des distinctions susmentionnées. Dans ce cas de figure, le classement des projets n'aurait lieu qu'à l'issue de ce degré.

Le candidat peut s'adjoindre les compétences dans les domaines qu'il estime nécessaire à l'élaboration de sa proposition sans que le Maître de l'Ouvrage ne puisse être contraint de s'engager sur des confirmations de mandats ultérieurs. Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

6. PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 150'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix, de mentions ou indemnités éventuelles dans les limites fixées par l'article 17 du Règlement SIA 142.

La somme globale a été calculée selon la directive SIA en matière de détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture, le coût de l'ouvrage étant estimés à CHF 8'500'000.- HT pour les CFC 2 et 4, l'ouvrage étant classé en catégorie V, n=1, en tenant compte d'une majoration de:

- 5% pour procédure sélective ;
- 10% pour coupes constructives ;
- 15% pour équipe pluridisciplinaire ;

soit au total 30% de prestations supplémentaires selon l'art. 7 de la directive susmentionnée.

Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, conformément à l'art. 22.3 du Règlement SIA 142. La décision du jury devra être prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'Ouvrage.

7. CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours a été ouvert le lundi 13 janvier 2025 par la publication sur le site Internet www.simap.ch.

- Lancement de la procédure 19 décembre 2024
- Remise des dossiers de la sélection lundi 20 janvier 2025
- Remise des documents aux équipes retenues dès le lundi 27 janvier 2025

- Retrait des placets pour la maquette	lundi 24 février 2025
- Questions jusqu'au	lundi 10 février 2025 à 16h00
- Réponses du jury dès le	vendredi 14 février 2025
- Rendu des projets	lundi 28 avril 2025 à 16h00
- Rendu de la maquette	lundi 12 mai 2025 à 16h00
- Annonce des résultats	fin mai 2025
- Exposition des projets	juin 2025
- Dépôt autorisation de construire	hiver-printemps 2025-2026
- Ouverture du chantier	hiver-printemps 2026-2027
- Livraison de l'équipement	2029-2030

8. JURY

Le jury, désigné par le Maître de l'Ouvrage, est le suivant :

Président du jury

M. STENDARDO Carmelo Architecte, Genève

Vice-président

Mme GARCIA BEDETTI Marion
Conseillère administrative
Commune de Chêne-Bougeries

Membres professionnels indépendants du Maître de l'Ouvrage

Mme MARTIN CAMARA Sara Architecte ETSAS, Genève
M. GANZ Christophe Architecte EPFL, Genève
M. HIRTZ Séraphin Architecte paysagiste HES, Genève
M. STEFANI Jean-Pierre Architecte DPLG, Genève
Mme SYLLA Kristina Architecte UDM, Genève

Membres non-professionnels

M. GROSS Florian Maire de la commune de Chêne-Bougeries
M. BLAGOJEVIC Nikola Secrétaire général
Commune de Chêne-Bougeries
Mme LAMBERT Florence Présidente de la commission Culture

Suppléants

M. FRAGNIERE Martin Secrétaire général adjoint
Commune de Chêne-Bougeries
Mme MAGALHAES Anabela Architecte, commune de Chêne-Bougeries

Spécialistes conseils

Mme HOUPLINE Lucie Acousticienne bureau AAB Genève
Mme DUMAS Simone Économiste de la construction, IEC

Organisateur

M. MYON PEREZ Matias Architecte, 3BM3 Atelier d'Architecture, Genève

9. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU CONCOURS

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

Qualité urbanistique

La qualité urbanistique a été jugée, entre autres, sur les éléments suivants.

- conformité de la proposition aux principes du Plan directeur communal (<https://www.chene-bougeries.ch/vivre/amenagement-du-territoire/plan-directeur>);
- traitement des nouvelles volumétries en relation avec celles existantes ;
- capacité de la proposition de créer de nouveaux espaces publics et d'interagir avec ceux existants ainsi qu'avec les autres équipements communaux proches;
- la localisation des accès, la qualité des aménagements paysagers, ainsi que sur le traitement des espaces de transition liés à l'espace public ;
- etc.

Qualité architecturale

L'appréciation de la qualité architecturale a porté sur le traitement architectural et spatial du projet, la pertinence des espaces et des volumes et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation du projet dans un environnement contraint.

Les éléments suivants, entre autres, ont tout particulièrement été examinés:

- la fonctionnalité de la proposition et sa capacité à répondre efficacement aux besoins des utilisateurs;
- les qualités typologiques du nouvel équipement, les relations entre les différentes parties du programme ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec les espaces extérieurs;
- la qualité de l'organisation, l'accessibilité, les circulations et la pertinence des relations entre les différents locaux;
- les qualités du traitement des accès, des espaces extérieurs;
- l'intégration des principes de durabilité et des principes bioclimatiques, y compris dans le choix des matériaux proposés;
- etc.

Qualité acoustique

L'appréciation de la qualité acoustique des locaux de la proposition a porté, entre autres, sur les points suivants:

- organisation du programme des locaux pour minimiser les nuisances sonores;
- principes constructifs, notamment des planchers et murs;
- principe des installations techniques, notamment la ventilation;
- relation entre forme et usage des locaux, leur dimensions et hauteurs sous plafond pour favoriser une bonne réverbération;

- proposition d'utilisation des matériaux acoustiques adaptés pour contrôler la réverbération et l'écho.

Qualité paysagère

L'appréciation de la qualité paysagère portera sur le traitement des espaces publics et verts en relation avec le contexte environnant existant et futur, ainsi que sur la prise en compte des enjeux environnementaux, de la gestion de l'eau et de la cohérence avec le programme et les usages.

Économie

Outre le respect de la cible financière fixée pour sa construction, les coûts de maintenance, d'exploitation et d'entretien doivent être maîtrisés dans une perspective à long terme. Cette perspective est nécessaire afin de pouvoir assumer à long terme une maîtrise des coûts et la résilience de l'infrastructure.

L'ordre dans lequel sont mentionnés les critères d'appréciation ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

10. LISTE DES PROJETS RENDUS

Onze candidats, sur les 12 retenus à l'issue de la phase de présélection, ont rendu leurs projets et maquettes dans le respect absolu des délais indiqués dans le programme du concours, à savoir le lundi 28 avril 2025 pour les projets et le lundi 12 mai 2025 pour les maquettes.

Les 11 projets rendus sont les suivants:

- 1. PROMENONS NOUS DANS LES BOIS**
- 2. OCARINA**
- 3. MISE EN CHÊNE**
- 4. AUTOUR DES ARBRES**
- 5. CLÉ DE SOL**
- 6. PLAN-SÉQUENCE**
- 7. RÉSONANCES**
- 8. TOTORO**
- 9. NEUME**
- 10. DER KUSS**
- 11. OCARINA**

Le 12ème candidat a renoncé à rendre une proposition et en a informé la Commune quelques semaines avant le rendu.

Deux projets présentent une devise identique. Pour les distinguer, un chiffre a été ajouté devant chaque devise (2. et 11.).

11. EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'analyse préalable des propositions, sans jugement de valeur, a été conduite du 30 avril au 12 mai 2025, par l'acousticien et par l'organisateur.

Elle a porté sur le respect des prescriptions du programme et sur la pertinence des propositions en matière d'acoustique, le tout consigné dans un protocole.

12. PROJETS EXCLUS DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformément à l'article 19 du Règlement SIA 142, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix le projet **3. MISE EN CHÊNE** et **7. RÉSONANCES**, au motif que le premier ne respecte pas le cône de visions de la Maison de Maître et que le deuxième ne respecte pas les gabarits imposés par la zone 5. Le jury estime que ces écarts constituent une dérogation à des éléments essentiels du programme du concours, en l'occurrence les règles établies par l'OPS et celles de la zone de construction, ce qui justifie leur exclusion.

Il est rappelé, conformément à l'article 8. «Prix, mentions et indemnités» du programme du concours, que le jury peut accorder des mentions à des projets, même s'ils ne peuvent être primés. Si l'un de ces projets mentionnés devait se classer en première position, il pourrait être recommandé pour une poursuite des études, conformément à l'article 22.3 du Règlement SIA 142. Une telle décision doit alors être prise à la majorité qualifiée des trois quarts des voix, avec l'accord explicite de tous les membres du jury représentant le Maître de l'Ouvrage.

Par ailleurs, certaines autres propositions présentent des écarts par rapport aux distances réglementaires minimales aux limites de propriété (soit 5 mètres). Le jury a considéré que ces écarts relèvent d'ajustements dimensionnels mineurs, techniquement et conceptuellement réversibles. En conséquence, ces projets ne sont pas exclus de la répartition des prix.

13. PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

À l'issue de l'analyse approfondie et de la présentation détaillée de l'ensemble des projets, le jury a décidé d'éliminer de l'attribution des prix et des mentions les propositions ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences fondamentales définies par les critères d'évaluation mentionnés ci-dessus. Ces projets n'ont pas su concilier les attentes urbanistiques, architecturales, acoustiques et paysagères de manière suffisamment convaincante pour justifier leur maintien dans la suite de la procédure de jugement.

À l'unanimité sont éliminés les 3 projets suivants:

- 7. RÉSONANCES**
- 9. NEUME**
- 11. OCARINA**

14. DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury procède à une analyse encore plus détaillée des propositions encore en lice. A l'issue de ce travail il procède avec un 2ème tour d'élimination.

A la majorité, le jury décide d'éliminer de l'attribution des prix et mentions les 5 projets suivants:

1. **PROMENONS NOUS DANS LES BOIS**
2. **OCARINA**
3. **MISE EN CHÊNE**
4. **AUTOUR DES ARBRES**
5. **CLÉ DE SOL**

15. TOUR DE REPÊCHAGE

Le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets en vue de l'éventuel repêchage. Il décide, à la majorité, de repêcher les projets suivants:

1. **PROMENONS NOUS DANS LES BOIS**
3. **MISE EN CHÊNE**

16. PROJETS RETENUS POUR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Le jury confirme les 5 projets suivants pour l'analyse économique.

1. **PROMENONS NOUS DANS LES BOIS**
3. **MISE EN CHÊNE**
6. **PLAN-SÉQUENCE**
8. **TOTORO**
10. **DER KUSS**

Ils sont livrés à l'expert qui présente son analyse lors de la deuxième réunion du jury.

17. PROJETS CONFIRMÉS POUR L'ATTRIBUTION DE PRIX

À la lumière des analyses et expertise complémentaire, le jury procède à un nouvel examen des 5 projets restant encore en lice

A l'unanimité il décide d'éliminer le projet **3. MISE EN CHÊNE** de l'attribution d'une mention.

Les quatre projets restants font ensuite l'objet de critiques approfondies et d'un classement argumenté en vue de l'attribution des prix.

18. CHOIX DU LAURÉAT

À l'unanimité, le jury estime que le projet **6. PLAN-SÉQUENCE** se distingue favorablement sur la majorité des critères évalués et décide de le classer au **1er rang**.

19. CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury décide de classer l'ensemble des propositions ainsi:

1er rang	1er prix	6. PLAN-SÉQUENCE
2e rang	2ème prix	1. PROMENONS NOUS DANS LES BOIS
3e rang	3ème prix	10. DER KUSS
4e rang	4ème prix	8. TOTORO

20. ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS, PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme de CHF 150'000 HT pour l'attribution d'indemnités, de prix et de mention.

Il décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité à tous les concurrents qui ont rendu une proposition admise au jugement, soit une somme HT de CHF 10'000.-.

Le jury décidé à l'unanimité d'attribuer le solde en prix, soit CHF 40'000.- HT, selon la répartition suivante:

1er rang	1er prix	6. PLAN-SÉQUENCE CHF 18'000.00 HT
2e rang	2ème prix	1. PROMENONS NOUS DANS LES BOIS CHF 10'000.00 HT
3e rang	3ème prix	10. DER KUSS CHF 8'000.00 HT
4e rang	4ème prix	8. TOTORO CHF 4'000.00 HT

21. RECOMMANDATION DU JURY

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et au Règlement SIA 142, le Maître de l'Ouvrage a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires d'architecte et d'architecte paysagiste telles que définies par les règlements SIA 102 (éd. 2020) et 105 (éd. 2020) régissant ces professions, aux auteurs du projet recommandé par le jury, sous réserve de la prise en compte de l'adaptation du programme des locaux, des recommandations du jury, de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires.

Le tarif coût n'étant plus applicable pour le calcul des honoraires, le règlement SIA 102 (éd. 2020), respectivement le règlement SIA 105 (éd. 2020), ne peuvent que constituer une base indicative de définition des prestations et des honoraires. Les indications suivantes sont donc mentionnées à titre informatif comme base de négociation entre le Maître de l'Ouvrage et le lauréat du concours. Les conditions contractuelles seront négociées à l'issue du concours.

Pour les prestations d'architecture les bases de négociation sont les suivantes :

- Degré de difficulté n = 1.0 ;
- Facteur de groupe i = 1.0 ;
- Tarif horaire HT = CHF 135.-

Pour les prestations d'architecture du paysage les bases de négociation sont les suivantes :

- Degré de difficulté n = 1.0 ;
- Facteur de prestations spécifiques s = 1.0 ;
- Tarif horaire HT = CHF 135.-

Conformément à l'art. 17.6 du règlement SIA 142, les prix, mentions et indemnités ne sont pas des avances sur des honoraires relatifs à un mandat découlant du concours.

A l'issue du concours, le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de modifier le programme des locaux.

Le Maître de l'Ouvrage a l'intention de confier des mandats complets des prestations ordinaires selon les règlements SIA susmentionnés. Si le Maître de l'Ouvrage estime que le groupe lauréat ne dispose pas des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'Ouvrage peut demander au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, de compléter son équipe avec des mandataires choisis par l'auteur du projet et agréés par le Maître de l'Ouvrage.

Ce dernier se réservant, en outre, le droit de faire réaliser les travaux par un tiers, par exemple une entreprise générale. Dans ce cas, les lauréats se verront confier au minimum les phases de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage, des appels d'offres, des plans d'exécution et de la direction architecturale.

En cas d'interruption du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte les articles du Règlement SIA 142.

Le candidat peut s'adjoindre les compétences dans les domaines qu'il estime nécessaire à l'élaboration de sa proposition sans que le Maître de l'Ouvrage ne puisse être contraint de s'engager sur des confirmations de mandats ultérieurs. Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'adjudger un mandat direct aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

Le jury considère que le résultat d'un concours n'est pas l'aboutissement d'un processus mais constitue plutôt un point de départ pour le développement du projet définitif.

L'auteur du projet **6. PLAN-SÉQUENCE** recommandé pour la poursuite des études, doit prendre en compte les critiques générales formulées par le jury et donner des réponses pertinentes aux objectifs fixés par l'organisateur lors de toutes les phases du développement du projet.

Dans le cadre du développement du projet, le lauréat devra tenir compte, en plus des observations formulées dans le texte de critique, des évolutions potentielles du programme des locaux, et intégrer notamment les recommandations suivantes:

- assurer que le dispositif architectural des circulations verticales garantisse également l'accès au sous-sol, qui accueille des espaces essentiels au bon fonctionnement de l'école de musique ;
- garantir que le système racinaire des arbres existants ne soit en aucun cas affecté par une modification des niveaux du terrain naturel;
- veiller à ce que le volume utile de l'auditorium réponde pleinement aux exigences en matière de qualité spatiale et acoustique;
- rationaliser et optimiser les flux de livraison (verticaux et horizontaux), tout en garantissant un accès aisé au matériel à tous les niveaux;
- examiner la pertinence, au vu de la proposition actuelle, d'une mutualisation entre l'auditorium et la salle du Conseil municipal;
- développer l'expression architecturale et la matérialité des façades en concertation avec la Commune, en tenant compte de ses attentes en matière d'identité et de durabilité;
- expliciter et développer le thème des abris de protection civile, en l'état schématiques.

22. APPROBATION

Le rapport du jury a été approuvé par tous ses membres.

Président du jury

M. STENDARDO Carmelo

Vice-président

Mme GARCIA BEDETTI Marion

Membres professionnels indépendants du Maître de l'Ouvrage

Mme MARTIN CAMARA Sara

M. GANZ Christophe

M. HIRTZ Séraphin

M. STEFANI Jean-Pierre

Mme SYLLA Kristina

Membres non-professionnels

M. GROSS Florian

M. BLAGOJEVIC Nikola

Mme LAMBERT Florence

Suppléants

M. FRAGNIERE Martin

Mme MAGALHAES Anabela

23. LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

Projets primés:

1er rang - 1er prix

Architectes

Architectes paysagistes

6. PLAN-SÉQUENCE

STUDIO ALBERTO FIGUCCIO SARL
ARCHITECTES (PILOTE)
DEMOGO STUDIO D'ARCHITETTURA
URBANITÉ(S)

2e rang - 2e prix

Architectes

Architectes paysagistes

1. PROMENONS NOUS DANS LES BOIS

ATELIER MARCH SA
OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL

3e rang - 3e prix

Architectes

Architectes paysagistes

10. DER KUSS

BONHOTE ZAPATA ARCHITECTES SA
ATELIER DESCOMBES RAMPINI

4e rang - 4e prix

Architectes

Architectes paysagistes

8. TOTORO

FORME COMMUNE ATELIER D'ARCHITECTURE
AFF ARCHITECTES SARL
FORSTER PAYSAGE

Projets non primés :

2. OCARINA

Architectes RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH
Architectes paysagistes HEINRICH LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GMBH

3. MISE EN CHÊNE

Architectes ATELIER KEMPE THILL ARCHITEKTEN & STADTPLANER GMBH
Architectes paysagistes BBZ LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BERN GMBH

4. AUTOUR DES ARBRES

Architectes AIRES MATEUS III, LDA
Architectes paysagistes PROAP, ARQUITECTURA PAISAGISTA

5. CLÉ DE SOL

Architectes PIERRE BONNET & MIREILLE ADAM BONNET
Architectes paysagistes DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL

7. RÉSONANCES

Architectes GROUPEMENT D'ARCHITECTES
JOMINI & ZIMMERMANN ET GIAN SALIS
Architectes paysagistes BALLIANA SCHUBERT PAYSAGISTE SA

9. NEUME

Architectes RUDY RICCIOTTI - AZENOR ULVOAS
FABRICE JUKER - MATHIEU BUTTY - CÉSAR JUKER
Architectes paysagistes SYLVAIN LACROIX - BÉATRICE BERGER

11. OCARINA

Architectes PONT 12 ARCHITECTES SA
Architectes paysagistes INTERVAL PAYSAGE SARL

COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

1ER PRIX - 1ER RANG

6. PLAN-SEQUENCE

Architectes

STUDIO ALBERTO FIGUCCIO SARL ARCHITECTES (PILOTE)

DEMOGO STUDIO D'ARCHITETTURA

ALBERTO FIGUCCIO ARCHITECTE (PILOTE)

ALBERTO MOTTOLA

TONY CHAZAUD

WILLIAM BOOM

EVA DESABBATA

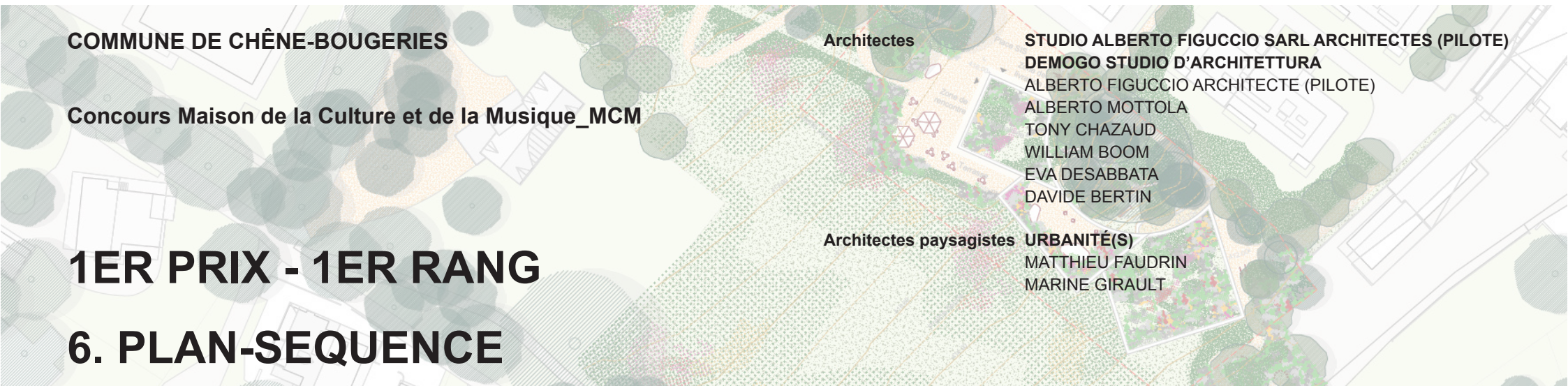
DAVIDE BERTIN

Architectes paysagistes

URBANITÉ(S)

MATTHIEU FAUDRIN

MARINE GIRAULT



6. PLAN-SÉQUENCE

Le projet s'inscrit subtilement dans la pente douce du parc avec une volumétrie différenciée très judicieuse dans ce contexte de parc paysager public.

L'implantation des volumes proposée et son concept d'organisation expriment la volonté de développer avec l'environnement proche une relation visuelle qui met en valeur la scénographie des différents points de vue du site pour les utilisateurs.

Le projet s'identifie à la pente naturelle du lieu et son architecture participe à la lecture du paysage et explicite avec force la volonté de s'intégrer subtilement dans celle-ci.

Ce jeu d'alternance de volumes distincts reliés entre eux par un long escalier circulaire conçu comme une promenade avec une vue sur un jardin nommé «le cœur boisé», confère au projet une identité toute particulière et permet aux auteurs de celui-ci de positionner avec soin dans le parc, ces trois volumes distincts côté prairie.

Le bâtiment s'installe en lisière de la ville et de la campagne. Côté ville «le jardin du cœur» ombragé et côté campagne une grande prairie ouverte à la lumière. La palette végétale proposée par les candidats renforce ces différentes atmosphères. Le bâtiment de la proposition articule l'ombre et la lumière qui s'offrent aux visiteurs.

Cette articulation participe très subtilement à donner du caractère à l'implantation du projet dans ce lieu, ainsi qu'à personnaliser les échappées visuelles. Le parcours et le positionnement des activités contribuent à mettre en valeur cette hiérarchie des volumes qui caractérise le projet.

L'entrée principale à l'avantage de se mettre en résonance avec la terrasse de la Maison de la Bessonnette. Un généreux parvis accueille le public et propose un espace multi-usages qui oriente les visiteurs.

Deux étages majeurs, nommés rez-de-chaussée supérieur et rez-de-chaussée inférieur, organisent la distribution des activités et permettent de différencier deux accès.

Un premier accès au niveau supérieur de la parcelle dessert un accueil, une cafétéria, une zone de détente et les salles de cours de musique. Son positionnement permet de créer une zone extérieure minérale à activités multiples, zone de rencontre et terrasse donnant sur la prairie à l'Ouest ainsi qu'une zone de livraison discrète et peu envahissante dans le site paysager.

Le second accès se situe au bas de la parcelle, en lien avec le jardin du «cœur boisé» qui dessert l'auditorium mutualisé avec la salle du Conseil municipal, ainsi que les salles de commissions, studio d'enregistrement, etc.

Ces deux accès sont reliés par l'escalier intérieur qui suit la courbe du jardin «le cœur boisé» et crée ainsi un lien visuel, élégant et fédérateur, entre ces deux étages majeurs.

Cet escalier relie également le premier étage où se situent la bibliothèque, l'administration et une vue dégagée sur une terrasse végétalisée recouvrant des salles de cours de musique, avec des perspectives visuelles sur le Salève.

Le jury regrette que ce geste architectural reliant les étages n'ait pas pris en compte le sous-sol qui abrite le foyer d'artistes, le rangement mais surtout les deux grandes salles de répétition.

Le traitement des façades en bois et verre participe à la mise en valeur du concept du projet qui se veut vertueux avec les matériaux employés.

La recherche de transparence et de communication avec le paysage génère un sentiment très appréciable qui a convaincu le jury. Toutefois, celui-ci a émis quelques critiques sur la qualité de la gestion des flux et des parcours intérieurs.

Le projet répond avec des propositions bien argumentées aux exigences du développement durable et aux principes énergétiques.

La problématique acoustique pour la salle mutualisée n'a pas totalement convaincu.

Le concept du projet permet une approche structurelle sans difficultés majeures.

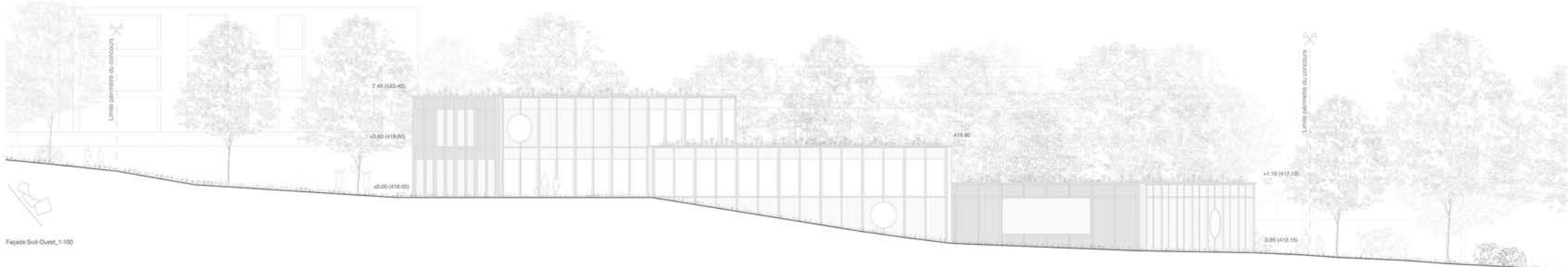
L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la catégorie moyenne des évaluations.



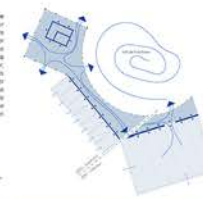
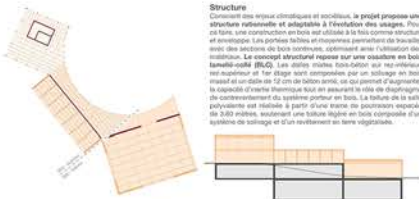
Plan du Rez-de-sous +0.00 (416.00_Niveau d'entrée du bâtiment)_1:100



Plan du 1er étage +3.80 (419.80)_1:100



Façade Sud-Ouest_1:100



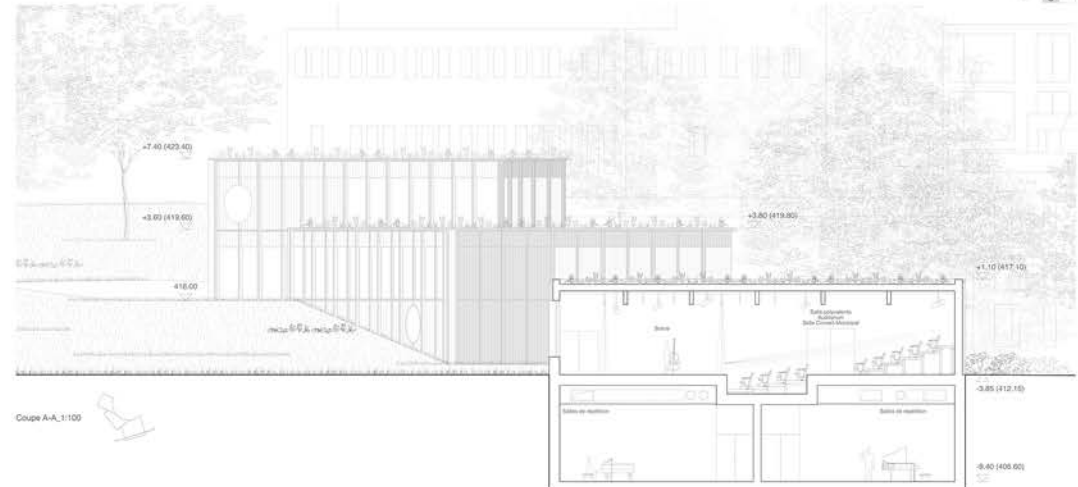
Structure
 Confronté aux enjeux climatiques et écologiques, le projet propose une structure repensée et adaptée à l'évolution des usages. Pour ce faire, une construction en bois est utilisée à la fois comme structure et enveloppe. Les porteurs latéraux et les poteaux de travée sont des sections de bois courbes, optimisant ainsi l'utilisation des matériaux. Le concept structural repose sur une ossature en bois lamelle-croisé (BLC). Les dalles moulées fibre-fibron sur renforts acier, renforcées par un diaphragme en bois, sont posées sur un dalle en 12 cm de béton armé, ce qui permet d'augmenter la capacité d'inertie thermique tout en assurant le rôle de diaphragme de contreventement du système porteur en bois. La table de la salle polyvalente est isolée à partir d'une trame de décastration espacée de 240 mm, assurant une table légère en bois compatible d'un système de solage et d'un revêtement en terre végétalisée.

Confort thermique estival / Ventilation naturelle
 L'architecture du projet vise à favoriser la ventilation naturelle, en particulier le confort estival, grâce à une coordination de stratégies passives. La ventilation naturelle nocturne et diurne est assurée par des ouvertures sur les côtés et des parois latérales extérieures mobiles, tandis que l'inertie thermique est renforcée par l'utilisation de dalles moulées fibre-fibron, de chapes poreuses et de parois en béton en terre ou en composite. Des zones de ventilation estivale, directement liées à la conception, la ventilation naturelle transverse, se ventile avec les zones végétalisées adjointes au bâtiment (le Jardin du Cœur Social), facilité et activé le long thermique, optimisant ainsi le confort thermique à l'intérieur. Une ventilation mécanique est spécifiquement prévue pour les zones de courtoisie et d'habillage, afin de garantir à la fois une performance acoustique optimale à l'intérieur et la qualité des espaces.

Matériaux écologiques
 L'architecture simple et fonctionnelle privilégie l'utilisation de matériaux écologiques et naturels, notamment en utilisant le bois pour la structure principale et les finitions, ce qui permet de réduire la pollution induite des éléments bois tout en limitant les émissions de CO2 et de garantir une stabilité structurelle et acoustique. Une ventilation naturelle transverse à faible empreinte carbone pour l'habillage et les courtoisies. Dans les structures, le remplissage entre l'ossature en bois est fait avec l'utilisation des brique en terre crue compressées, appariées, ce qui permet d'apporter une inertie thermique au bâtiment et de garantir un environnement intérieur confortable et sain grâce à leur capacité à réguler l'humidité naturellement.

Concept énergétique
 Le confort thermique estival vise à atteindre une exigence en ce qui concerne le standard de la Haute performance énergétique (HPE) en respectant une consommation d'énergie annuelle, l'utilisation de l'apport solaire thermique, l'optimisation de la lumière naturelle, ainsi que des zones végétalisées, il privilégie une utilisation intensive de la ventilation naturelle, notamment l'usage de l'air extérieur, la mise en œuvre d'énergie grâce que d'implantation. La haute végétation externe et les parois extérieures complètent cette approche. En effet, le projet optimise les ressources en eau pour l'irrigation des espaces verts, tout en engageant l'absorption carbone favorisée dans la végétation thermique du bâtiment.

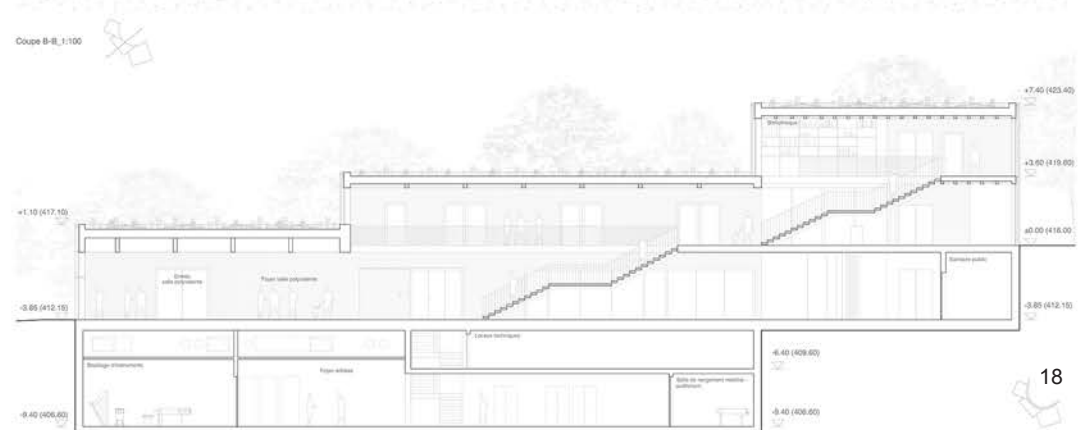
Développement Durable
 Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable en répondant aux trois piliers (environnemental, économique et social) à la fois. L'écologie y recense à des matériaux locaux et recyclables, notamment le bois et le béton, tout en limitant l'utilisation de béton au profit du bois, réservé à la construction secondaire. Enfin, la création d'espaces verts favorise les interactions et le lien social, pour une meilleure qualité de vie des usagers. Économique : application durable et flexible, assurant une optimisation des coûts et une adaptabilité à l'évolution des usages.



Coupe A-A, 1:100



Coupe B-B, 1:100



Coupe C-C, 1:100



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

2E PRIX - 2E RANG

1. PROMENONS NOUS DANS LES BOIS

Architectes

ATELIER MARCH SA
JUAN MADRINAN
MICHAEL CASARES
ALEJANDRO KRIVOBOK
EMMA BEREGNARD

Architectes paysagistes

OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL
BLAISE BOURGEOIS
CAROLE FRITSCH

1. PROMENONS NOUS DANS LES BOIS

Dans la continuité de l'option retenue par la Commune pour la demande préalable, le projet distribue le programme dans deux bâtiments articulés de gabarit différents assimilables à deux grandes maisons. Il s'intègre dans le site préservé du parc de manière retenue et modeste, afin de conserver une part importante de végétation et d'intégrer le site avec une échelle de bâti appréhensible. Respectant le cône de vision imposé, l'implantation du projet permet également de maintenir les arbres majeurs existants et de conserver une perméabilité verte vis-à-vis des bâtiments de logements. L'ensemble forme ainsi un dernier pôle d'activités sur un parcours en mode doux allant de la Mairie à la Seymaz.

Implanté de part et d'autre d'un espace d'accès commun ombragé et ouvert sur le parc, le programme est distribué en regard de la nature des affectations. D'un côté un bâtiment administratif, de l'autre un bâtiment public. Chacun des bâtiments est construit autour d'un espace majeur : d'un côté la Salle du Conseil, de l'autre l'auditoire, qui tout deux bénéficient d'un éclairage naturel, avec pour la Salle du Conseil, une vision panoramique sur la végétation. Les deux bâtiments sont accessibles par un portique lié à un hall d'entrée et comprennent deux niveaux hors sol.

Le premier bâtiment est organisé sur deux niveaux : au rez-de-chaussée les salles pour les commissions et les locaux administratifs de l'école de musique, à l'étage un foyer, la Salle du Conseil municipal et des locaux annexes : sanitaires et cuisinette. Le deuxième bâtiment comprend la cafétéria, les salles de cours, la bibliothèque et les sanitaires au rez-de-chaussée, alors que le foyer, l'auditorium avec loges, et dépôt se situent à l'étage. Chacun des bâtiments comportent un sous-sol. D'un côté les archives, locaux techniques et abri PC ; de l'autre, un deuxième abri avec les salles de répétitions, le stockage mobilier et instruments ainsi que les sanitaires.

Le principe structurel fait preuve de rationalité avec une superposition des charges ainsi que des excavations mesurées. Il est à relever que l'implantation des bâtiments dans la pente implique un minimum de mouvements de terre. Le choix structurel est pensé dans un souci de résilience écologique. Les sous-sols sont en béton bas carbone, alors que les étages sont en ossature de bois massif, pouvant bénéficier d'une grande épaisseur d'isolation en façade. Dans l'optique de réemploi des terres d'excavation sur site, des hourdis en terre crue sont proposés dans la composition de la dalle sur rez-de-chaussée. Ce matériau a l'avantage d'apporter de l'inertie, ainsi qu'un confort tant hygrométrique qu'acoustique. Grâce à l'ossature en bois, les toitures, végétalisées, accueillent des panneaux solaires photovoltaïques.

Le projet arbore une attitude sobre et respectueuse vis-à-vis du parc et du bâti environnant. La prise en compte de la « respiration » autour des arbres existants, offrant une perméabilité, est à noter en particulier. La répartition du programme, bien que dans deux volumes distincts, est maîtrisée.

Les bâtiments sont compacts et augurent d'une volonté de parcimonie bienvenue. L'éclairage naturel proposé pour les locaux est en adéquation tant avec les usages quotidiens, qu'avec une économie d'énergie sur le long terme. Il en est de même pour la ventilation naturelle, qui devrait probablement être couplée à une ventilation mécanique dans les locaux dédiés à la musique.

Si le jury salue l'esprit pavillonnaire du projet, il questionne l'expression architecturale proposée, ainsi que les dimensions des espaces de transitions. Au regard des manifestations et des rassemblements attendus, la gestion des flux semble avoir été minimisée dans le projet et nécessiterait un ajustement important. Les dimensions du foyer à l'étage de l'auditorium apparaissent notamment sous-dimensionnés.

Le jury regrette que l'étude sur les performances acoustiques n'ait pas été suffisamment développée à ce stade, tant en termes de forme ou de revêtements, qu'en terme d'optimisation du rapport surface-hauteur pour la salle de l'auditorium.

Desde le village rural, participer à un pôle culturel

Le secteur village de Chêne-Bougeries dispose une aménabilité de grand pays, grâce à un agréable maillage d'espaces verts et à la richesse du patrimoine agricole. Les infrastructures culturelles et les équipements en place se caractérisent en étroite relation avec les lieux et bâtiments qui les accueillent à la Maison de la Culture et de la Musique. La **centralité des champs** entre zones agricoles, zones paysannes et installations sportives, le pôle de la Gare MCM offre un maillage unique. **Capitaliser le patrimoine**. Dans une vision intégrative, les architectes du site à été amenés à proposer des lieux publics en réhabilitant les équipements existants de la commune. La salle polyvalente, le centre de la Gare MCM et le Centre de la Gare ont été réhabilités et transformés en lieux publics. **Valoriser le patrimoine agricole**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire. **Valoriser le patrimoine agricole**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire.

Ambiagement paysager

L'ambénagement paysager de la MCM a pour objectif de créer un espace public vivant, une respiration au cœur d'un pôle culturel et associatif. Un large pôle vers le bâtiment. **Utiliser les axes et les flux**. Cet espace est conçu pour être un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire. **Valoriser le patrimoine agricole**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire.

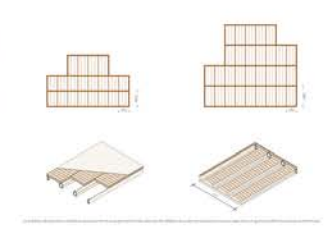
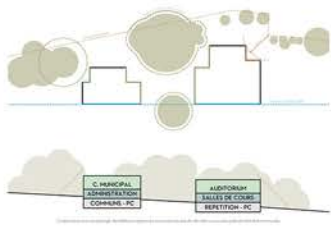


Implantation - Organisation

Les axes de circulation se caractérisent par une diversité de formes et de matériaux. **Implantation des bâtiments**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire.

Structure - Construction

Le projet est structuré par une succession de volumes et de matériaux. **Structure des bâtiments**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire.



Concept énergétique

Le concept énergétique est basé sur une approche globale et intégrative. **Performance énergétique**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire.

Développement durable

Le développement durable est un objectif central du projet. **Matériaux durables**. L'objectif est de valoriser le patrimoine agricole et de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants et le territoire.



Extrait de la notice de concertation. Le projet est structuré par une succession de volumes et de matériaux.



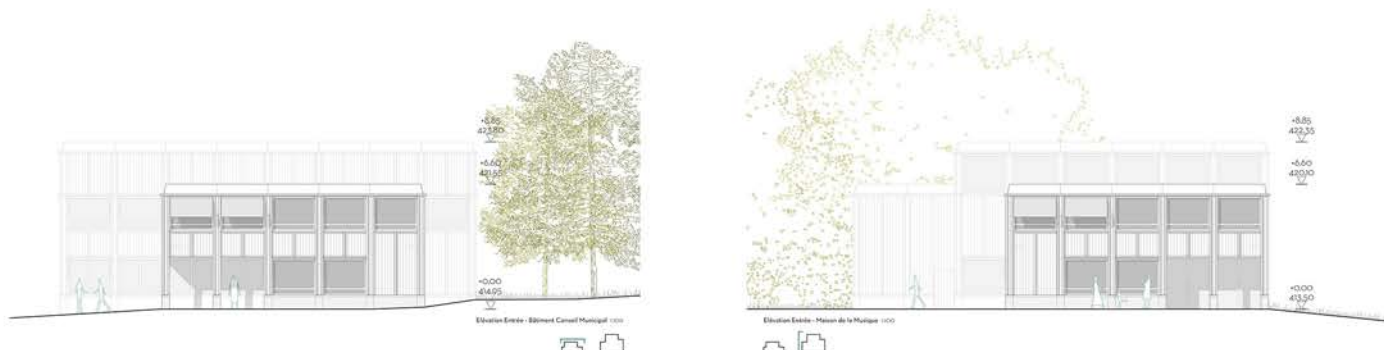
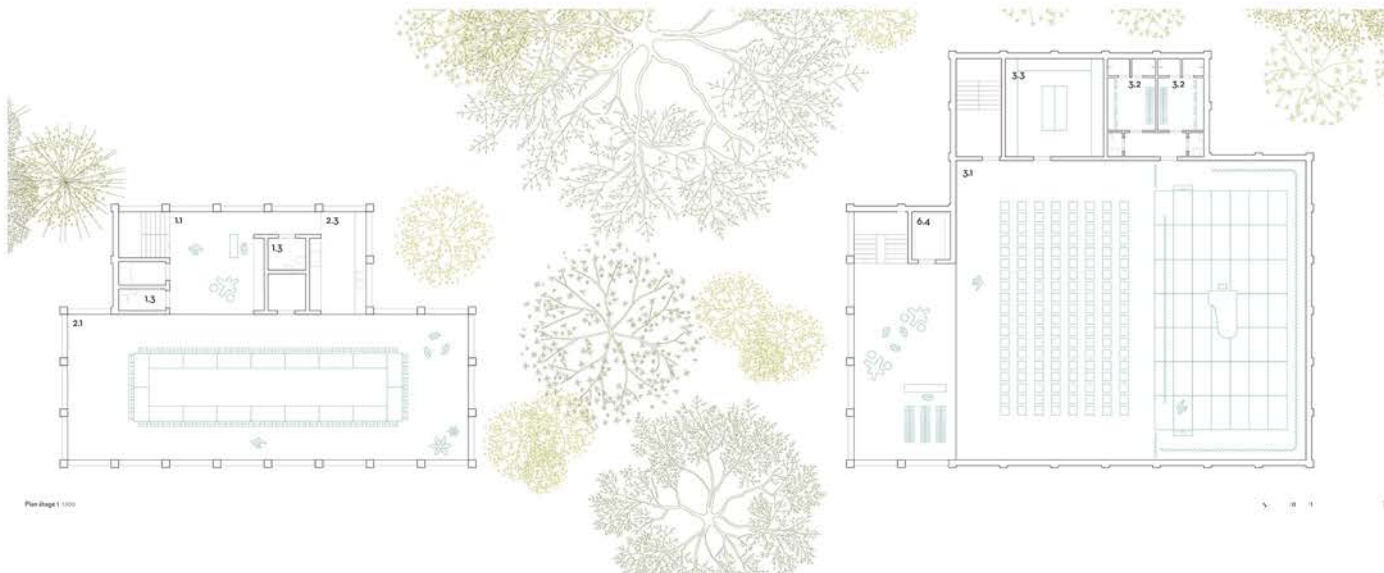
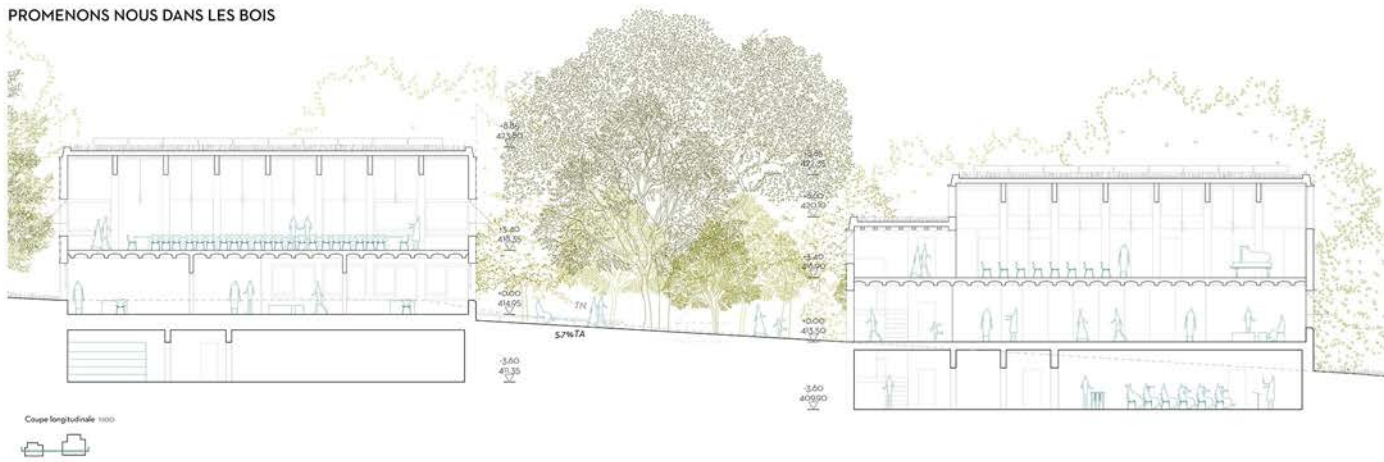
Plan de Situation 1/500



Plan de Ras de hauteur 1000

Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique		Programme Maison de la Culture et de la Musique									
1	Accueil et espaces communs	96 m ²	8	Salles de Conseil municipal	836,5 m ²	9	Auditorium (salle polyvalente)	545,5 m ²	4	Salles de cours et de pratique	470 m ²	5	Administratives	88,5 m ²	6	Evénementiel et circulation	433 m ²	6.6	Accueil / Accueil charge	20 m ²	7	Aménagements extérieurs	15 000 m ²
1.1	1000 places / foyer	200 m ²	8.1	Salle Conseil municipal	400 m ²	9.1	Auditorium	200 m ²	4.1	Salle de musique	200 m ²	5.1	Espaces administratifs	200 m ²	6.1	Sanitaires / restauration	200 m ²	6.6.1	Sanitaires	20 m ²	7.1	Parcours d'accès	15 000 m ²
1.2	Espaces d'attente et collation	40 m ²	8.2	Salles pour commissions	500 m ²	9.2	Loggia	100 m ²	4.2	Salle de cours / conférences	30 m ²	5.2	Salle de réunion / salle polyvalente	100 m ²	6.2	Sanitaires / restauration	200 m ²	6.6.2	Loggia techniques	40 m ²	7.2	Arbre pour allée	15 000 m ²
1.3	Sonnettes	16 m ²	8.3	Plateau cuisine équipée	16 m ²	9.3	Salle de rangement mobilier	25 m ²	4.3	Salle de concert / instruments	20 m ²	5.3	Salle de concert / instruments	20 m ²	6.3	Quai mobilier	20 m ²	6.6.3	Plaque FC	20 m ²	7.3	Arbre parapente	15 000 m ²

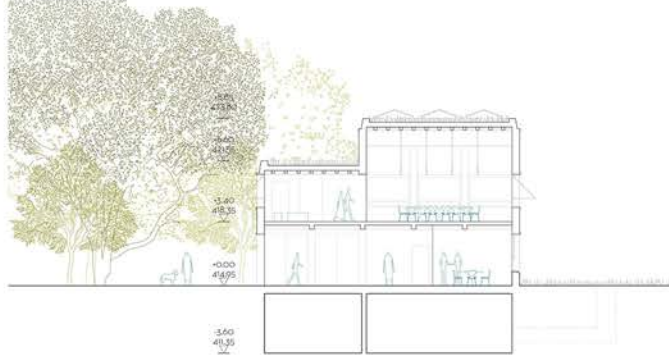




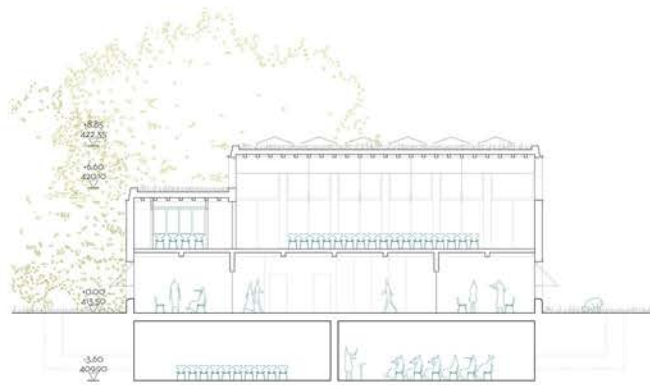
Salon du Conseil Municipal. À l'instar de l'auditorium, cet espace bénéficie d'un éclairage naturel homogène et de perspectives sur le paysage dans toutes les orientations.



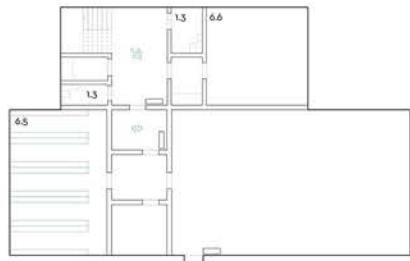
Auditorium. Cet espace bénéficie d'un éclairage naturel homogène grâce à des ouvertures géométriques. Il offre une grande valeur d'usage et permet de multiples configurations.



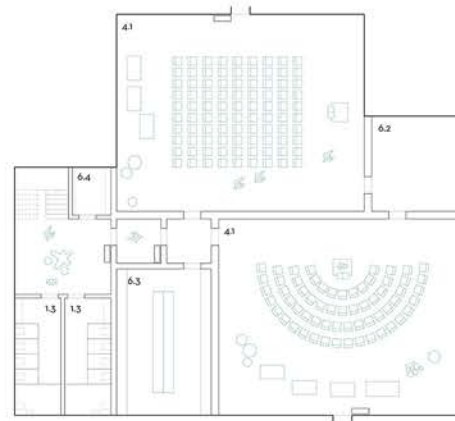
Coupe transversale - Bâtiment politique - 1/100



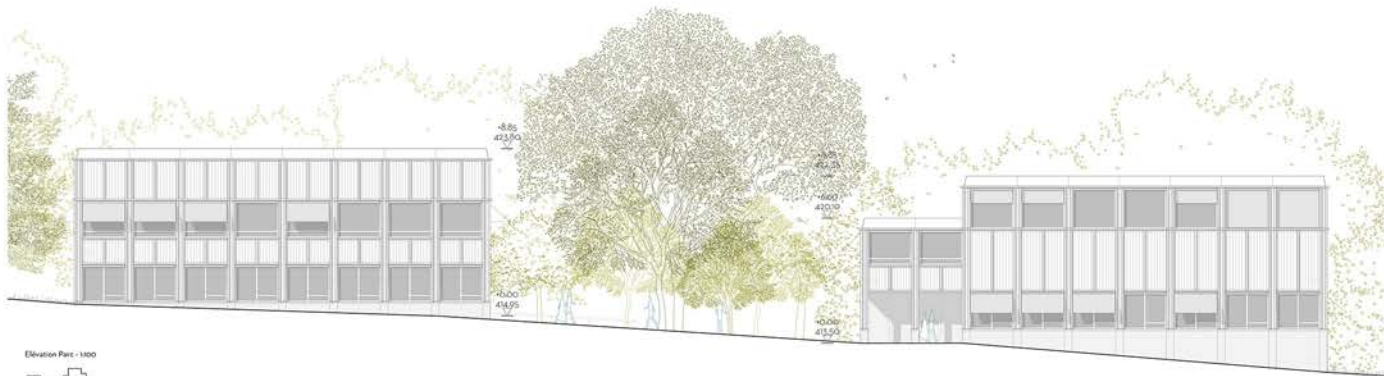
Coupe transversale - Bâtiment musique - 1/100



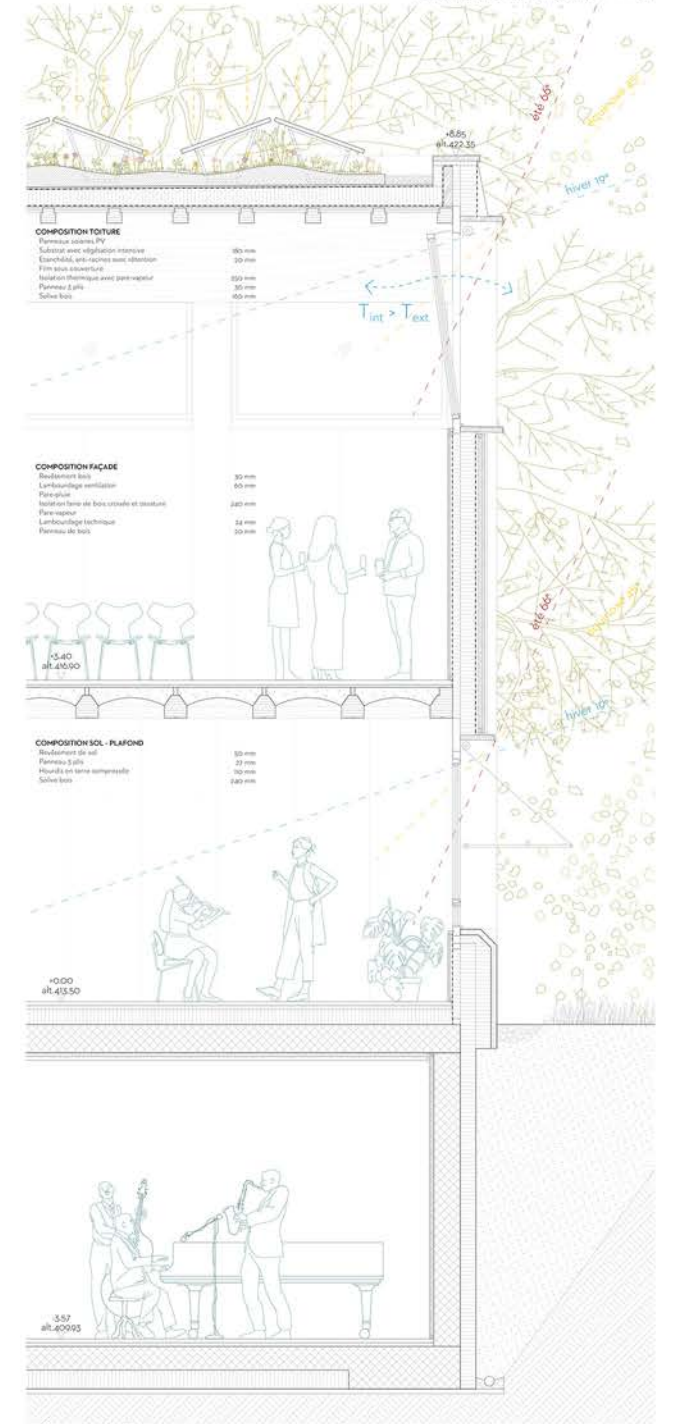
Plan sévral - 1/100



5 0 1 5



Elevation Parc - 1/100



Coupe constructive - 1/30



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

3E PRIX - 3E RANG

10. DER KUSS

Architectes

BONHOTE ZAPATA ARCHITECTES SA
JULIA ZAPATA
CANDELA DE LA MACORRA REBOLLO
BÉNÉDICTE CHENEVARD

Architectes paysagistes

ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA
JULIEN DESCOMBES
CLEO FRACHEBOURG

10. DER KUSS

Le projet s'inscrit dans un site paysager remarquable, en lisière du parc du Valon et en bordure de la Seymaz. Ce contexte naturel, composé d'une topographie marquée et d'une végétation abondante, offre un cadre exceptionnel que le projet choisit de révéler plutôt que de dominer. L'édifice, regroupant en un seul volume les fonctions culturelles (école de musique, auditorium, médiathèque) et politiques (salle du Conseil municipal), se déploie dans le paysage avec finesse. Il émerge progressivement du sol, épousant la pente naturelle du terrain, et dialogue avec les arbres existants et les contraintes physiques et administratives du lieu.

Toutefois la grande façade proposée sur le parc interroge par sa monumentalité et des relations d'usages qu'elle offre.

L'organisation du bâtiment, conçue sur deux niveaux liés directement au terrain, renforce son intégration dans le relief. Le volume s'amincit en son centre pour préserver les arbres en place et libérer deux grands parterres circulaires plantés de massifs floraux, qui introduisent une respiration paysagère au cœur du dispositif. Une série d'aménagements extérieurs prolonge le projet dans le parc, enrichissant la promenade menant à la rivière et contribuant à la continuité écologique du site.

L'accès principal se fait depuis le niveau supérieur, qui accueille la salle du Conseil municipal (également utilisée comme salle de répétition), ses annexes, une salle de répétition indépendante et l'accès au balcon de l'auditorium. Le niveau inférieur, accessible à la fois par des circulations verticales intérieures et un escalier extérieur longeant la façade Nord, abrite l'entrée principale de l'auditorium, la cafétéria et les locaux de l'école de musique. Cette organisation fonctionnelle permet une grande flexibilité d'usage. Certains espaces peuvent accueillir aussi bien des répétitions musicales que des réunions institutionnelles. Les dispositifs de gradins mobiles, la variété des accès et la configuration des volumes traduisent une volonté affirmée de modularité et de mutualisation.

Le projet propose un parcours sensible et ouvert sur le paysage. Les transitions entre intérieur et extérieur sont traitées avec douceur. Les patios, l'atrium et les espaces de circulation favorisent la lumière, le calme et la convivialité, offrant à l'usager une expérience fluide et apaisée. Le bâtiment, par sa forme et son implantation, semble se fondre dans le site, respectant les arbres, la topographie et les perspectives existantes.

Le jury salue la qualité de l'implantation, qui transforme les contraintes du site en fondements du projet, ainsi que la clarté et la rationalité de l'organisation programmatique. Il a particulièrement apprécié la capacité de l'architecture à établir un lien poétique et fonctionnel entre la ville, la nature et la communauté. Toutefois, il formule certaines réserves. La disposition des locaux de l'école de musique au niveau inférieur soulève des préoccupations: plusieurs salles sont privées de lumière naturelle, ce qui nuit à la qualité des espaces pédagogiques.

Le jury remarque l'attention portée à l'environnement pour gérer les terres de déblais et pour la gestion des eaux qui tient compte du bassin de rétention déjà planifié. La recherche d'une palette végétale diversifiée est également un autre avantage. La proposition de cercles chromatiques apporte une atmosphère colorée et lumineuse témoin de la saisonnalité.

La démarche environnementale du projet est saluée pour sa cohérence et son ambition, notamment par l'utilisation de la terre excavée dans les éléments préfabriqués en béton, la ventilation naturelle, la toiture végétalisée, le recours à des matériaux locaux à faible impact carbone et une structure mixte bois-béton.

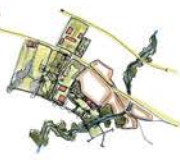





Le recours à la terre stabilisée ou à la préfabrication de béton intégrant des agrégats du site pourrait représenter un défi de mise en œuvre si les entreprises appelées à réaliser l'ouvrage ne disposent pas de l'expertise nécessaire.

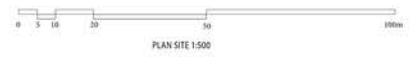
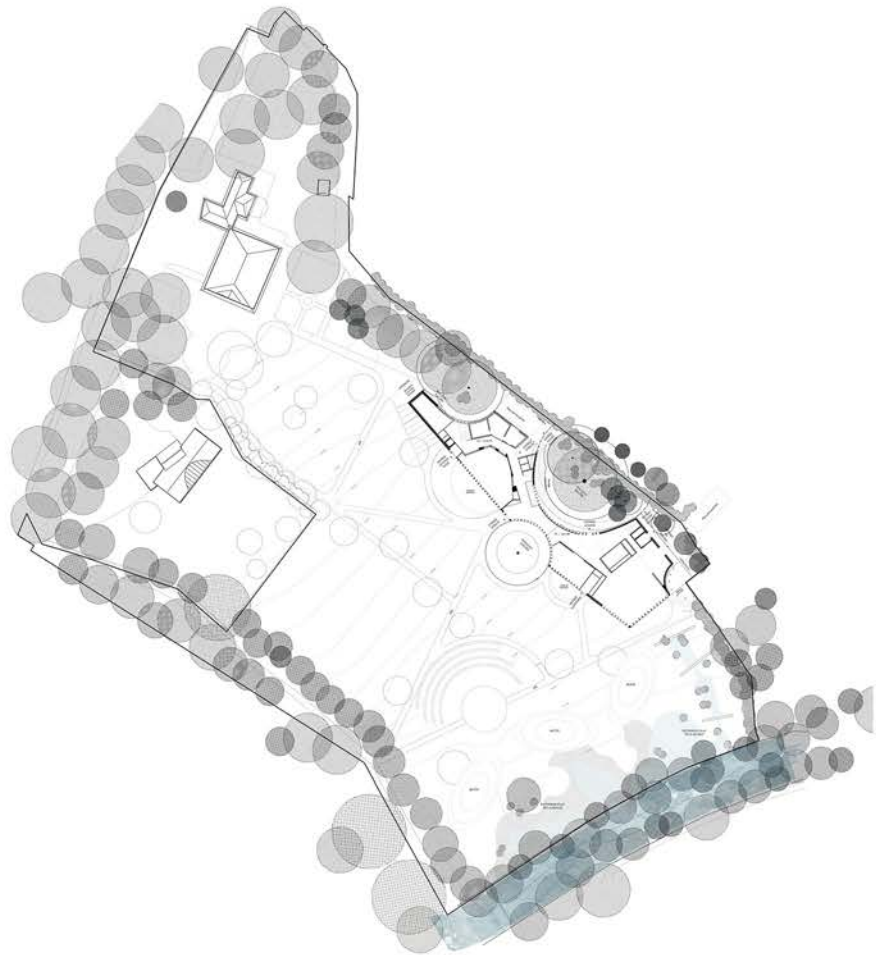
Enfin, malgré la présence d'un monte-charge et d'une pluralité d'accès, la gestion des flux, notamment en cas d'événements simultanés, demeure complexe. Les questions liées à la logistique, à la sécurité et à l'exploitation auraient mérité un peu plus de développement.

DER KUSS



LECTURE DU LIEU ET PAYSAGE

- 01.  **01. Une nouvelle pièce**
La Maison de la culture et de la musique accède au parc de Vallée complexe (aménagement de grandes pièces verticales) pour offrir une vision. Une pièce unique au parc. C'est une œuvre de la beauté, ces chambres progressives successives associées aux expressions collectives, public, sociale, mondiale, collective (communauté) à des espaces de loisirs et d'épanouissement.
C'est pourquoi continue que la place à la lecture et à la lecture de la culture et de la musique dans le domaine de plus d'activités culturelles d'une réhabilitation des espaces de parc et surtout dans que des possibilités en continuant d'être.
- 02.  **02. La Maison et le Parc**
La proposition avec la nouvelle Maison de la culture et de la musique le long du moment est de créer la continuité dans le plan de la culture et de la musique dans le domaine de plus d'activités culturelles d'une réhabilitation des espaces de parc et surtout dans que des possibilités en continuant d'être.
- 03.  **03. Résonance**
Avec sur les dimensions des arbres présents, les espaces sont au-delà du programme et d'habitat. Participe parties de l'œuvre, le plan de la culture et de la musique dans le domaine de plus d'activités culturelles d'une réhabilitation des espaces de parc et surtout dans que des possibilités en continuant d'être.
- 04.  **04. Le chemin de l'eau**
Le chemin de l'eau est de la topographie en partie dans le parc. Ensemble des vues de surface des aménagements avec que les vues de surface de la Maison sont combinées généralement dans une nouvelle zone habitée. La zone communautaire des lieux est mise à profit pour la création d'un espace ouvert en relation avec le contexte. Elle permet également d'imaginer une zone d'habitat de la Maison de la culture et de la musique dans le domaine de plus d'activités culturelles d'une réhabilitation des espaces de parc et surtout dans que des possibilités en continuant d'être.
- 05.  **05. Mouvement de terre**
La création d'un espace ouvert en lieu de parc permet le mouvement de terre dans le domaine de plus d'activités culturelles d'une réhabilitation des espaces de parc et surtout dans que des possibilités en continuant d'être.
- 06.  **06. Les bouquets**
En son milieu, le bâtiment (culturel et sportif) de parc et d'activités de la culture et de la musique dans le domaine de plus d'activités culturelles d'une réhabilitation des espaces de parc et surtout dans que des possibilités en continuant d'être.



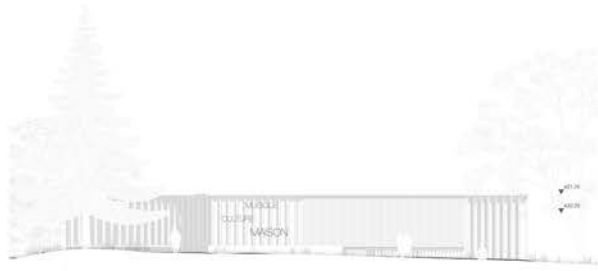
Être et laisser être : s'aimer.
Dans un contexte actuel marqué par les tensions, à l'image du « Baiser » de Klimt, le projet cherche à créer des liens. Il rapproche plus qu'il ne sépare. Il rassemble : ville et nature, étudiants et décideurs, pensée et sensation, plaisir et prudence, tout réunis en musique à la maison.
Le bâtiment transforme les contraintes imposées par la parcelle — distances aux limites, respect des arbres existants et protégés, maintien du côté de visibilité de la maison de maître — en autant d'opportunités de projet. Il s'insère en creux dans un ensemble de contraintes. Il est leur contreforme et se glisse avec délicatesse entre les arbres, créant un parcours sensible où marcher, s'asseoir, se rencontrer, respirer et devenir ensemble.
Le bâtiment réagit ainsi au lieu en s'adaptant et s'implantant comme un bord vivant, refermant le parc pour dessiner une grande chambre verte ouverte au ciel. Un lieu pour apprendre, transmettre, être ensemble, à l'échelle du paysage, de l'autre et de soi. Un lieu pour exister ensemble.



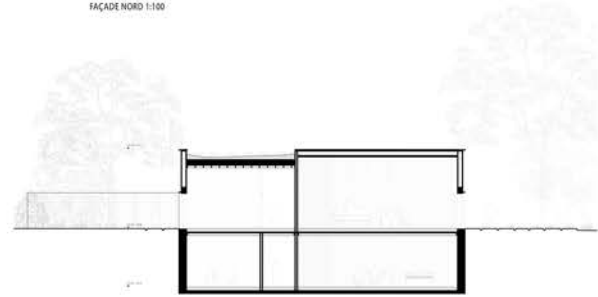
CONCOURS MCM CHENE-BOUGERIES



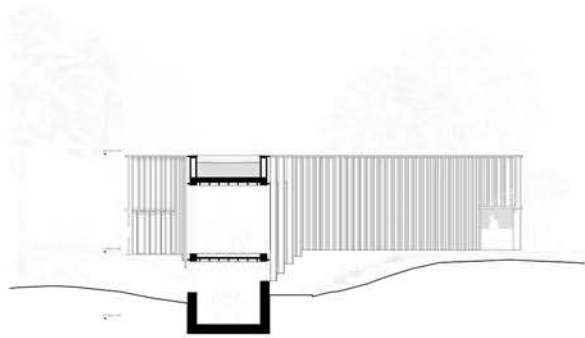
DER KUSS



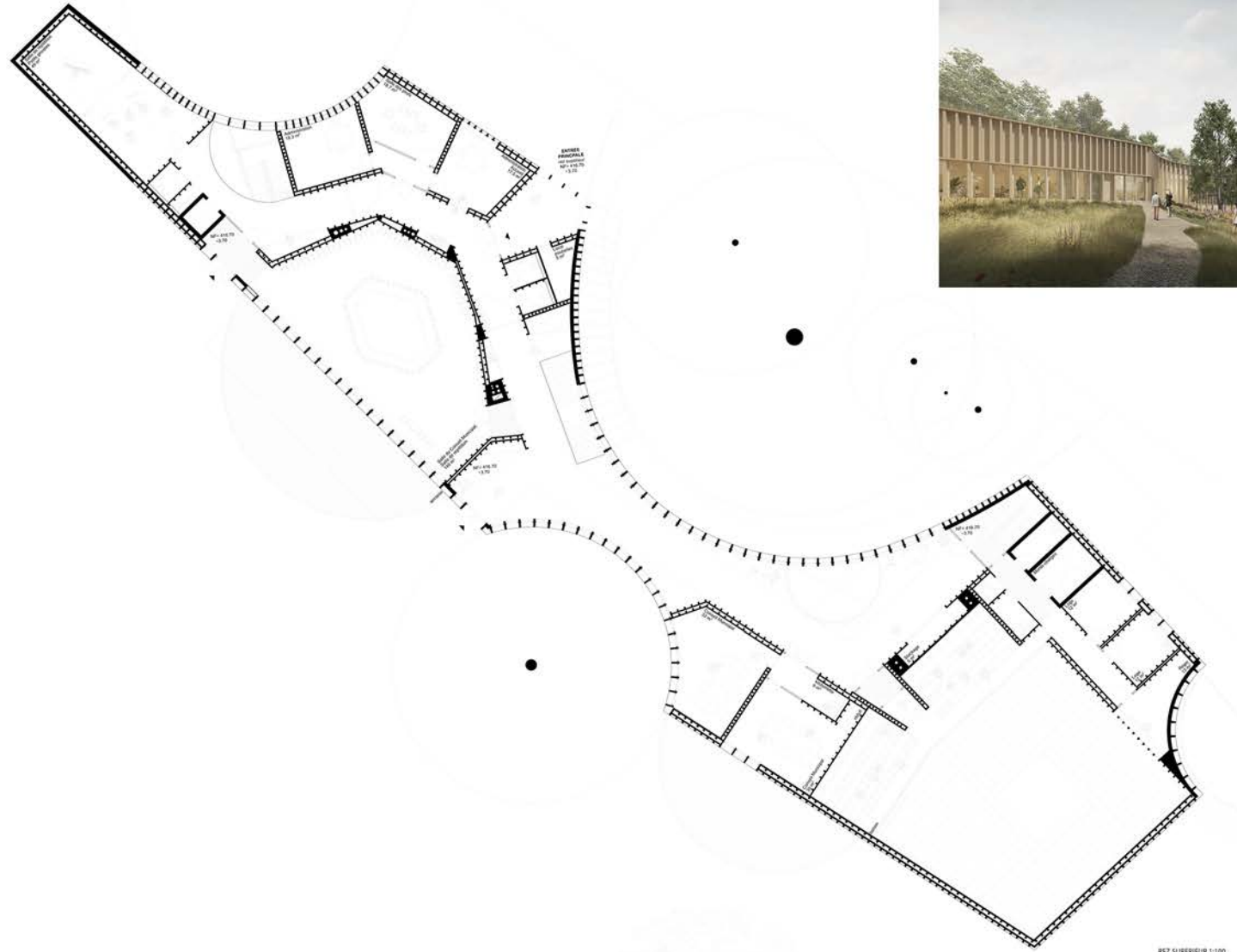
FAÇADE NORD 1:100



COUPE A 1:100



COUPE B 1:100



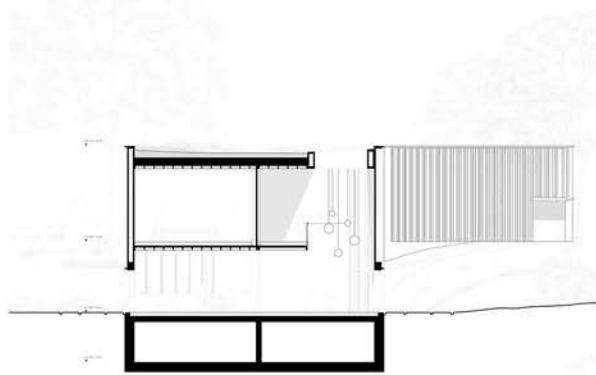
REZ SUPERIEUR 1:100



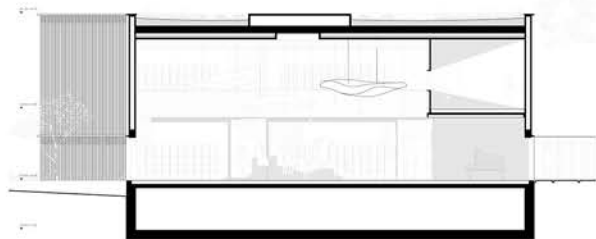
PROMENADE



DER KUSS



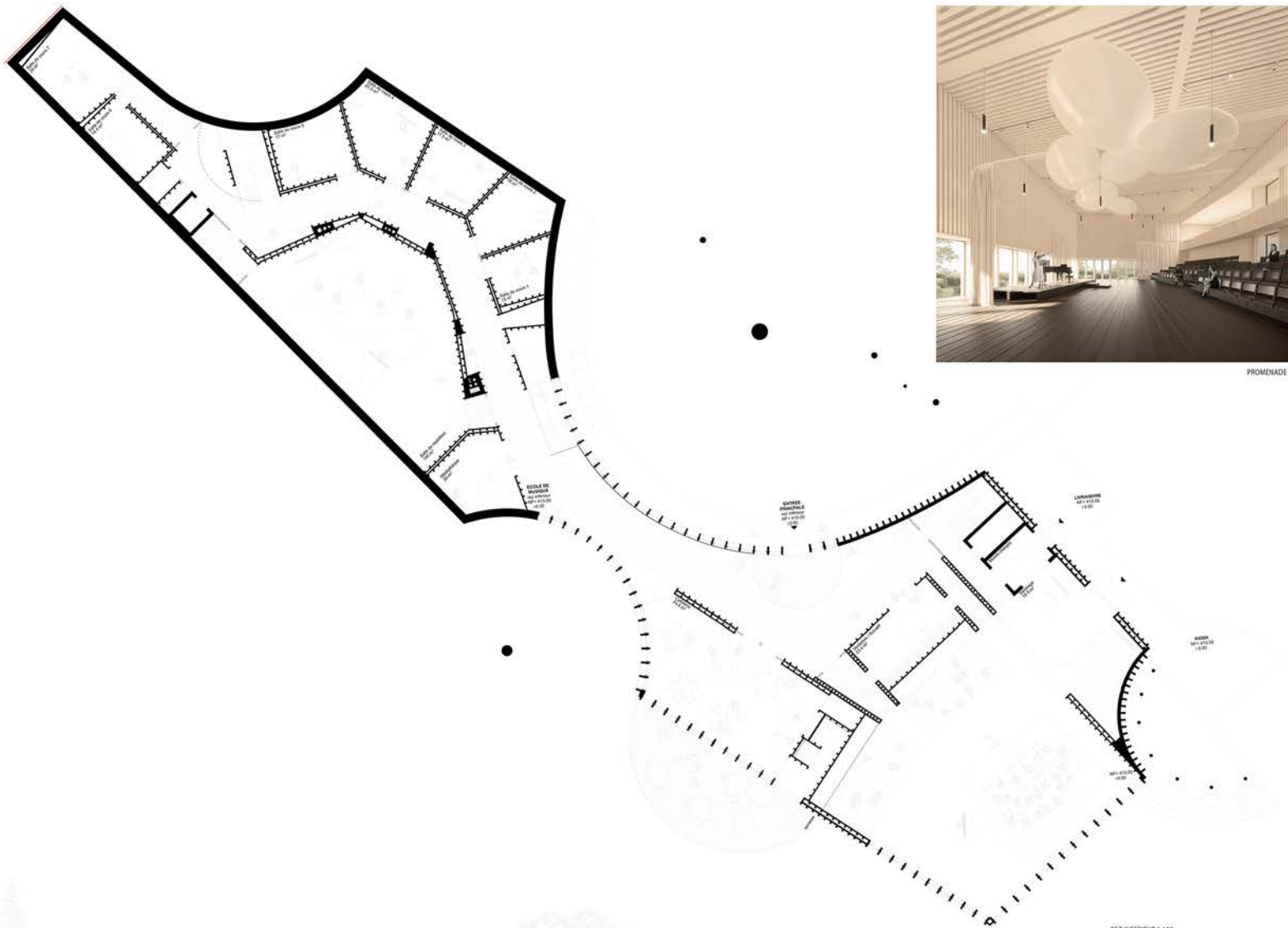
COUPE C 1:100



COUPE D 1:100



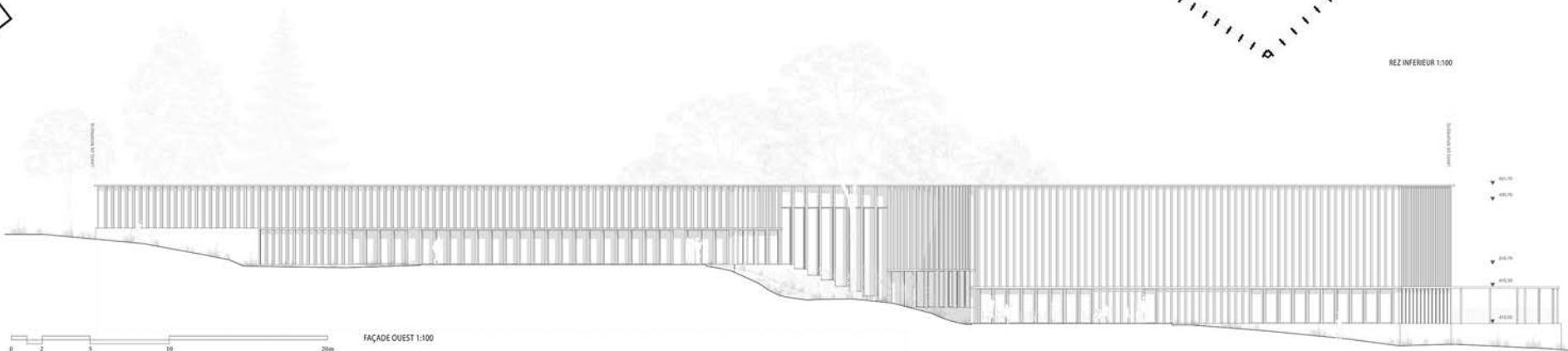
SOUS-SOL 1:500
abris de 15/20 places
toilettes communs
studio d'enregistrement



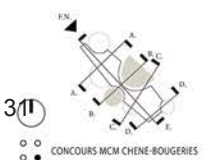
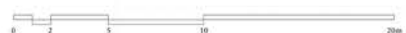
REZ INFÉRIEUR 1:100



PROMENADE



FAÇADE OUEST 1:100



CONCOURS MCM CHENE-BOUGERIES



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

4E PRIX - 4E RANG

8. TOTORO

Architectes

FORME COMMUNE ATELIER D'ARCHITECTURE

LUCIANO ANTONIETTI
ALICE FIORINI
BASIL MERZ

AFF ARCHITECTES SARL

MARTIN FRÖHLICH
VALENTINO VITACCA

Architectes paysagistes

FORSTER PAYSAGE

JAN FORSTER
KAREN SCHULER
SIMON CERF-CARPENTIER

8. TOTORO

Le projet propose une implantation de deux bâtiments distincts, l'école de musique et l'auditorium, reliés par une toiture plate. Cette volumétrie basse et compacte offre une échelle de bâtiment en relation avec son environnement et conforme au principe du plan directeur communal. Les espaces publics, la préservation du chêne ainsi que les vues vers et depuis le parc sont de grandes qualités.

La proposition produit une centralité autour du chêne en reliant les deux volumes par un couvert. Il offre un côté parc et un côté ville. De part, son orientation et sa disposition, le jury s'interroge sur la nécessité de surligner la limite du cône de visibilité de la Maison de Maître: en s'alignant sur cette contrainte abstraite le projet renforce l'effet façade sur le parc.

Les aménagements extérieurs proposent également la mise en place d'une scène extérieure, son inscription dans le parc étant proposée avec subtilité. L'activation de cet espace, en dehors d'événements culturels, reste à prouver.

Le projet est attentif à maintenir une continuité pour la petite faune en préservant le corridor de biodiversité au Nord. Le projet paysage renforce d'ailleurs ce milieu par la plantation d'espèces locales, ce qui est un atout pour la proposition.

Les accès sont clairs. Situés sous la toiture basse, ils permettent d'accéder d'un côté à l'école de musique et aux bureaux administratifs et, de l'autre, au foyer et à l'auditorium.

Les nouveaux cheminements permettent de relier le parc aux différents bâtiments de la commune. La zone carrossable de livraison et le parking à vélo sont positionnés au Nord de la parcelle afin de centraliser les flux de circulation et de préserver la tranquillité du parc. Une scène extérieure est également proposée dans le parc.

Le projet répond simplement et efficacement au programme du concours et aux besoins des utilisateurs. Les relations entre les différents éléments du programme ainsi que la relation intérieure/extérieur sont très convaincants.

Les locaux générant des nuisances sonores ont été disposés afin de limiter leurs proximités et de réduire les problèmes acoustiques.

Les salles de répétitions sont situées au sous-sol et à l'étage afin de garantir une bonne isolation phonique entre ces deux espaces.

La mutualisation de la salle du Conseil municipal avec l'auditorium pose néanmoins un problème d'organisation, de manutention et de stockage du matériel pour ces deux activités différentes.

Une connexion des sous-sols aurait pu être étudiée, car elle aurait proposé une relation bénéfique pour la circulation entre les deux bâtiments.

Une attention particulière a été apportée au système constructif: les murs en pisé pour les façades, ainsi que les cloisons intérieures, réutilisent la terre des excavations.

Les dalles sont en bois (BLC) chargées de terre pour répondre aux exigences acoustiques élevées. Les façades en pisé sont protégées par un avant-toit en béton recyclé. Le choix des matériaux acoustique est adapté afin de contrôler la réverbération. Néanmoins, le jury s'interroge sur la cohérence entre les solutions constructives choisies et l'expression architecturale du projet. Il souligne au passage la complexité du système constructif ainsi que son caractère inabouti.

Le contrôle de traitement de l'air est regroupé dans le local de ventilation et serait étudié en fonction des locaux, avec récupération de chaleur.

Un dispositif de captation des eaux pluviales a été mis en place, l'eau est dirigée vers une noue avant d'être dirigée dans la Seymaz.

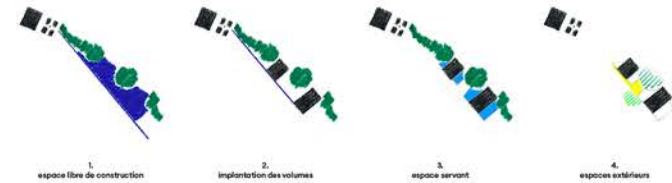
En réduisant les surfaces imperméables, le projet à l'avantage d'infiltrer les eaux pluviales, en se rattachant au bassin de rétention projeté par la commune (le projet en profite en installant un réseau de noues).

TOTORO

Totoro s'inscrit dans le site comme un organisme vivant et dynamique, il entretient une relation étroite entre le programme et son environnement. Il valorise le patrimoine paysager en établissant un rapport au sol durable et conscient avec des volumes adaptés au site.

Il relie le parc aux quartiers et aux lieux centraux de la commune, profitant de nouveaux cheminements paysagers. Il est un lieu flexible qui s'intègre aux promenades et réseau de parcs existant.

Imaginé comme polyvalent et modulable, il rassemble les activités culturelles, musicales et communautaires, créant une nouvelle scène de vie pour Chêne-Bougeries



CONCEPT GENERAL ET IMPLANTATION

Site et implantation
Le site s'étend entre forêt et prairie, en liaison du parc de la Prairie de la Besnonette, à la jonction entre le centre historique et le cours administratif de la commune.
Le parcelle se caractérise par un corridor boisé au nord-est et un parterre prairie ouverte au sud-ouest. La Maison de la Culture et de la Musique s'installe en tant qu'interface sensible entre ces deux milieux, offrant aux usagers et les promeneurs une nouvelle répartition qui prolonge les parcours existants.
L'intervention s'insère avec délicatesse entre les arbres matures, tout en prolongeant la perspective vers la Maison de Maître La Besnonette grâce à sa forme longiligne. Le bâtiment s'inscrit dans la topographie naturelle et adopte une matérialité sobre, se concevant pleinement au paysage et au patrimoine. Son volume, sous l'horizon de la Maison de Maître, se déploie autour du grand chêne.

SYSTÈME TERRITORIALE



Créer une scène extérieure
Le site bénéficie d'un cadre bocager exceptionnel : une vaste prairie bordée de bois et longeue au sud par le ruisseau de la Seymaz, véritable refuge pour la biodiversité urbaine. Le projet relie ces milieux par la plantation d'espèces locales.
Des cheminements en chaille traversent la prairie et multiplient les accès, faisant du site un axe où du mélange contemporain. Préservée comme prairie, la biodiversité du site est valorisée. Une série d'aménagements ponctuels intègre une petite scène végétale, enrichissant la promenade et favorisant la gestion des eaux de pluie et de ruissellement.
Au nord, un chemin remarquable est conservé et devient le point d'ancrage d'une extension du corridor boisé, par la plantation d'arbustes et de végétaux forestiers. Le long du bâtiment, un banc invite à contempler ce paysage apaisant.
Perméabilité des sols
Les surfaces imperméables sont limitées aux stricts besoins, afin de préserver au

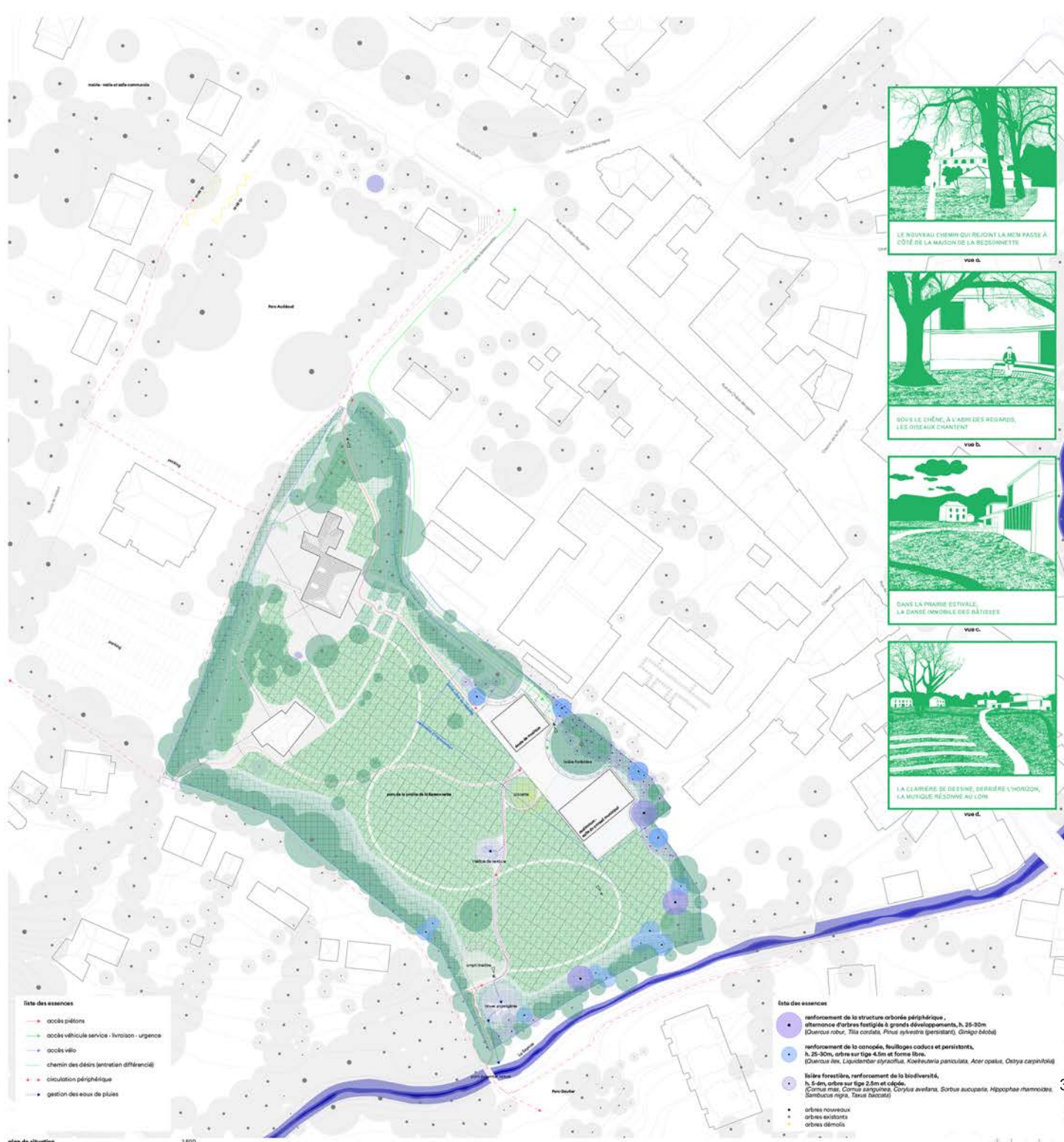
PÉRIMÈTRE ET ACCESSIBILITÉ

Vie culturelle
Pensée comme un lieu de vie, La Maison de la Culture et de la Musique devient une niche en effervescence, où cohabitent activités culturelles, musicales et sportives. Elle devient un organisme dynamique, capable d'absorber toutes les synergies entre les usages.
L'École de Musique et l'Auditorium disposent chacun d'une adresse propre. Marqués par des volumes identitaires, plus hauts, ils sont conçus comme des "boîtes programmables". Leurs entrées convergent sous un large couvert extérieur commun, véritable seul d'accueil et de rencontre.
Le projet cherche à intensifier toutes les échelles : valoriser le paysage à l'échelle territoriale, mettre en scène les éléments patrimoniaux à l'échelle locale, et activer le site dans toutes ses temporalités par la richesse de son programme.

PARC ET PAYSAGE

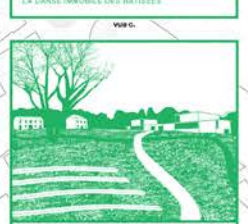
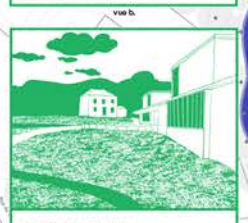


Optimiser les sols en pleine terre et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales
La route éboulée en caillottes est goudonnée telle quelle, jusqu'à l'espace de livraison où sa surface devient du pavé déposé. Le pavé déposé forme l'interface entre les surfaces végétales et la surface perméable, toute à couvert d'entrée, en pavé joint. Ce mélange de surface perméable et semi-perméable permet un aménagement des sols non-invasif pour le système racinaire des arbres existants tout en facilitant l'accès au bâtiment.
Les cheminements, traversant le parc et joignant la Maison de la Musique, sont semi-perméables en stabilisés – assurant un accès piéton aux deux entrées et structurant l'espace du parc. Un second type cheminement plus léger et sablonné, profite du milieu de prairie fleurie, en créant des passages par entretiens différenciés. Ce cheminement est créé comme un chemin des débris et renforcé selon les habitudes des usagers-à.



- liste des essences**
- accès piétons
 - accès véhicule service - livraison - urgence
 - accès vélo
 - chemin des débris (entretien différencié)
 - circulation périphérique
 - gestion des eaux de pluie

- liste des essences**
- renforcement de la structure arborée périphérique - plantation d'arbres fastigiés à grand développement, h. 25-30m (Cheroux rebou, Ficus cordata, Ficus sylvatica (persianica), Ginkgo biloba)
 - renforcement de la canopée, feuillages caducs et persistants, h. 25-30m, arbre sur tige 4.5m et forme libre. (Cherurus ilex, Liquidambar styraciflua, Koeberlinia paniculata, Acer opalus, Ostya carpinifolia)
 - haie forestière, renforcement de la biodiversité, h. 5-6m, arbre sur tige 2.5m et caduc. (Cornus mas, Cornus sanguinea, Corylus avellana, Sorbus aucuparia, Hippophae rhamnoides, Sambucus nigra, Taxus baccata)
 - arbres nouveaux
 - arbres existants
 - arbres démolis





vue depuis la scène
 Depuis l'entrée, le foyer s'étire le long du mur courbe en pié jusqu'à l'auditorium. Ce dernier, flexible et modulable, s'adapte aux besoins du public ainsi qu'aux sessions du conseil municipal. Une ouverture permet de profiter d'une vue sur le parc lorsque la tribune est déployée.

RÉPARTITION PROGRAMMATIQUE

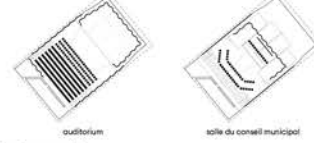


Maison de la Culture et de la Musique
 L'École de Musique et l'Auditorium sont conçus comme deux entités autonomes, afin de faciliter la logistique et les accès. Chacune dispose de son indépendance tout en bénéficiant d'une synergie d'infrastructure, grâce à des possibilités de mutualisation.

École de musique
 Au nord, l'École de Musique est déployée comme un grand lieu d'apprentissage. Son rez-de-chaussée, ouvert sur le parc et devant un espace d'échange et de rencontres, est en lien direct avec la bibliothèque et l'entrée principale. Les bureaux administratifs, ateliers, profitant quant à eux de la vue ouverte sur le bois.

Le couloir semi-enterré est connecté au rez-de-chaussée par un puits de lumière géométrique. L'accueille diverses salles de cours, un studio d'enregistrement, et une première salle de répétition. Une deuxième salle de répétition est installée au premier étage, limitant ainsi la transmission des

Flexibilité de l'auditorium



Sens de communauté
 Les deux adresses se rejoignent sous un même toit commun, véritable interface entre les deux univers du centre culturel. Le couvert et la placette du Noisetier offrent un cadre convivial pour des apéritifs, des spectacles en petit comité ou des moments de détente. Hors événements, cet espace vert aménagé devient un lieu accueillant pour les pauses-repos, les manifestations en plein air ou encore l'installation d'une buvette pendant la belle saison.

L'Auditorium et le Conseil Municipal
 Au sud, le bâtiment abrite la grande salle de l'auditorium ainsi que les espaces dédiés au Conseil Municipal. Un vaste foyer, doté de vestiaires pouvant également faire office d'accueil, s'ouvre sur la vue du chêne central. L'auditorium, conçu pour être polyvalent, peut accueillir aussi bien des assemblées municipales que des spectacles culturels et les représentations de l'École de Musique. Les salles de commissions, situées à l'étage inférieur, bénéficient d'une belle ouverture sur le parc vers le sud-est.

Salle de l'auditorium
 La mutualisation de l'auditorium et de la salle du Conseil Municipal permet d'offrir des espaces secondaires généreux (vestiaires, foyer, cuisine, etc.), tout en optimisant le volume bâti, réduisant l'empreinte et favorisant une approche économique.

Le rez-de-chaussée est équipé d'un équipement technique flexible. Le plateau, dont l'ouverture maximum est de 12 mètres, est composé de 4 éléments mobiles encore divisibles en deux. Deux personnes suffisent à déplacer ces éléments grâce à un système de vérins. Au-dessus, la gril qui supporte les rideaux et les projecteurs est également mobile, de même que les gradins qui sont rétractables. Des panneaux acoustiques et pivotants montés sur rails permettent de



0. rez-de-chaussée - école de musique et auditorium / salle du conseil municipal

EXCAVATION ET RESSOURCES

Usage
L'utilisation du pié fait partie d'une volonté de gestion des terres d'excavation contemporaine et permet d'ancrer le bâtiment dans son lieu. Le programme du projet et les gabarits d'urbanisme nécessitent de créer, le projet vise alors à utiliser la terre d'excavation à son maximum et sous toutes ses formes, que ce soit dans la construction, pour les murs, les doublages, les cloisons intérieures et les dalles chargées.

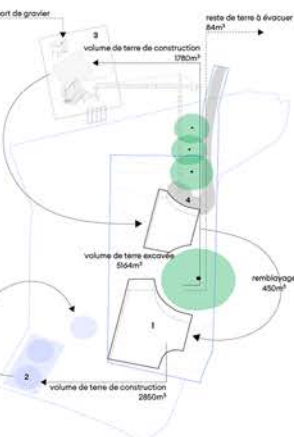
Stockage et préparation
Le stockage, la préparation et la mise-en-œuvre se fera sur site, en utilisant des espaces à proximité opportuns à la commune (parking du parc Audouard). Ainsi, le mouvement de terre et la logistique nécessaire à la réalisation du projet sera contenu dans un périmètre proche.

Aménagement paysagé
Une partie des terres excavées sera réemployée pour les terrassements et l'aménagement paysagé, favorisant une intégration harmonieuse du projet dans le site. Ce travail permettra notamment de combler l'ancien terrain de tennis pour y créer un théâtre extérieur et une noue paysagère.

La réalisation de certains aménagements paysagers (ex. rampes/escaliers) pourront être réalisés dès le début du chantier pour permettre aux usagers de se joindre au parc dans l'attente de la Maison de la Culture et de la Musique.

Logistiques et étapes

1. Zone d'excavation et de chantier, accessibilité publique jusqu'à l'inauguration de la Maison de la Culture et de la Musique.
2. Ramblage de l'ancien terrain et aménagement d'un amphithéâtre et d'une noue, réalisée pendant la première étape de chantier et accessible au public.
3. Zone de stockage, préparation et mise-en-œuvre de la terre comme matériau de construction, situé principalement sur le parking du Parc Audouard.
4. Zone de logistique sur le chantier, une grue à câble à l'emblée de la parcelle depuis ce point, sans endommager les arbres existants.



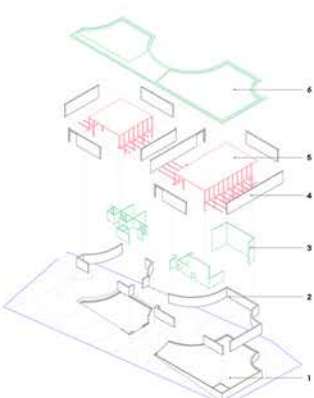
SYSTÈME CONSTRUCTIF

Structure porteuse
La structure porteuse du projet est répartie en deux éléments selon la portée structurelle des matériaux. La première est une structure massive, constituée de murs en pié formant le pourtour des porches basses (ex. foyer). Ces murs supportent leurs propres poids et la toiture végétalisée. La seconde structure est celle des volumes secondaires, de l'auditorium et de l'école de musique. Cette structure est une ossature en bois, permettant une hauteur importante requise par les programmes et un volume intérieur libre.

Dalle et mur
La dalle périphérique en pié est importante et supporte également la dalle de toiture en bois (BLC). Les dalles en bois, chargées de terre, assurent la masse nécessaire pour répondre aux exigences acoustiques élevées. Le pié repose sur un sillon de terre en contact direct avec le sol. Pour des questions de label Miravert-ECO, les murs en pié dominant sur l'extérieur sont doublés d'une isolation en laine de chanvre de 150 mm. La finition intérieure est en paroi d'argile pour permettre la pérennité du mur.

Le mur en contact avec le sol est détaillé en béton-terre, nécessaire pour l'armature. Il répond à la contrainte de compression uniquement. Ainsi, ce mur peut être réalisé avec de la terre argileuse d'excavation, du ciment et du gravat de béton recyclé.

L'ossature en bois est complétée par un collage préfabriqué rempli de laine de chanvre, dont le fond en OSB assure le contreventement. Un revêtement extérieur en chanvre-chaume, bords/depas/l'extérieur, prolonge l'expression du bâtiment. Cet assemblage de matériaux biosourcés est



TECHNIQUE

Ventilation
Les centrales de traitement de l'air sont regroupées de manière optimale dans le local de ventilation. Les zones intérieures qui nécessitent une gestion de l'air en continu (ex. exemple les bureaux, les vestiaires, les toilettes) sont conçues comme des installations de pulvérisation d'air avec récupération de chaleur.

L'entrée de l'air dans l'auditorium, les salles de répétition et le foyer des salles se fait par des diffuseurs d'air, ce qui permet à l'air d'être puisé doucement auprès des usagers. Toutes les autres surfaces vitrées peuvent être desservies par le plafond qui offre une flexibilité d'utilisation maximale dans les salles.

Concept énergétique

L'emblée de la Maison de la Musique et de la Culture sera raccordée au réseau de chauffage urbain régional qui fournit la chaleur nécessaire pour le chauffage des locaux. Des panneaux photovoltaïques installés sur le toit génèrent les besoins annuels moyens en énergie électrique qualifiée pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation.

Protection incendie

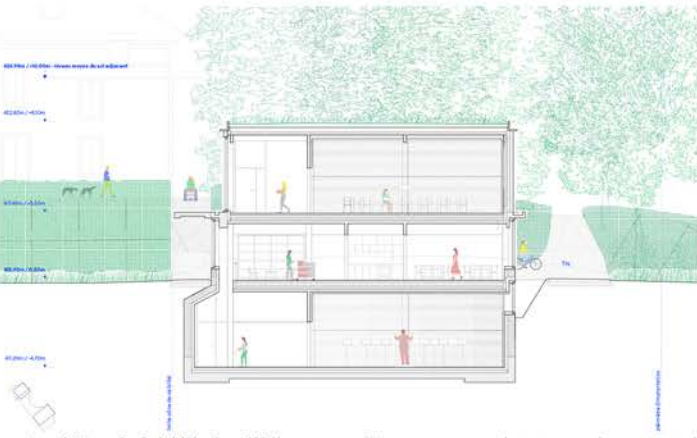
En considérant la géométrie du bâtiment existant, il s'agit d'un bâtiment de moyenne hauteur (hauteur > 11 m), classé dans les affectations AEA, commerce et industrie local recevant un grand nombre d'occupants. Le bâtiment est conçu selon les exigences d'une construction sans système d'extinction.

L'accès du véhicule de secours se fait par la route existante, et se stationne dans l'espace dédié (au nord-est de l'école de musique), d'une longueur de 6 m par 12 m. Cet



Radiation intérieure en pié du cinéma Sit Putz à Iona, CH.

1. sous-sol - salles de cours et répétition de l'école de musique



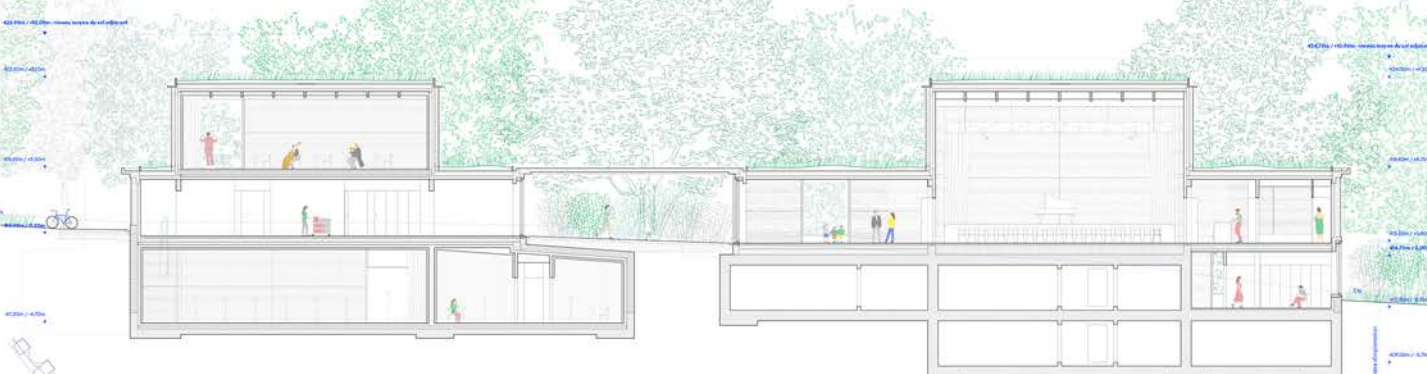
coupe transversale CC' - vue sur les salles de répétition et l'espace bibliothèque

2. sous-sol - salles de rangement et entrée PC



coupe transversale BB' - vue sur l'auditorium / salle du conseil municipal

coupe longitudinale AA' - vue sur école de musique et auditorium / salle du conseil municipal



coupe longitudinale AA' - vue sur école de musique et auditorium / salle du conseil municipal

COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

PROJETS NON PRIMÉS





COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

2. OCARINA

Architectes

RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH

RAFAEL RUPRECHT
RENATO RAIMONDI
THEODORE PERDIOS
EMILIE RAVOT
MARTINO ROMANI
MARCO DERENDINGER

Architectes paysagistes

HEINRICH LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH

ALEXANDER HEINRICH
CHRISTINE WIESKOTTEN
NADINE GÖBELER



PAYSAGE – Un pôle culturel au coeur de la commune

Parc de la Culture
Avec la construction de la nouvelle Maison de la Culture et de la Musique (MCM), un nouveau lieu de rencontre pour les musiciens et les amateurs de musique sera le jour dans un endroit aujourd'hui peu isolé. Le choix du site s'accompagne donc d'une revalorisation de l'espace libre qui renforce et qui a le potentiel - en interaction avec la Maison de Maître La Besennotte et ses jardins historiques reliques - de devenir un Parc de la Culture comme pôle d'attraction au coeur de la commune. En tant qu'espace public nouvellement aménagé, il s'intègre dans le réseau des parcs et jardins existants et complète l'axe d'espaces libres traversant la vallée de La Seymaz.



Le nouveau Parc de la Culture s'étend de La Besennotte jusqu'à la rivière de La Seymaz. Il tire son identité propre des structures d'espace libre existantes, qui sont développées en continuité avec l'existant et qui intègrent aussi bien la Maison de Maître que la nouvelle Maison de la Culture et de la Musique (MCM) en tant que bâtiment de parc équilibrés pour les relier entre eux. L'élément central est la vaste prairie ouverte qui offre une vue dégagée depuis le rez-de-chaussée de la Maison de Maître sur La Seymaz, la rive opposée et le paysage jusqu'au massif montagneux en arrière-plan. La ceinture arborée d'arbres en partie protégés, qui encadre l'ensemble du site sera étoffée par des plantations d'arbres supplémentaires afin de renforcer la structure spatiale. La haie déjà existante dans la zone de La Besennotte et au-delà, en partie tamisée, sera poursuivie comme une « écorce de parc » et prolongée de tous les côtés du site jusqu'à La Seymaz, sur laquelle s'élève le parc. En contrepartie de la bordure extérieure « dure » des haies tamisées, la ceinture arborée à l'intérieur du parc reçoit une douille douce constituée d'un écran ondulant de plantes vivaces. Les trois éléments de parc : ceinture arborée, écorce de haies et écran de vivaces, sont empruntés aux qualités existantes du jardin de la Maison de Maître et protégés dans leur ensemble pour le Parc de la Culture.

SITUATION ET IMPLANTATION – Trio dans le parc, cône de visibilité et limites. Un bâtiment librement posé, en dialogue avec la nature, respectueux des vues, arbres et parcours du parc.

Un dialogue avec le lieu
Le projet s'inscrit dans un site singulier : le parc de la Besennotte, entre un quartier résidentiel, une route structurante et un environnement naturel marqué par la présence du cours d'eau La Seymaz. Le nouveau bâtiment de la Maison de la Culture et de la Musique s'intègre dans le parc comme un volume soigné en lien avec la nature. L'adoption de la ceinture arborée ponctue le parc : une implantation libre, respectueuse des vues, des arbres et des cheminements. Cette autonomie dans le paysage permet de relier les usages publics et privés sans rompre les continuités patrimoniales, visuelles et végétales.



Trois collines dans le parc, habitées de bons termes.

Afin de desservir la nouvelle MCM côté parc et de la relier à la Maison de Maître, deux nouveaux chemins en arc sont créés comme « axes de cheminement latéraux » se succédant dans le parc. Le premier latéral va chercher les visiteurs au niveau du portail d'entrée historique de La Besennotte et se conduit le long de l'écrou de vivaces jusqu'à l'Esplanade côté jardin, devant la façade principale de la Maison de Maître. De là, la deuxième latérale part à angle droit pour mener à la MCM. Elle longe également l'écrou de vivaces en formant un grand arc et aboutit, en suivant la topographie du versant, sur l'esplanade de la Maison de la Culture et de la Musique. En tant qu'élément structurant du nouveau parc, cette latérale passe devant l'écrou, se transforme en terrasse et se prolonge par un axe visuel vers la vallée. La terrasse et le foyer sont reliés à travers l'élément de façade en verre pour former une unité qui transcende les espaces.



Si l'esplanade gravitonnée de la Maison de Maître, faisant partie du jardin historique, se trouve également devant la façade principale et pourrait éventuellement faire l'objet d'une revalorisation du point de vue de la protection des monuments, l'esplanade de la MCM fait partie de la latérale et de son élargissement et remplit également : via le Chemin de La Besennotte - sa fonction d'accès hors-axe, cyclistes et services de dessert, l'esplanade de la MCM, structurée par des marches, est accentuée dans sa partie supérieure par un arbre et une fontaine et offre, avec ses bancs, une vue tranquille sur la prairie du parc. La partie inférieure, située devant l'entrée, est caractérisée par une assise sculpturale qui invite à faire une pause. Avant, pendant et après les manifestations organisées dans la MCM, ces différentes zones de son esplanade offrent, avec la terrasse du foyer, diverses possibilités de séjour et de convivialité.



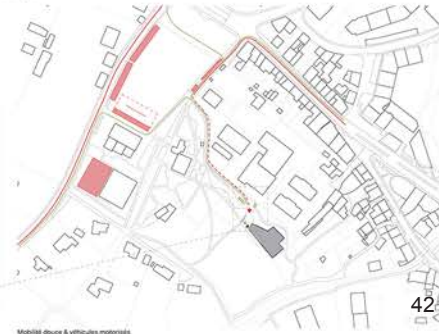
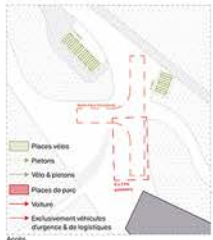
Du côté de la MCM qui est opposé à la prairie, un chemin de parc plus étroit passe sous la couronne de l'imposant chêne et longe l'écrou de vivaces pour descendre vers le nouveau chemin principal qui longe la berge de La Seymaz. Un autre chemin secondaire, plus étroit, traversant la pente de la prairie à la hauteur de l'esplanade permet aux personnes en hauteurs roulants spécialisés de 90°, de relier La Besennotte à la MCM. Le développement de l'espace libre existant au moyen de quelques interventions ciblées pour en faire un espace de parc défini confère à la nouvelle MCM et à la Maison de Maître un emplacement central et identitaire dans la commune.

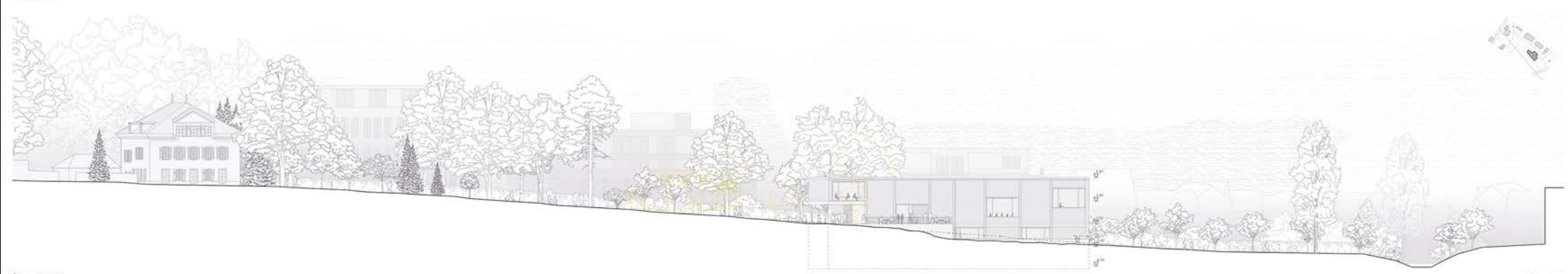


Arriver et flâner

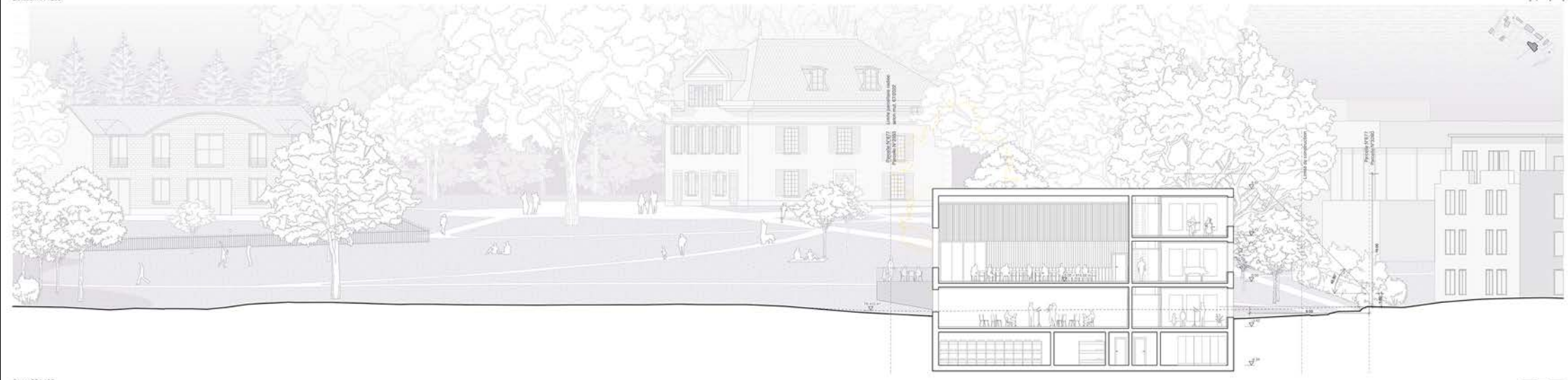


Accessibilité
Les accès sont différenciés mais complémentaires : entrée principale depuis le chemin, connexions douces vers les équipements voisins, voie logistique séparée. Cette organisation garantit une grande souplesse d'usage, essentielle pour un équipement culturel à vocations multiples.





Elevation AA 1:200



Coupe BB 1:100

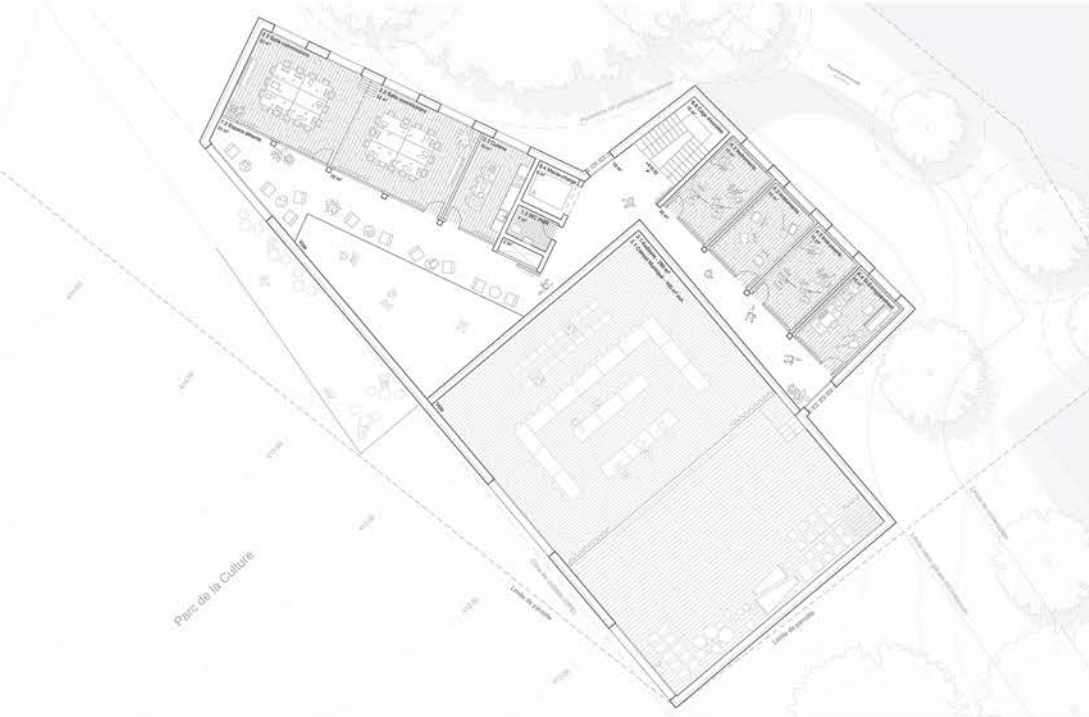


Coupe CC 1:100

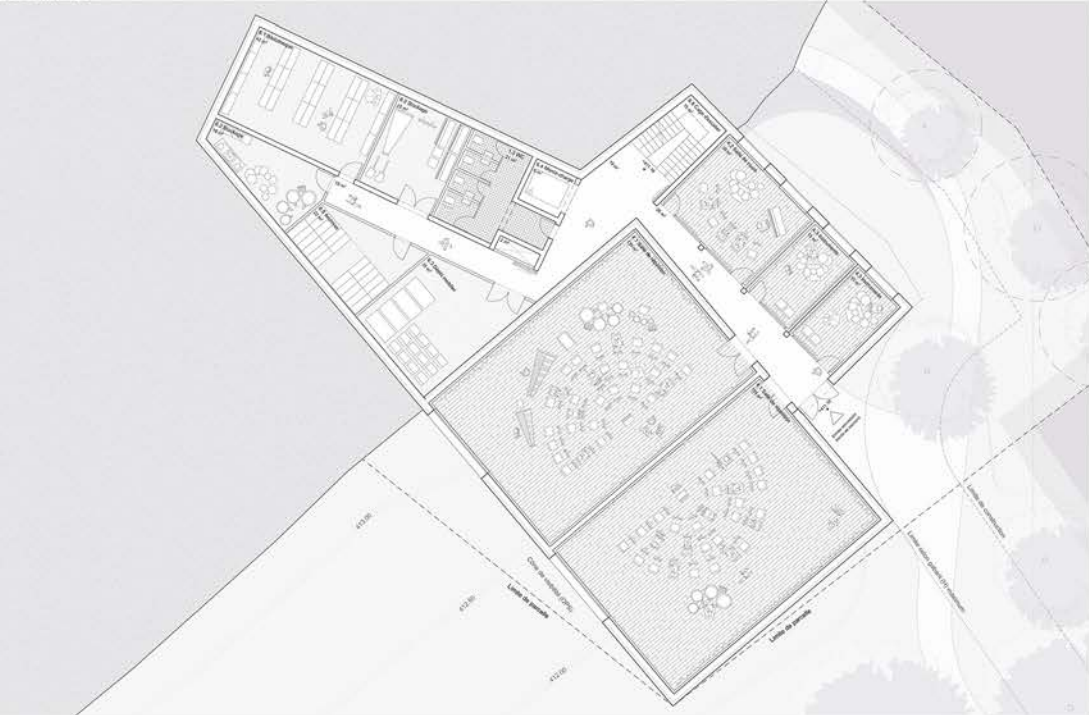




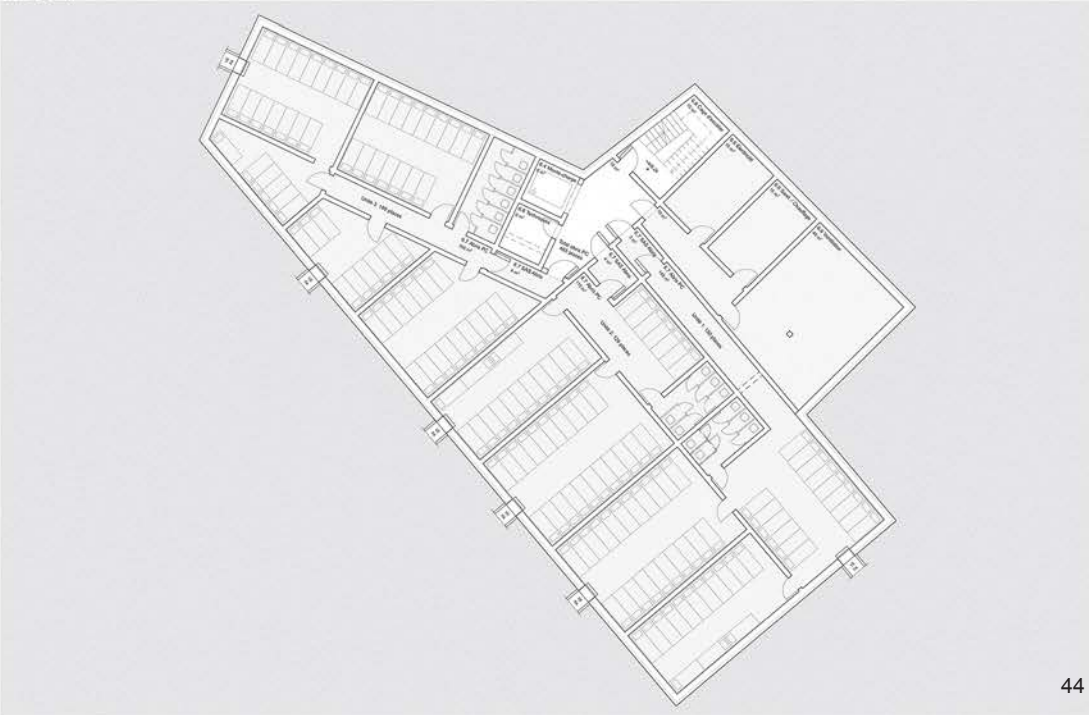
Rez-de-chaussée 1:100



Premier étage 1:100



Rez inférieur 1:100

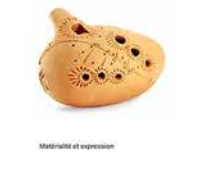
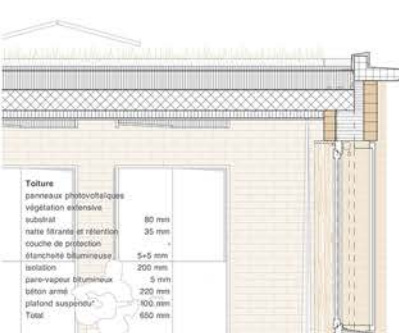
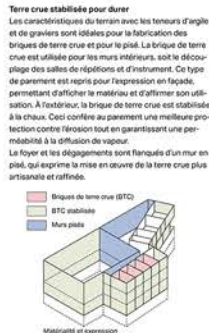
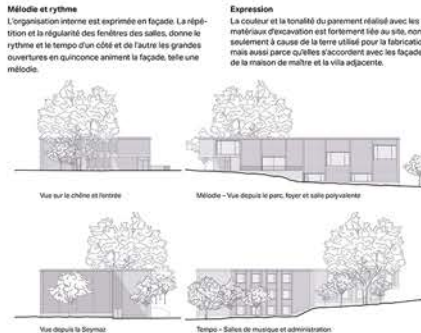
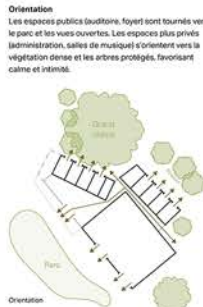


Sous-sol 1:200

ARCHITECTURE - Une présence construite comme résonance. Une architecture fluide et sculpturale, inspirée de la musique, qui allie expression artistique et rigueur fonctionnelle.

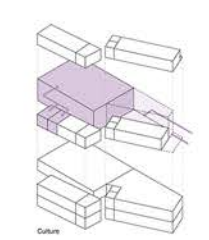
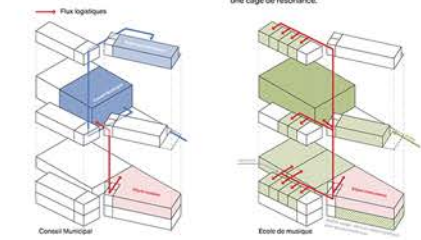
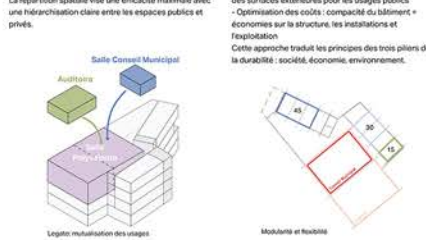
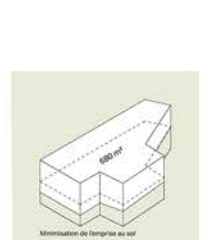
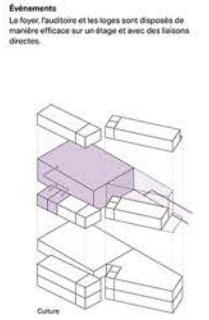
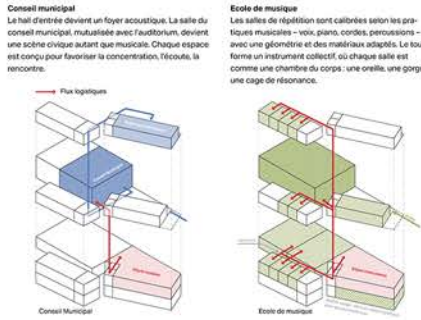
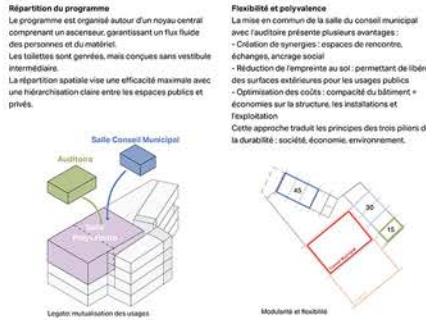
Ocarina
Le bâtiment s'inspire de l'utérus musical. Sa volumétrie fluide et expressive évoque l'instrument du même nom. Il combine rationalité programmatique et expression artistique, et propose une architecture sculpturale et identifiée.
Une maison discrète et précieuse, creusée dans le sol qu'elle transforme. Une architecture qui cherche à être habitée, écoutée, pratiquée.

Forme
La structure du bâtiment suit une organisation spatiale inspirée du fonctionnement musical :
- les volumes publics sont les espaces ouverts, amples, aux résonances planes ;
- les espaces de travail et de répétition sont des cheminements sinueux, enroulés ;
- les circulations deviennent des interstices, des zones d'attente entre doux intensités.



PROGRAMME - Logata, stuccato, crescendo: une partition d'usages. Un programme hybride et harmonisé, entre culture et musique, pensé pour la polyvalence.

Utilisation et organisation interne
Le bâtiment a une double vocation :
- Culturelle et civique : avec la salle du conseil municipal ;
- Musicale : avec l'auditoire et les salles de répétition.
Cette articulation permet un usage complémentaire tout en maintenant des identités claires.



DURABILITÉ - Un instrument pour la communauté. Une construction durable ancrée dans son sol, valorisant les ressources locales et les principes de circularité et compacité.

Trois piliers : société, environnement, économie
SOCIÉTÉ - La rencontre est un pilier central de l'édifice du projet. Elle est encouragée de manière ciblée dans des espaces de zones de circulation ouvertes, des zones d'apprentissage utilisées en commun, des lieux de séjour ainsi que des zones accessibles au public au ré-échoué. Le choix des matériaux et l'utilisation de la lumière renforcée l'atmosphère accueillante et inspirante. Le foyer, avec sa terrasse panoramique, génère une haute qualité d'usage à l'intérieur et à l'extérieur. Le dégagement offre des espaces variés stimulant les rencontres et les échanges.

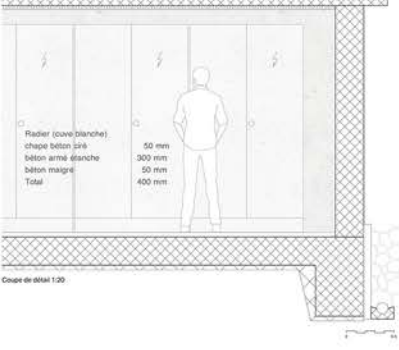
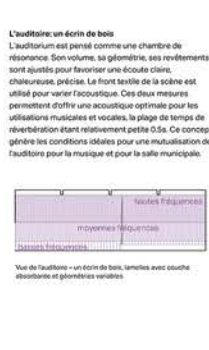
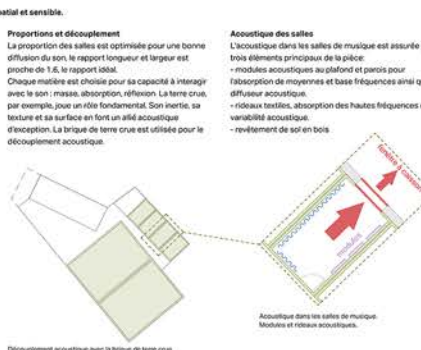
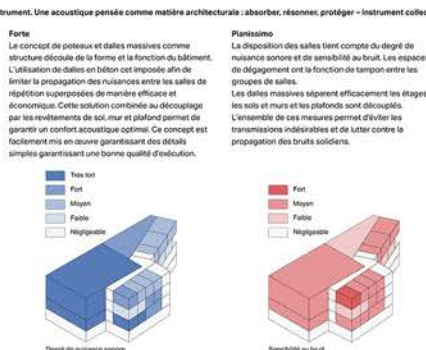
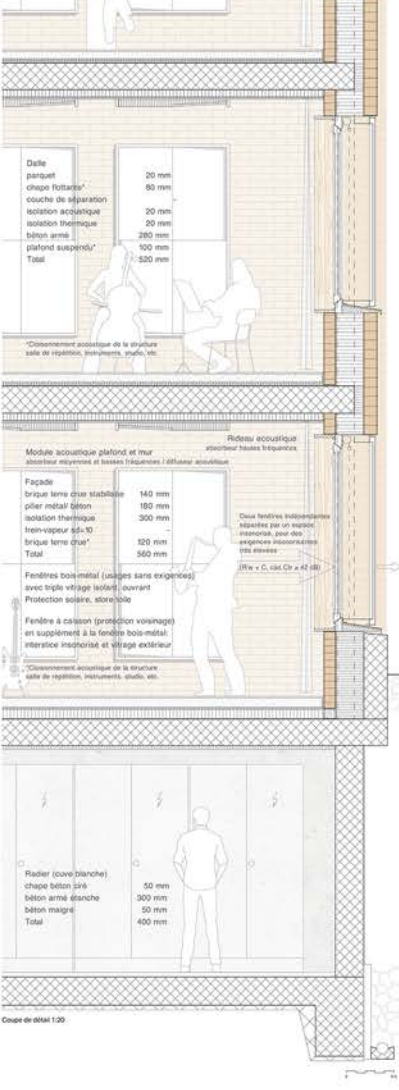
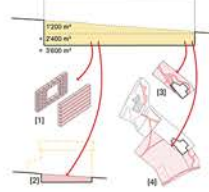
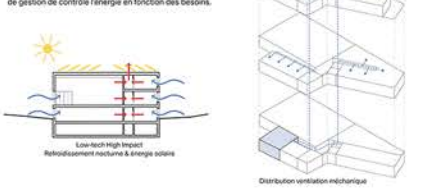
ENVIRONNEMENT - La nouvelle construction attendra le standard de très haute performance énergétique. La combinaison d'une enveloppe thermique performante ainsi que d'une production de chaleur renouvelable est envisagée. Le projet prévoit la récupération des eaux pluviales et la production solaire en toiture. La terre crue à l'intérieur du bâtiment permet de gérer le confort thermique et hygrométrique. Une installation de ventilation mécanique est prévue afin de ventiler les salles, de manière à ne pas devoir ouvrir les fenêtres pendant les cours.

Confort et installations techniques
Le concept technique suit le principe « Low Tech, High Impact » : des systèmes simples et robustes qui interagissent avec l'architecture. Les systèmes de ventilation sont optimisés. La technique réutilisée que l'on utilise est vraiment nécessaire. Le confort doit être assuré en premier lieu par des moyens architecturaux tels que le refroidissement nocturne.
La forme compacte et les courtes distances des médiums assurent une grande efficacité.
L'énergie renouvelable provient de l'énergie photovoltaïque et de la pompe à chaleur. Un système intelligent de gestion de contrôle l'énergie en fonction des besoins.

Réutilisation des terres excavées
Le matériau d'excavation est réutilisé selon ses caractéristiques. Ainsi, les graviers et l'argile extraite lors du terrassement, sont principalement transformés pour la réalisation des murs [1]. Les autres possibilités de révalorisations sont : le remblai après démolition de la maison existante [2], la création de la terrasse, les plantations pour les places et les cheminements piétons [3-4], éventuellement au bas de la parcelle en limite du site d'us.

ÉCONOMIE - La mise en commun de l'auditoire permet d'optimiser l'usage du bâtiment et de son emplacement. Sous la Maison de la Culture et de la Musique MCM, l'abri PC est un about. Cet espace a le potentiel d'un double usage : abris pc et locaux de répétition pour des groupes musicaux externes. L'utilisation de la terre crue sur son site d'un savoir-faire local est une contribution positive sur l'économie régionale. Le projet valorise les matériaux, limite les surfaces inutilisées, et propose une organisation compacte qui favorise les économies d'énergie et la longévité du bâtiment. La compacité a un effet favorable sur les coûts. Une estimation sommaire sur la base de la volumétrie générée par la MCM a une évaluation avec des objets de référence démontre que l'objectif budgétaire peut être atteint.

Structure et construction
La structure repose sur un système de poteaux métalliques et de dalles massives en béton, choisis pour répondre aux exigences acoustiques et structurelles du programme.
- Les dalles en béton permettent une superposition efficace des salles de répétition, des salles de musique et des salles municipales.
- Le béton est utilisé pour sa capacité à absorber les secousses et assurer une protection efficace contre les tremblements de terre.
- La dalle de l'auditoire est un système hybride acier-béton, avec une positionnement métallique et des formes profilées servant de coffrage.





COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

Architectes

**ATELIER KEMPE THILL ARCHITEKTEN
& STADTPLANER GMBH**

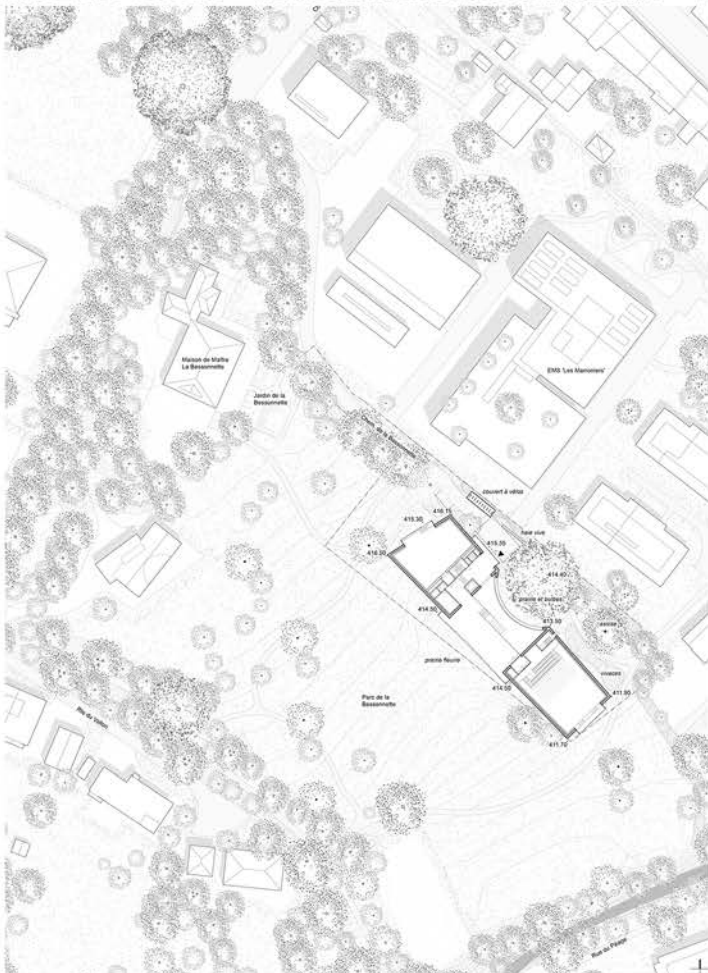
ANDRE KEMPE
PAULINE TROCHU
ANAIIS LEGRAND
JASPER STRAUKAMP

Architectes paysagistes

BBZ LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BERN GMBH

TINO BUCHS
ALINE WENK

3. MISE EN CHENE



Plan de masse 1:500

UN BÂTIMENT À DÉCOUVRIR

Pour la nouvelle Maison de la Culture et de la Musique de Chêne-Bougeries, la Ville a fait un choix remarquable : un programme culturel au milieu d'un parc. Pour traduire ce choix, le bâtiment sera conçu tel un pavillon, intégré au cœur de ce parc et restaurant un dialogue avec la maison de maître de la Besnonnette.

Le site a une position centrale, en continuité des parcs et des infrastructures publiques existants au nord-ouest.

Pourtant, il offre une atmosphère presque rurale, avec ses grandes pelouses, des vues dégagées et un environnement arboré. On en oublierait presque que l'on se trouve en pleine agglomération genevoise. Cet lot de verdure, cet horizon conduisant à l'extérieur, offre un cadre singulier.

Le bâtiment proposé ne sera ni immédiatement visible, ni facilement accessible. Il sera dissimulé, presque secret ; et c'est justement cette qualité du site, cette « absence » de la ville, qui en fait toute la richesse... et la clé. Le rapport du futur équipement à son environnement repose donc sur une expérience sensible : il faudra le chercher, le découvrir, presque comme un trésor enfoui. C'est sur cette base que se fonde notre proposition : un pavillon caché au milieu d'un parc.

ACCÈS

L'école principal se fait depuis le nord-ouest, par le chemin de la Besnonnette. Il mène à une placette sur laquelle se trouve le stationnement vélo. À l'arrivée, le bâtiment se dévoile progressivement, encore en partie masqué par les arbres protégés. Puis l'entrée s'impose, claire et isolée. Mais en retour, c'est le bâtiment lui-même qui dissimule le parc. Ce contraste nourrit une expérience spatiale singulière. Le projet intérieur est pensé pour révéler la générosité du parc. L'espace s'ouvre, cache les vues, met en scène le paysage.

Il y a des sensations présentes sur le site, pour les transcrire dans le bâti. On découvre le parc à travers le bâtiment, comme si celui-ci en était une porte. Le bâtiment devient un seuil, une transition entre l'espace public et la nature. L'entrée est ainsi le départ des cheminements de promenade à travers le parc. Le réseau piétonnier existant est complété pour permettre des liaisons efficaces depuis les transports publics et les quartiers avoisinants.

IMPLANTATION

Le programme implique une taille relativement importante de bâtiment. La volonté de dessiner un pavillon dans un parc, associée aux règles urbaines à respecter, transforme la donnée programmatique en un défi majeur de conception.

La parcelle 677, à une superficie, relativement modeste et les règles s'y appliquant en limitent la constructibilité. Pour répondre aux critères de recul, nous proposons de respecter strictement les distances aux parcelles voisines privées. Puis, du côté du futur parc et des parcelles

publiques, nous proposons de déroger aux distances de façon à priver un volume harmonieux qui respecte le terrain et le site.

Le choix de visibilité préservant les vues de la maison de maître de la Besnonnette constitue une caractéristique supplémentaire à intégrer.

Nous proposons d'orienter ce côté en tenant compte de la totalité des toitures de la maison existante de la parcelle 677. Ainsi, nous prenons l'extrémité de l'appentis comme point d'approche. Sans cacher la maison de maître, ce tracé offre une emprise au sol légèrement plus importante que le tracé initial. Il permet de proposer un bâtiment à la volumétrie unique et non morcelée, dont l'implantation se veut la plus naturelle possible pour ce site.

Enfin, l'implantation conçue avec les prémices de protection autour des arbres à préserver. Ces caractéristiques complexes du site forment le contexte dans lequel la forme du bâtiment prend tout son sens.

Mais le projet ne se limite pas à répondre mécaniquement à ces contraintes : il en tire une force, une transcription spatiale, il les thématise en les mettant en scène.

VOLUMÉTRIE

La relation étroite entre l'architecture et le contexte naturel se traduit dans la volumétrie du bâtiment. Le choix d'un volume suivant la pente est une résultante essentielle du site. La hauteur maximale de 10 mètres est appliquée uniformément sur toute la longueur du bâtiment suivant la pente naturelle du terrain. Cette forme accompagne l'arrivée des visiteurs, prolongeant le chemin paysager existant. Et côté parc, elle s'intègre dans le paysage avec modestie.

Le bâtiment semble se fonder dans son environnement, évitant l'image d'un funiculaire. La présence du chêne protégé dans la zone constructible dessine une courbe dans le volume du projet. Loin d'être une façade, ce retrait devient un élément structurant du foyer, largement ouvert grâce à de généreuses baies vitrées. Il assure une transparence visuelle entre les deux côtés du bâtiment, et donne de la lumière naturelle au foyer bas. Ici encore, la forme laisse transparaître les caractéristiques du site sans perdre de vue les ambitions de simplicité initiée.

PARC

Le parc devient partie intégrante du bâtiment : les deux sont indissociables. Les espaces intérieurs sont positionnés pour penser les vues, les tenir à l'extérieur, tandis que le projet paysager prévoit des cheminements reinvitant liés au fonctionnement du bâtiment. Le chemin d'accès bordé de végétation dense s'ouvre sur la placette d'accueil. Depuis celle-ci, on aperçoit le grand parc au sud au travers du foyer et un jardin intimiste au nord-est. Ce jardin vient accompagner le chêne existant avec divers parterres de vivaces et prairies et quelques éléments d'assise.



Vue sur l'entrée (nord-est)

La partie centrale du parc reste ouverte pour garder les vues sur le Salève depuis la maison de maître. Des arbres supplémentaires sont plantés sur la partie ouest pour recadrer les vues vers la Besnonnette. Le projet joue un rôle stratégique : il garantit, à sa manière, la pérennité du parc. Il en dépend autant qu'il le protège. Le bâtiment ne pourrait exister sans la générosité du parc et c'est cette relation de réciprocité qui fonde tout le projet.

LE SITE ET LA MATÉRIALITÉ

Pour l'enveloppe du bâtiment, nous proposons l'utilisation du pié. Nous choisissons ce matériau, car il offre à plusieurs niveaux une réponse durable et écologique, et parce qu'il est une réponse parfaitement adaptée, presque idéale, au site. Cette approche permet d'utiliser une partie des matériaux d'excavation du chantier. Le site et sa proximité avec les parcelles du parc sont un contexte favorable à cette mise en œuvre de la terre, puisqu'il permet le stockage et le séchage de la terre avant sa mise en œuvre.



Ce choix répond ainsi de manière exemplaire aux enjeux liés à la gestion des matériaux d'excavation non pollués, à la réduction de leur mise en décharge et à la limitation du transport en milieu urbain.

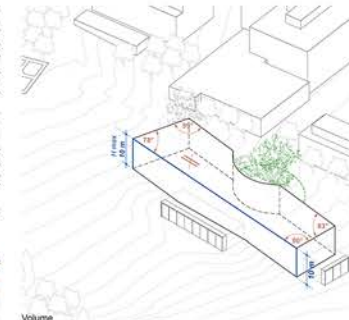
Ensuite, cette solution permet de réduire au strict minimum l'usage de matériaux conventionnels comme le béton, lui préférant un matériau entièrement recyclable. Et comme il est issu de la terre locale, il est en quelque sorte déjà recyclé.

Enfin, ce pié offre également une qualité esthétique remarquable : il crée des façades à la texture naturelle, tactile, à la fois brute et chaleureuse. La terre du site donnant une terre claire, le rendu final s'intègre avec sobriété et élégance dans le paysage.



L'ACOUSTIQUE FLEXIBLE

L'acoustique est un enjeu central du projet. Pour répondre aux objectifs du programme, nous avons accordé une attention particulière au volume de chaque espace. Le volume est travaillé pour permettre d'intégrer le son à l'architecture. L'orientation des murs du façade et du toit permet de limiter naturellement les phénomènes d'écho en utilisant le minimum de matériaux en second œuvre et traitement acoustique coûteux. Les murs de toutes les salles destinées à la musique sont revêtus de surfaces dures, favorisant la réflexion sonore, une condition de base pour toute salle dédiée à la pratique ou à l'écoute musicale. Dans un souci de polyvalence, nous proposons également l'installation de rideaux en tissu lourd sur l'ensemble des parois. Ce dispositif permet de moduler simplement l'acoustique des espaces et de l'adapter à d'autres usages, comme des conférences ou des prises de parole, qui nécessitent une ambiance plus absorbante.



Puis un travail est mené sur la mutualisation des espaces. Le volume de chaque pièce est attentivement étudié pour répondre aux ambitions du programme, tout en restant le plus pragmatique possible. Le projet pense la mutualisation par des espaces aux caractéristiques spatiales différentes ou s'adapte à une plus grande variété d'usages. Ainsi, les répétitions sont possibles dans les trois grandes salles du projet suivant le type de musique et le nombre de personnes. L'auditorium a une hauteur sous plafond de plus de 8 mètres, condition indispensable pour une acoustique polyvalente de haut niveau. Les grandes salles de répétition ont des volumes différents dans un souci d'économie du volume construit et d'adaptation avec les usages prévus. La salle du sous-sol dispose donc d'une grande hauteur sous plafond tandis que celle du rez-de-chaussée a une surface au sol plus importante. Cette dernière a des dimensions et orientation adaptées à la salle du Conseil municipal, qui disposera alors d'une vue sur la maison de la Besnonnette.

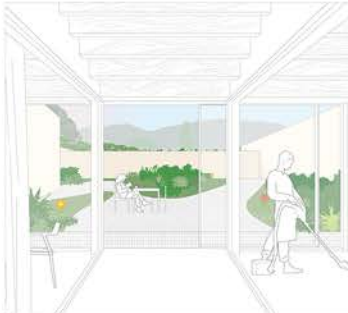
BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL.

Le nouveau bâtiment est conçu pour accueillir une école de musique et une salle polyvalente et de concert, tout en offrant, un espace pour la salle du Conseil municipal. Cette double vocation exige une vision claire pour un bâtiment véritablement multifonctionnel. La flexibilité du bâtiment repose sur un dimensionnement fin de chaque espace. Une question essentielle se pose alors en lien avec le programme : celle du foyer. Bien qu'il ne soit pas explicitement dimensionné dans le cahier des charges, un foyer d'ambiance indispensable. Dans cet espace de transition et de rassemblement, le fonctionnement global du bâtiment serait compromis. Il faut en effet considérer que le nombre de visiteurs pouvant être assis dans toutes les salles doit se retrouver debout simultanément dans le foyer. Nous prévoyons de ce fait un foyer d'au moins 150 m².

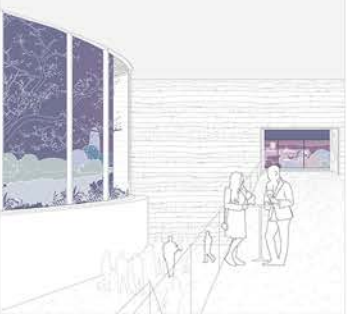
Dans cette optique, nous proposons de situer ce foyer entre l'auditorium, placé au sud, et les deux grandes salles de cours et de pratique, superposées et positionnées plutôt au nord. Ce foyer rempli également une fonction verticale : il relie deux niveaux, puisque l'un des accès à l'auditorium se situe au niveau rez-de-chaussée bas. Pour créer une véritable continuité spatiale, nous avons conçu un grand vide central au sein du foyer. Ce vide met en scène le chêne protégé, qui semble s'inscrire à l'intérieur du bâtiment.

L'objectif du foyer généreux, est d'ouvrir un champ des possibles, d'imaginer des usages variés qui n'auraient pas été identifiés au stade de la programmation. C'est construire un bâtiment durable car versatile.

Il est aussi le lieu de la relation au parc. C'est pourquoi nous proposons, comme l'un des atouts du projet, l'installation de bales coulissantes permettant d'ouvrir généreusement le foyer sur l'extérieur. Ce dispositif offre la possibilité d'utiliser le foyer comme une scène ouverte, avec des sièges installés dans le parc pour accueillir des concerts en plein air à plus grande échelle. La large ouverture fait entrer le parc dans le bâtiment l'été, et donne un panorama splendide l'hiver.



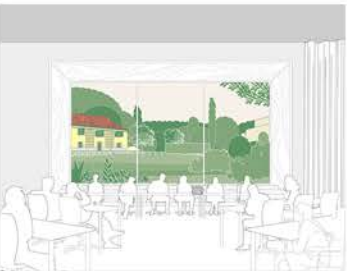
Patio du 1er étage



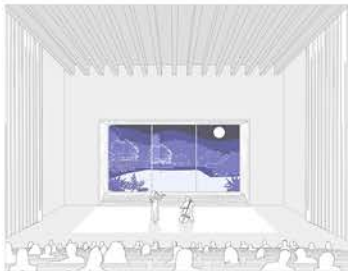
Foyer



Auditorium, salle polyvalente



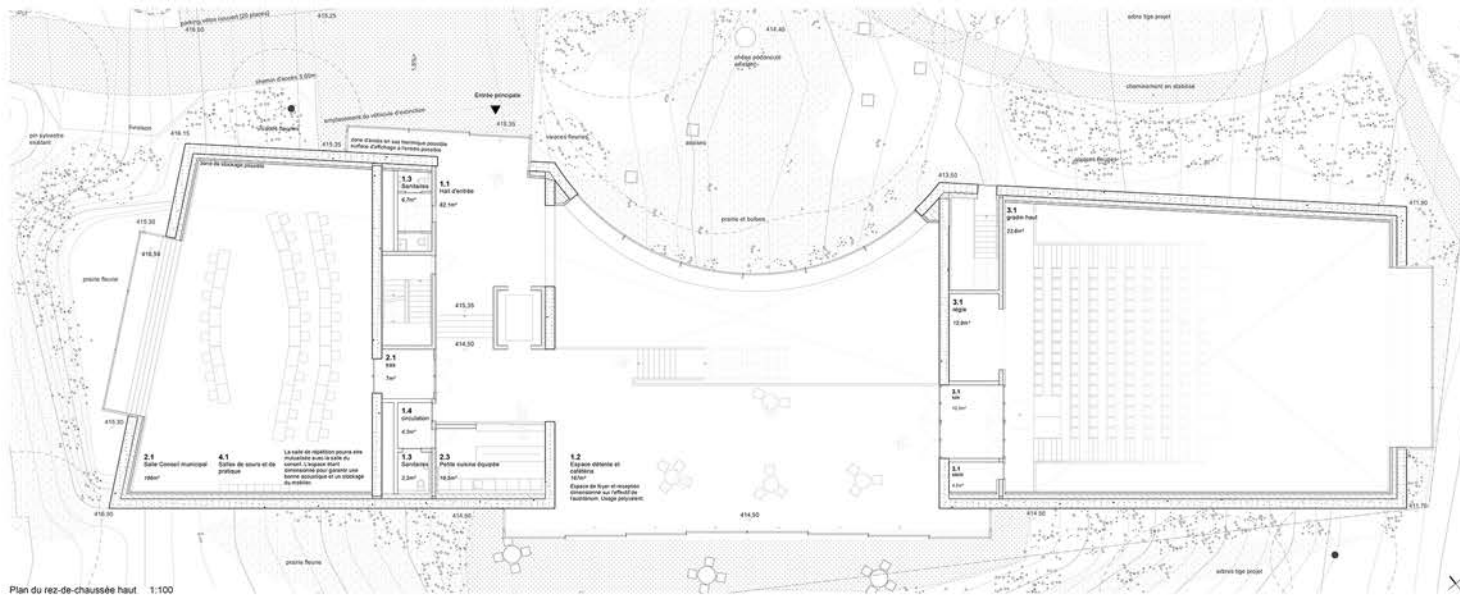
Salle du conseil



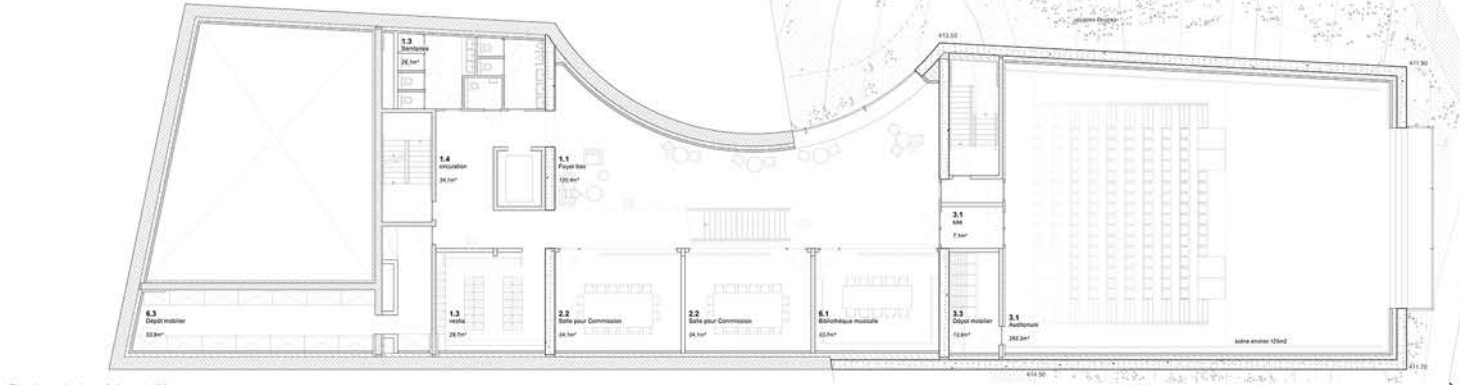
Auditorium, salle polyvalente



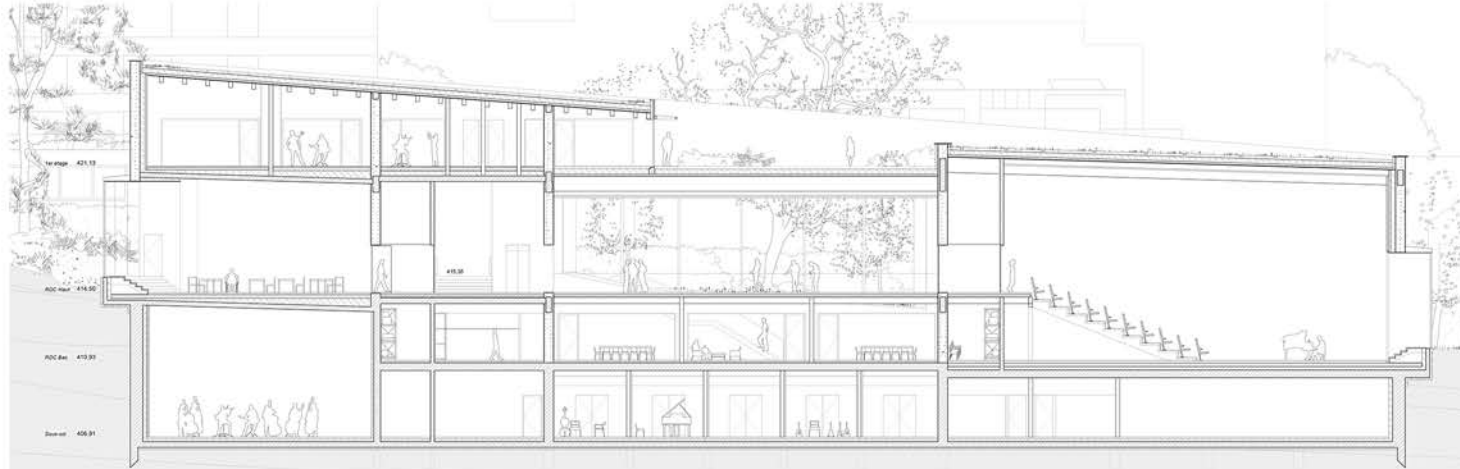
Coupe transversale 1:100



Plan du rez-de-chaussée haut 1:100



Plan du rez-de-chaussée bas 1:100



Coupe longitudinale 1:100

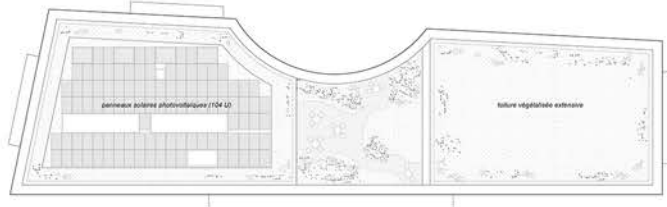
« VITRINES »

Le lien étroit entre l'architecture et le paysage se prolonge dans le dessin des façades, le positionnement sensible des ouvertures et l'expressivité choisie pour les matériaux de façade. Le dessin de façade se veut simple et identifiable : c'est un subtil jeu de pleins et de vides dans lequel chaque élément est choisi et dessiné avec soin. Les baies vitrées sont les éléments exceptionnels parmi de vastes surfaces opaques, sur lesquelles reposent le langage architectural. Nous proposons, par orientation, une baie vitrée sous forme de « vitrine », avec une hauteur de cinq mètres. Cette dimension est cruciale pour conférer au bâtiment ses qualités spatiales généreuses, adaptées à un édifice public de cette envergure. Cette hauteur permet d'obtenir de justes proportions et un équilibre harmonieux entre les surfaces vitrées et opaques. L'approche « vitrine » permet d'intégrer les sorties de secours sur les côtés courts, tout en maintenant la transparence des vitrages sans ouvrir ni autres divisions. La plupart des vitrages sont fixes, offrant une lumière abondante et des vues dégagées, tout en restant budgétairement pragmatique. L'entrée principale combine des vitrages fixes avec un large vantail coulissant. La façade principale du foyer, orientée vers le parc, est fermée par une grande baie composée de vantaux coulissants et motorisés de grandes dimensions. Elle permet l'ouverture l'ensemble du foyer sur une longueur d'environ 24 mètres lors des événements. Cette solution transforme quasiment l'intérieur en un espace extérieur, une vaste terrasse qui invite le parc à pénétrer dans le bâtiment, et inversement.

Le vitrage courbe de l'autre côté met en valeur le chêne, élément central du projet, d'une manière surprenante. Ce chêne prend presque une valeur symbolique, en lien avec le nom et l'histoire de la ville.

TOITURE EN TANT QU' CINQUIÈME FAÇADE

Une partie des salles de cours ainsi que les bureaux sont situés au premier étage, directement sous la toiture. Le couloir desservant les salles de cours est large et bénéficie d'un éclairage zénithal : des vitrages en toiture diffusent une lumière naturelle dans les espaces de circulation et, indirectement, dans les salles de répétition elles-mêmes. L'utilisation rationnelle de cet étage permet d'intégrer un patio central pour donner une façade aux bureaux. Cette terrasse créée, offre des vues exceptionnelles sur la vallée de la Seymaz et le massif du Salève. Elle ajoute une dimension plus domestique et conviviale au projet. Le patio crée une variation volumétrique qui anime la toiture, pensée ici comme une véritable cinquième façade. Elle est traitée partiellement végétalisée et participe à l'intégration paysagère du projet. La toiture se compose de deux parties distinctes : au sud, une toiture végétalisée de faible hauteur visible depuis la terrasse du patio. Au nord, une toiture plus haute, équipée de panneaux photovoltaïques, combinés à des surfaces également végétalisées. Enfin, les espaces techniques, en particulier ceux liés à la ventilation, sont également aménagés directement sous la toiture, de manière discrète et intégrée.



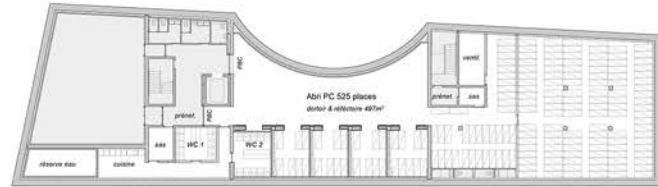
Plan de toiture 1:200

ABRIS PC EN DOUBLE USAGE

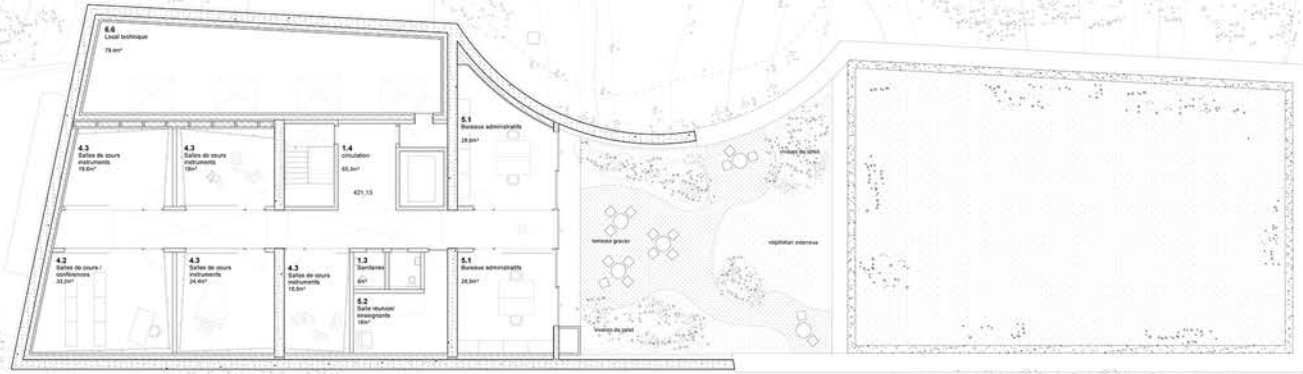
L'Atelier de Protection Civile détermine l'emprise du sous-sol et conditionne grandement le reste du bâtiment. Les contraintes techniques et dimensionnelles s'appliquent à l'abri rendent sa multiplication avec la salle de répétition de grande hauteur non-réalizable. Aussi, le sous-sol tient sa surface de ces deux éléments : la surface minimum de l'abri et la surface minimum de la salle de répétition. Pour que l'atmosphère du sous-sol du projet ne soit pas grevée d'éléments qui visuellement renvoient à l'aspect technique de l'abri, des parois blindées coulissantes permettent de séparer les cheminements dans les conditions prévues. Puis, un travail de mutualisation porte sur les petites salles de cours et instruments, les loges, les locaux de stockage et archives. La répartition des lits dans l'abri se fait dans les pièces existantes en limitant au maximum le démontage. Les installations pérennes de l'abri sont intégrées au projet initial. Pour obtenir un aménagement efficace, les lits sont regroupés de façon rationnelle le long de voiles de soutènement rectanglés. Le long de l'arrondi en revanche, pour ne pas perdre de place, est prévu un espace commun libre. Cet espace se retrouve dans l'organisation du sous-sol où l'abri devient un foyer servant de circulation, mais aussi d'espace commun aux salles de l'école de musique et à la grande salle de répétition du sous-sol qui demande un large espace de circulation attenant. Les programmes s'entrecroisent mutuellement.

ISOLATION THERMIQUE ET CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

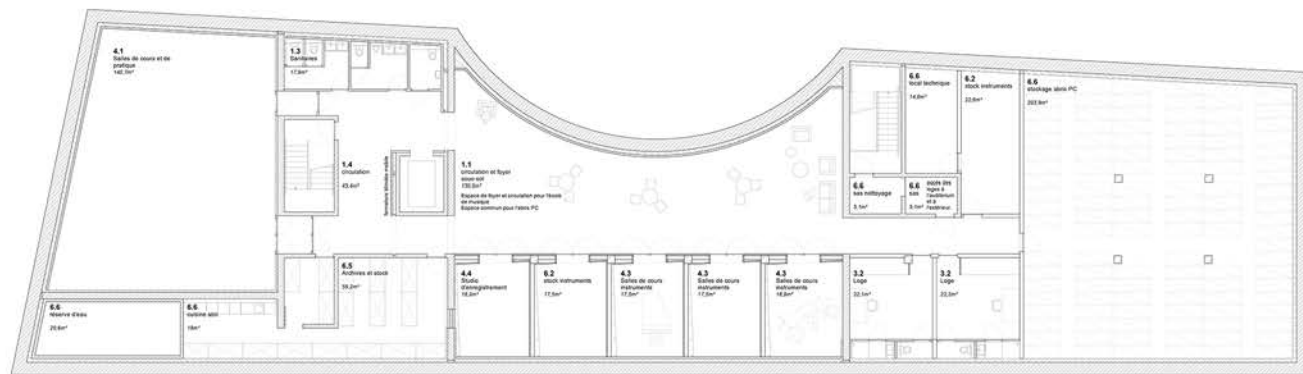
Le nouveau bâtiment respectera le standard de très haute performance énergétique du canton de Genève (THPE 2009). L'enveloppe thermique est conçue pour atteindre les valeurs de résistance cibles fixées par les réglementations G1A, via l'usage de matériaux denses, durables, poreux et météorologiquement biosourcés. Les besoins en chauffage et en rafraîchissement seront couverts par une pompe à chaleur thermique réversible exploitant des sondes verticales, soit un système énergétique entièrement renouvelable. La distribution thermique s'effectuera par l'intermédiaire de trappes actives déployées sur de grandes surfaces. Couplée à la mise thermique importante des parois, cette solution offre confort et simplicité d'exploitation. Elle favorise des rendements de production optimisés grâce à des températures de fonctionnement modérées. Une ventilation double flux, régulée par des sondes de CO2, garantira une qualité d'air optimale tout en s'adaptant aux usages réels. Elle permettra ainsi à certains espaces d'être modulables et multifonctionnels, tout en maîtrisant les consommations énergétiques. En complément, des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques viendront renforcer la résilience de l'ouvrage, en optimisant l'autoconsommation au bénéfice des systèmes de production et des usages collectifs.



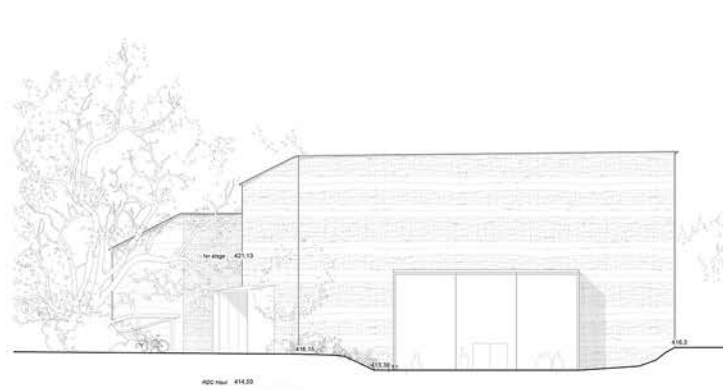
Plan du sous-sol abris PC 1:200



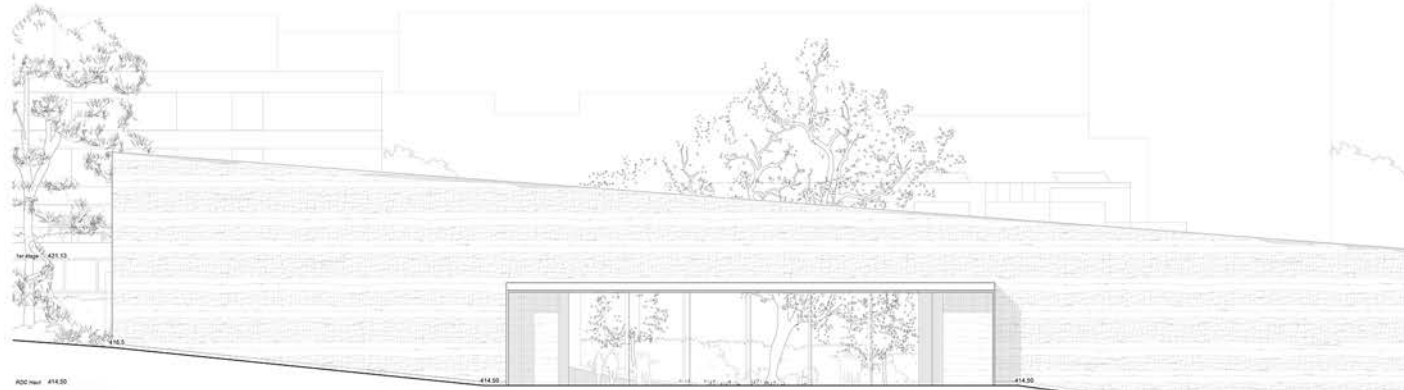
Plan du premier étage 1:100



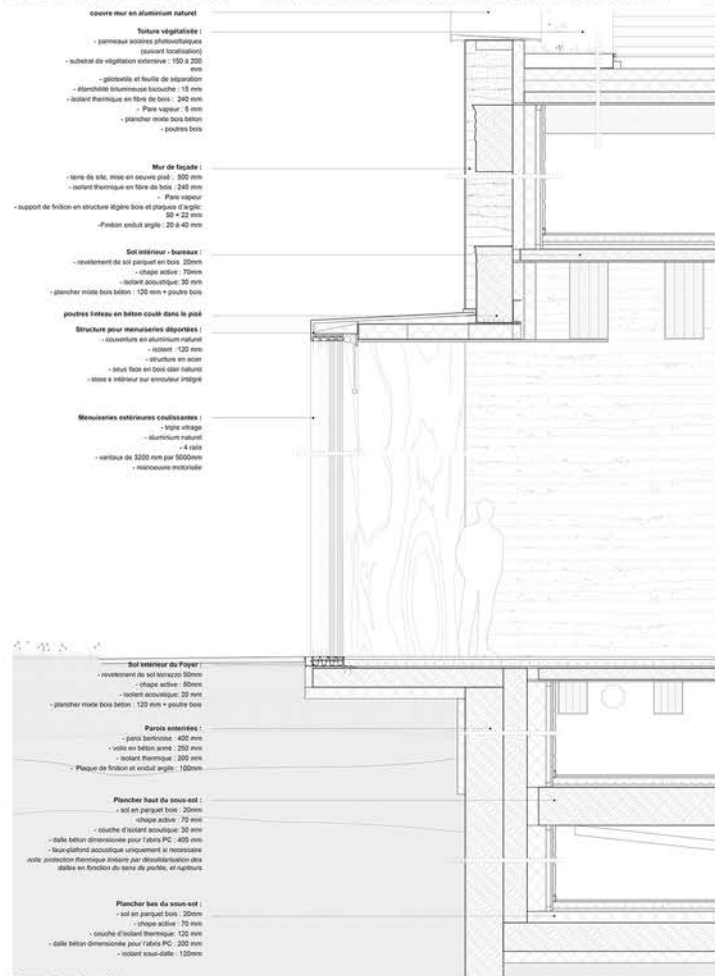
Plan du sous-sol 1:100



Elevation Nord-Ouest 1:100



Elevation Sud-Ouest 1:100



Coupe de principe 1:20

STRUCTURE

Pour la structure porteuse du bâtiment, nous favorisons l'usage du pisé. En façade d'une part, puis dans les murs de refend nord-sud. L'usage du béton est fait là où il est strictement nécessaire pour répondre aux contraintes acoustiques, ou en contraintes techniques en sous-sol. Pour préserver l'apparence du pisé, les poutres-intréaux au-dessus des bales vitrées sont intégrées directement dans les murs. Les planchers sont réalisés en bois là où cela est possible, et en béton dans les zones où des exigences acoustiques renforcées entre certaines salles le rendent nécessaire.

Les grandes portées du projet sont étudiées pour être intégrées à l'architecture. Le sens de portée des grandes poutres en bois est défini en tenant compte d'une projection des cheminements des réseaux en plafond. La façade courbe qui longe le chêne est un bâtiment à part, travaillé avec des poutres métalliques qui reprennent les formes que les poutres en bois ne peuvent suivre.

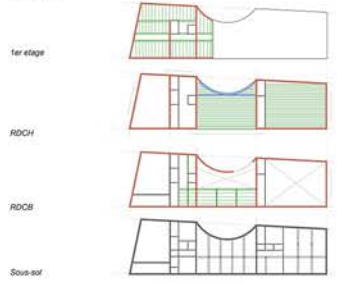


Schéma structurel

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Notre projet privilégie une architecture durable et écologique, en cohérence avec les ambitions portées par le programme. En termes d'usage, le bâtiment offre une acoustique de qualité, idéale. De plus, le concept respectera toutes les réglementations obligatoires. Cette démarche qualitative s'accompagne d'une approche pragmatique et de priorités claires afin de respecter le cadre budgétaire. Pour atteindre l'objectif, nous intégrons un maximum de contraintes au projet architectural pour éviter les dépenses en second œuvre. Le volume du projet est travaillé en tenant compte de mutualisation et en analysant les besoins programmatiques et acoustiques pour être juste. La répartition des locaux est pensée pour limiter l'impact des grandes hauteurs sur le volume construit. En coupe, en interposant des bureaux ou salles de réunion entre des espaces de grande hauteur. Et en plan, en plaçant les pièces les plus hautes aux extrémités du volume. Cela laisse une évolution des gabarits de ces pièces possible, si nécessaires et en fonction des besoins des futurs usagers. En façade, le choix de mobiliser les efforts sur une grande ouverture par orientation limite là-encore les coûts. Les finitions intérieures sont pérennes et robustes. Par exemple, le choix de stores intérieur s'inscrit dans une démarche économique et de maintenance. Les matériaux choisis demandent peu d'entretien et sont robustes. La structure est pensée pour intégrer les cheminements des réseaux et limiter l'utilisation de faux-plafond, un élément également favorable pour une maintenance aisée.

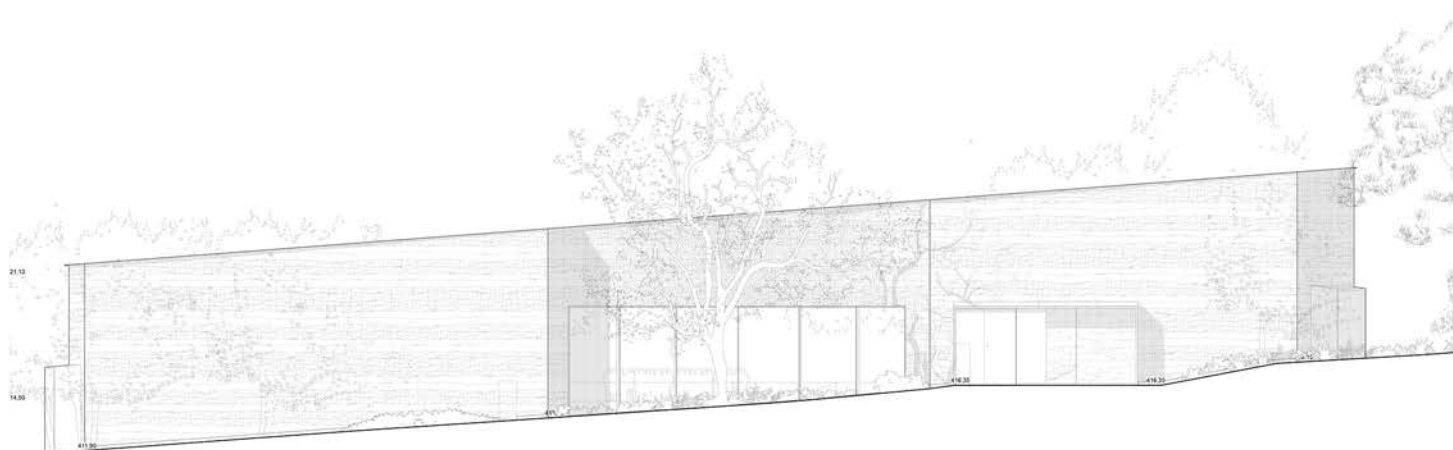
FINITIONS NATURELLES ET ROBUSTES

Les finitions transmettent le caractère singulier du pisé pour créer une atmosphère à la fois sobre et chaleureuse. L'objectif est d'instaurer une forme de noblesse discrète, offrant un cadre accueillant, agréables, propices aux rencontres et aux découvertes. Les façades sont soignées côté finition et doivent recevoir une finition. Nous proposons un enduit en argile appliqué sur des parois, qui permet une séparation acoustique efficace et une logique de « boîlle dans la boîte » aux cotés maillonnés. L'enduit d'angle rappelle l'architecture en pisé tout en apportant une texture douce et enveloppante. Par ailleurs, certains murs-poutres intérieur sont prévus également en pisé, restant visibles, ils renforcent le lien avec la matérialité des façades du bâtiment, sans ajouter de matière à la structure.

Pour les cloisons légères, nous proposons une finition en bois lasuré dans une teinte gris clair, soigneusement choisie pour s'harmoniser avec celle du pisé et de l'argile. Le sol, quant à lui, est prévu en terrazzo dans les espaces communs, matériau particulièrement robuste qui convient parfaitement à un usage public. Sa teinte, elle aussi gris clair, contribue à l'unité d'ensemble et au caractère apaisant des lieux. Les autres pièces reçoivent une finition de sol en bois.



Vue depuis le parc (sud-ouest)





COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

Architectes

AIRES MATEUS III, LDA
MANUEL AIRES MATELUS
FRANCISCO CASEIRO
BERNARDO SOUSA
VERONICA BARROS
GIUSEPPE RUGGIÉRO
IOLANDA SEPE

Architectes paysagistes

PROAP, ARQUITECTURA PAISAGISTA
JOÃO NUNES
INAKI ZOILO
TIAGO CALISTO
JOÃO FIGUEIREDO

4. AUTOUR DES ARBRES

Architectes

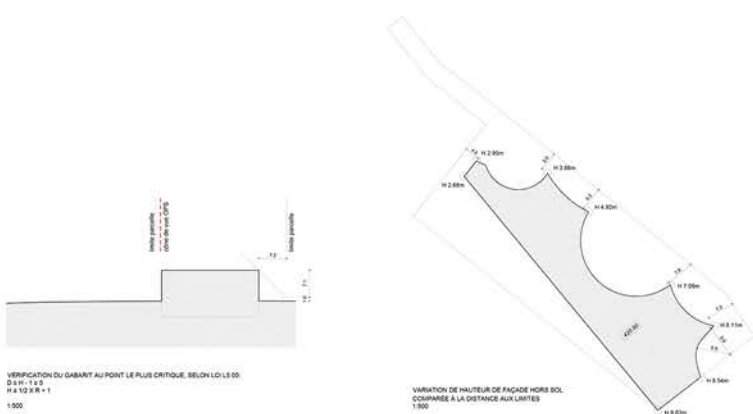
GIORGIS RODRIGUEZ ARCHITECTES

TIMOTHEE GIORGIS
JUAN RODRIGUEZ
GABRIELA PRATAS
NICOLAS CHOQUARD
FRANCESCO RICCI
CAROLINE DAVID
TEO HUBMANN

Architectes paysagistes

EDMS

NICOLAS SENNGEN
ALEXANDRE SONNAY



La proposition émerge d'une lecture attentive du site : une prairie verte, en pente régulière vers le sud, en direction de la Seymaz, marquée au nord par la présence dominante de la Bessonnette.

Le bâtiment s'intègre harmonieusement dans le paysage, en épousant ses contours : au nord, un contour ondulant qui suit la zone de protection arborée ; au sud, une coupe rectiligne dictée par l'impasse diagonale du côté CPS.

Le programme se développe de manière horizontale et rituelle, maximisant la surface construite pour permettre au bâtiment de s'intégrer avec sérénité dans la topographie, sans nuire au paysage environnant.

Au rez-de-chaussée se trouvent les espaces nobles et publics de la MCM : l'auditorium, les salles de conseil municipal et la cafétéria, complétés par leurs espaces de soutien respectifs. L'espace résultant entre les volumes rectangulaires et les parois découpées de la façade Est donne naissance à un foyer serein et déambatoire, qui structure les circulations, l'accueil et l'attente, devenant la zone vitale du bâtiment.

Les deux grandes salles se distinguent par leur polyvalence, pouvant accueillir divers événements et configurations. L'usage occasionnel de la salle de conseil permet son ouverture aux activités de l'école de musique, faisant office de second auditorium. Entièrement habillée de bois, ces salles s'ouvrent largement sur le paysage grâce à de grandes baies vitrées. Cette relation avec l'extérieur est renforcée par un plafond courbé qui se prolonge en un auvent d'assommoir.

Le niveau intérieur accueille le programme spécifique de l'école de musique : salles de cours et d'instruments, espaces administratifs, bibliothèque, zones de stockage et locaux techniques. Deux puits de lumière en plaine terre apportent lumière naturelle et ventilation aux salles administratives et techniques, améliorant la sensation de bien-être.

Les salles d'instruments et de répétition, entièrement fermées, offrent les performances acoustiques nécessaires et répondent également aux exigences d'un abri de protection civile pour 550 personnes.

matériaux
Le projet adopte une matérialité exemplaire, reflet d'une démarche constructive responsable et durable. Il prévoit la réutilisation des matériaux non polluants issus de la démolition de l'édifice existant dans les travaux de terrassement. Pour compenser les excavations, la terre extraite sera réutilisée pour produire des blocs de terre compactés servant aux murs intérieurs, valorisant leurs qualités hygrothermiques et acoustiques.

Ainsi que la sous-sol nécessite une structure en béton armé, notamment pour répondre aux contraintes de l'abri de protection civile, l'étage supérieur est entièrement conçu en bois - structure, parements intérieurs et façades. La polyvalence et durabilité du bois permettent de répondre efficacement aux exigences acoustiques tout en offrant une finition noble, saine et parfaitement intégrée au paysage boisé du site.

La majorité des bois sera en chêne de béton lisse, continu, résistante et durable, assurant une homogénéité spatiale et de bonnes performances acoustiques. Les salles nobles bénéficieront de sols en bois, en cohérence avec les parois et plafonds. Les planchers courbes de l'auditorium et de la salle de conseil répondront à la performance acoustique tout en intégrant des courbes de grande portée.

lumière naturelle
Les grands espaces sont baignés de lumière naturelle par de vastes baies orientées sud-ouest, favorisant un lien fort entre l'intérieur et le paysage. Cette lumière naturelle est également valorisée dans la zone du foyer, où la cafétéria s'ouvre vers l'extérieur. Les baies, en retrait de la façade, bénéficient d'un auvent d'orange naturel et de protections solaires extérieures, ainsi que d'un éclairage ambiant et contrôlé pour une occupation complète en configuration "black-box".

Le long foyer est éclairé par des fentes verticales découpées aléatoirement dans le bardage bois de la façade nord-est, remplis de verre. Ces ouvertures offrent une lumière dynamique et mystérieuse, tout en créant une image nocturne lumineuse au bâtiment, éclairé depuis l'intérieur.

Malgré son implantation en sous-sol, ce niveau bénéficie d'un éclairage naturel via deux puits de lumière, établissant un lien constant avec l'extérieur et permettant son usage comme si s'agissait du niveau principal.

installations et stratégie énergétique
Le bâtiment privilégie des dispositifs passifs pour le confort climatique : ventilation naturelle croisée, rafraîchissement nocturne via les ouvertures disposées sur les façades. En complément, le local technique en sous-sol accueille les monoblocs assurant la distribution via les faux-plafonds des couloirs et deux grandes salles verticales.

Deux surfaces de panneaux photovoltaïques (d'un total de 450 m²) couvrent une grande partie des besoins énergétiques du bâtiment. Ces panneaux solaires s'intègrent dans une composition harmonieuse en toiture plate, entièrement végétalisée. Cette toiture-jardin est composée d'une prairie fleurie à faible entretien. La couverture végétale favorise l'infiltration et la rétention des eaux de pluie pour une réutilisation en période de stress hydrique, et contribue à l'effet d'îlot de fraîcheur. Le projet est également préparé à recevoir un système géothermique, à étudier en phase de développement.

approche et intégration paysagère
L'intervention paysagère vise une insertion fluide du bâtiment à travers un travail topographique continu qui structure la relation au premier de construction et définit des usages extérieurs informels, tout en valorisant la végétation existante, notamment les arbres.

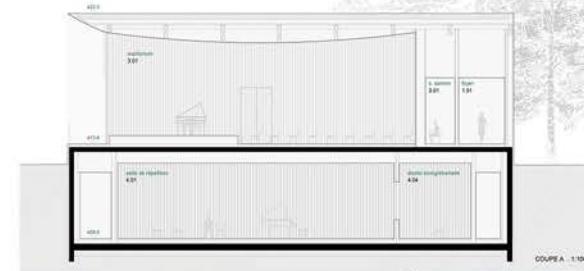
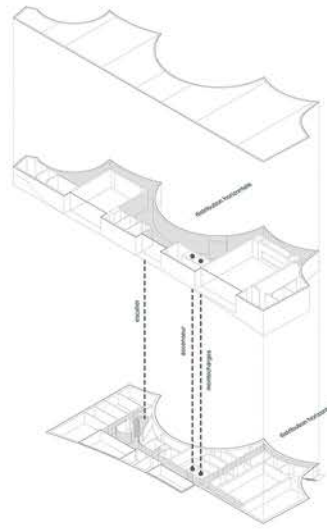
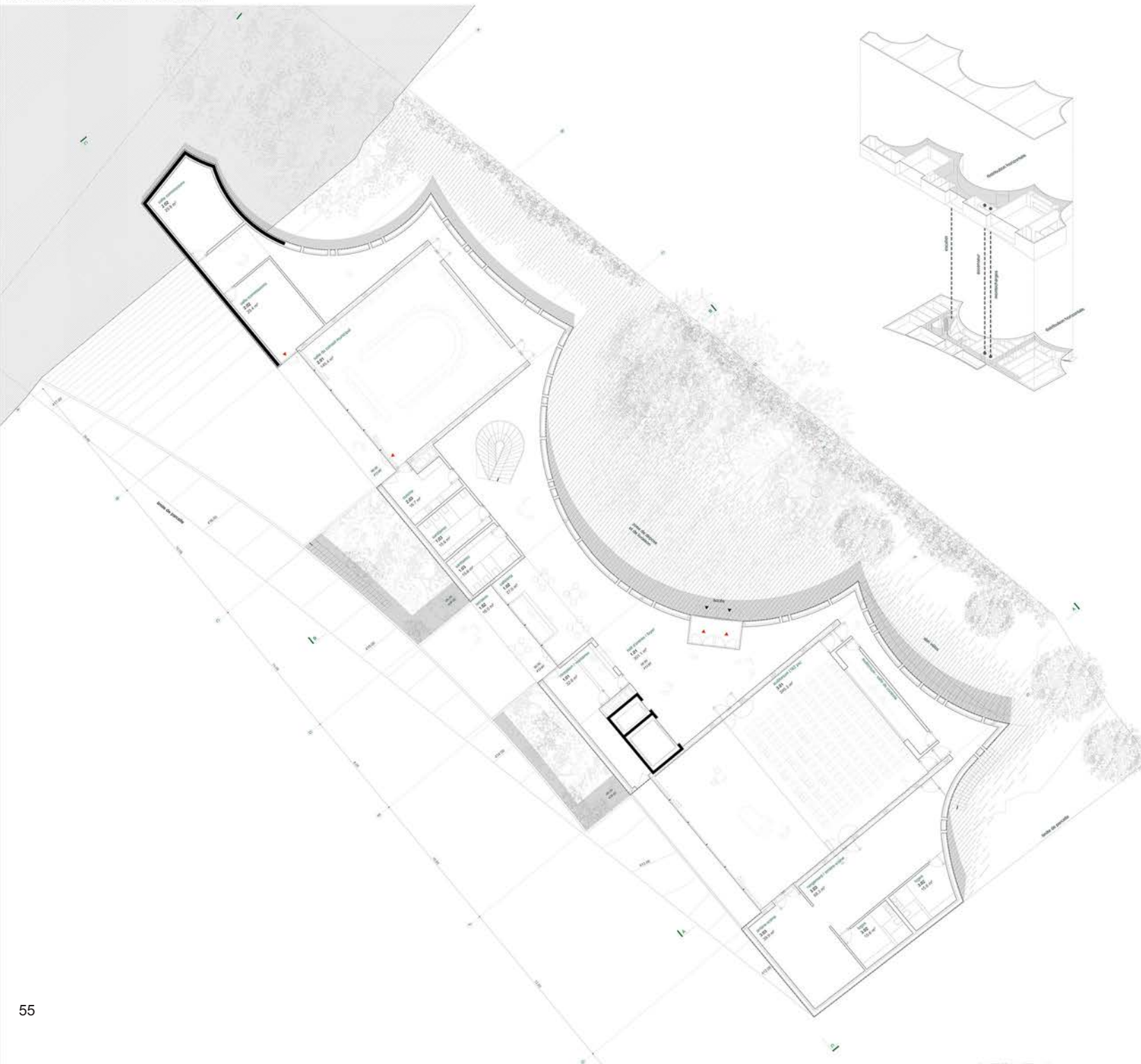
L'intégration à la topographie génère un talus concave formant un amphithéâtre naturel et informel, utilisable comme extension estivaie des activités scolaires.

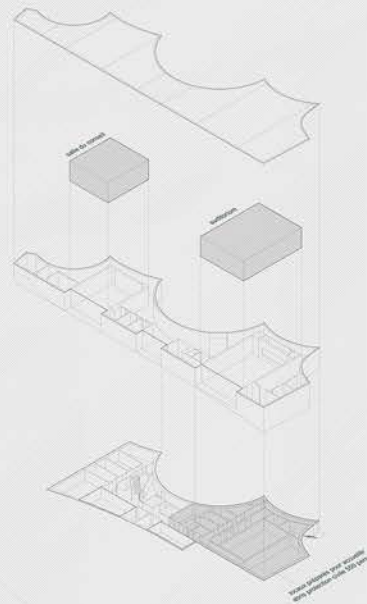
revêtements extérieurs et accès
Les revêtements extérieurs sont conçus pour favoriser la perméabilité, l'infiltration et la rétention naturelle de l'eau, tout en augmentant la capacité portante selon les usages : cheminement piétons, cyclistes et accès logistiques ponctuels. Une trame minérale (niveaux de pierre ou béton gris foncé) avec joints végétalisés définit les flux, différenciant les zones selon leur intensité d'usage. Cette surface homogène et abstraite fusionne avec la végétation basse et en escompe les contours.

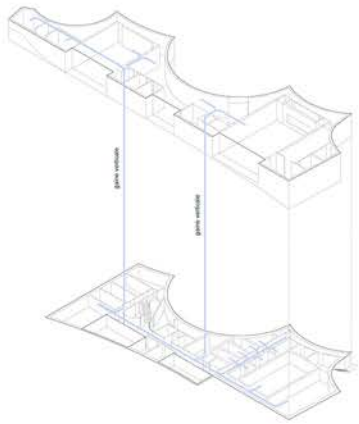
effet d'îlot de fraîcheur
L'intervention valorise, intègre et préserve les essences arborées existantes, majoritairement caducifères, qui participent à la création de zones ombragées fraîches, améliorant l'effet d'îlot de fraîcheur. Le processus d'implantation généré par les arbres induit un microclimat favorable. A proximité de grandes herbacées et arbustives autochtones améliore encore ces conditions. L'augmentation de la perméabilité et une meilleure gestion de l'eau contribuent également à optimiser ce concept de manière durable.

Dans les patios intérieurs, un sol minéral en gravier gris foncé est combiné à des massifs d'ombre et des plantes grimpantes sur les murs. Les toitures accessibles en rez-de-chaussée reçoivent un revêtement végétalisé renforcé par des grilles à engazonnement. La toiture principale est, quant à elle, couverte d'une prairie fleurie.



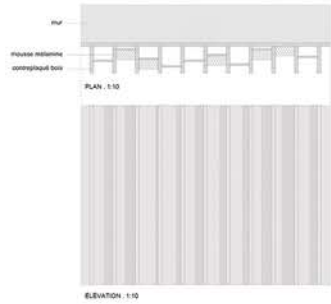




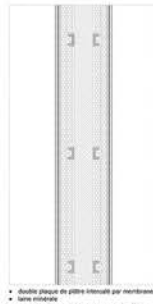


SCHEMA DE DISTRIBUTION HORIZONTALE ET VERTICALE DES GAINES

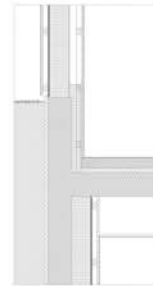
DIFFUSEUR ACOUSTIQUE 1:10
(diffusion, table de réglage, table d'instruments)



CLONSON ACOUSTIQUE TYPE 1:10



MUR EXTERIEUR 1:20
sur de-chaussée semi-enterrée

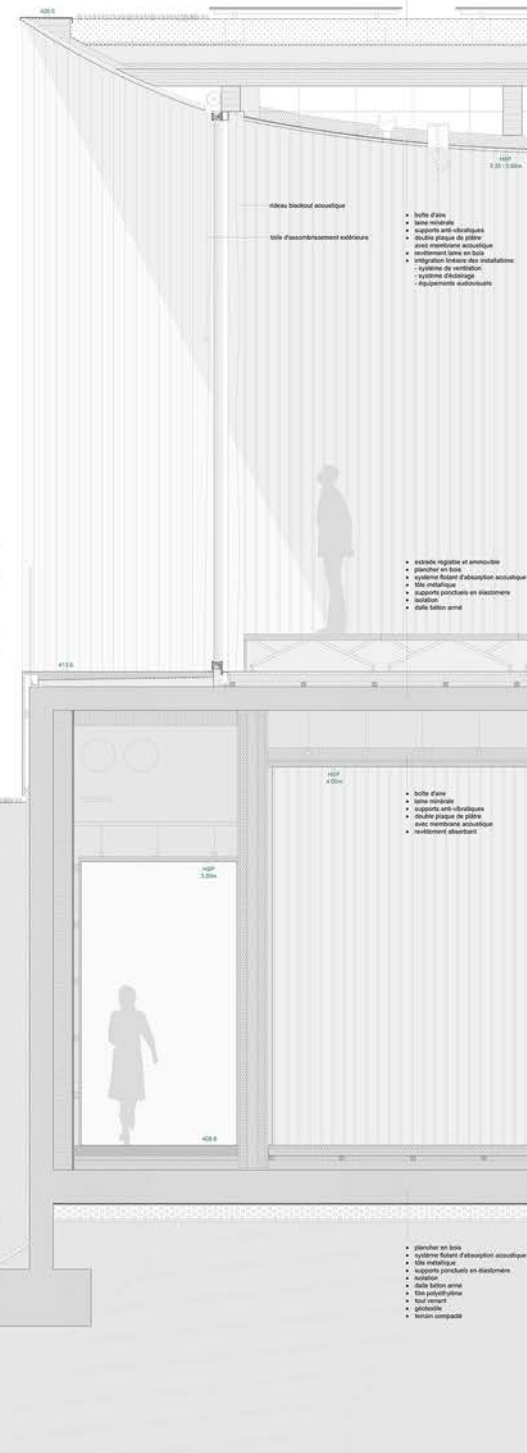


MUR EXTERIEUR 1:20
sur de-chaussée au niveau de la cote du terrain naturel



- lames de bois extérieur
- tasseaux de support
- panneaux hydrofuge pare-pluie
- isolation thermique
- panneaux de fibre de bois
- barrière pare-vapeur
- tasseaux de support
- lames de bois (intérieur)

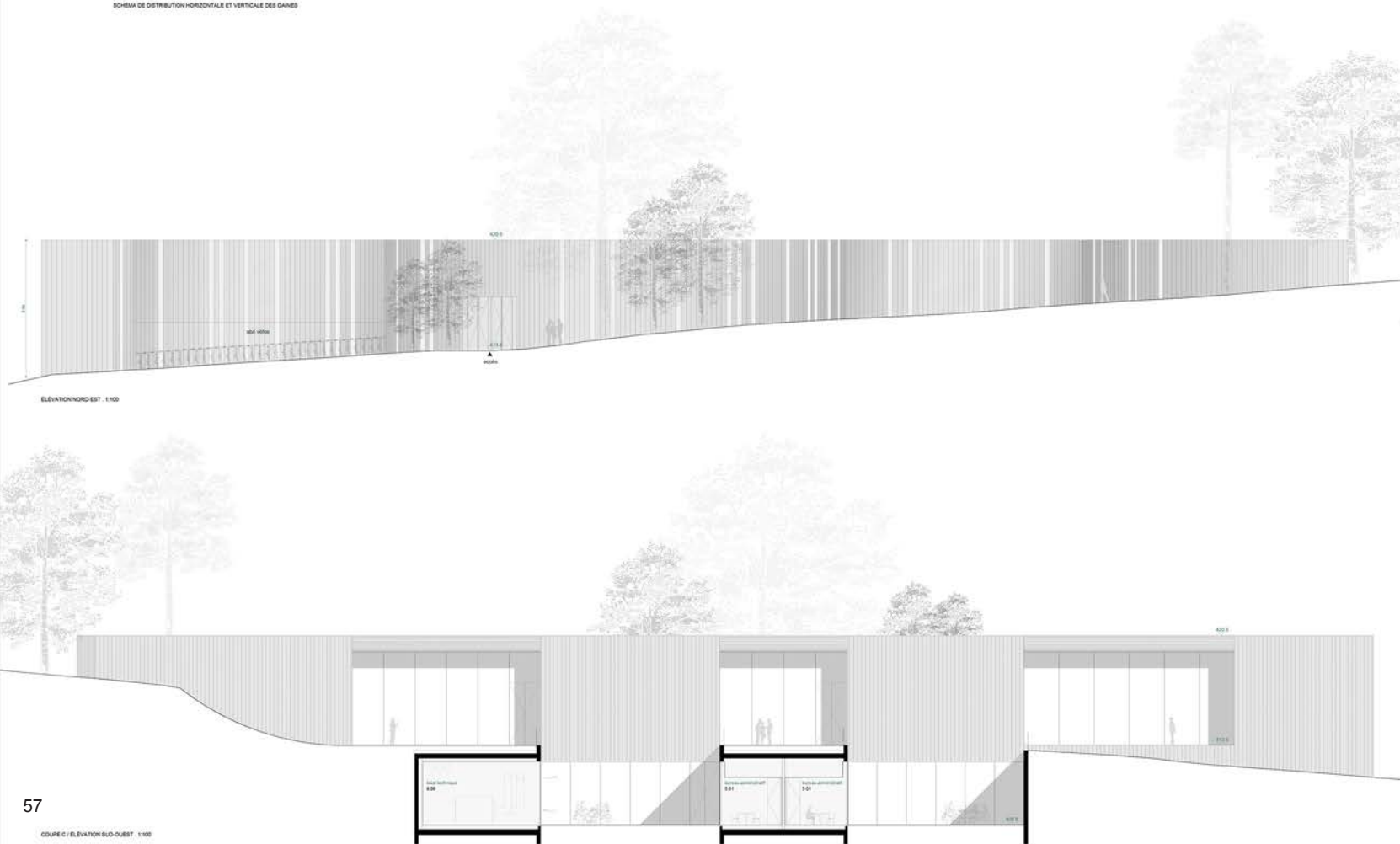
COUPE CONSTRUCTIVE 1:20



- panneaux photovoltaïques
- isolant pare-vapeur
- couches de drainage et de rétention
- système d'évacuation
- isolation thermique
- lame de béton
- dalle en bois lamellé-croisé GLT
- plots en bois lamellé-croisé GLT

- isolation négative et amortisseur
- plancher en bois
- système fiable d'absorption acoustique
- file métallique
- supports ponctuels en aluminium
- isolation
- dalle béton armé

- plancher en bois
- système fiable d'absorption acoustique
- file métallique
- supports ponctuels en aluminium
- isolation
- dalle béton armé
- file planifiée
- tout venant
- granolite
- béton compacté



ELEVATION NORD-EST 1:100



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

Architectes

ATELIER BONNET ARCHITECTES SARL
PIERRE BONNET & MIREILLE ADAM BONNET
STEVEN BEUC
MARIA TROMBETTA
PAULO TEODOSIO
DELIA FOZ
INFOGRAPHISTE: BLANC-TAILLEUR IMAGES

Architectes paysagistes

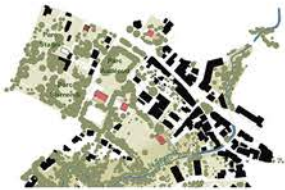
DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL
AURELIE BARRAL
REMI DOUCE

5. CLE DE SOL



Plan de situation 1:500

Constellation



Forme forte, alliance entre petite et grande échelle

A l'instar des maisons de domaines pourvus aujourd'hui de programmes représentatifs ouverts au public, la Maison de la Culture et de la Musique se définit également par un volume simple, une forme forte ancrée dans le territoire et accompagnée par un entourage de volumes plus bas qui agencent le rapport au jardin, la transition entre les espaces ouverts du site et l'accueil au sein du bâtiment principal. Le site de projet s'inscrit dans un territoire stratégique à l'embranchement entre les successions de parcs publics, le centre-bourg et la pénitente de verdure de la Seymaz.

L'objectif est d'imaginer un futur parc sur la grande prairie de la Bessonnette où la Maison de la Culture et de la Musique s'y inscrit en lisère. Laisant la part belle à un nouveau parc axé sur une riche biodiversité apaisée en lien direct avec la Maison de Maître de la Bessonnette et l'écosystème de la Seymaz.

Improvisation



Sur le chemin de l'école de musique

En longeant le chemin arboré de la Bessonnette, le pavillon de musique se dévoile progressivement derrière les Pins noirs, une première invitation à écouter le lieu. Puis, en complicité avec le chêne majestueux et le noyer vêtu de lierre, la Maison de la Culture et de la Musique surgit et présente son visage accueillant.

Une nouvelle maison dans le parc

Afin de donner sa noblesse au futur parc public et de préserver un maximum de pleine terre sans démultiplier les constructions, le parti du projet s'attache à regrouper l'ensemble du programme dans un seul bâtiment compact, en dialogue avec un pavillon qui joue le rôle de relais avec la maison de maître Gautier.

Résonance



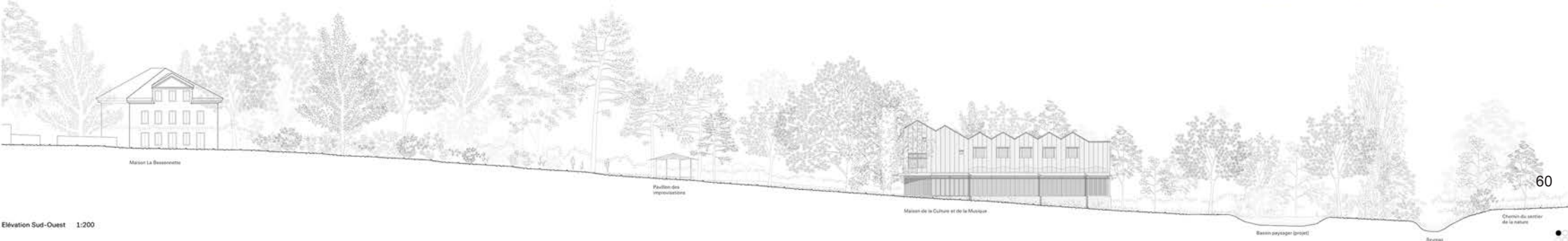
Musique et paysage en résonance

A l'instar du clavecin ouvert sur un paysage stimulant le musicien autant que son public emporté par la rêverie, la Maison de la Culture et de la Musique invite le paysage de multiples façons à accompagner la musique.

Une maison comme un instrument

Concevoir une seule maison comme un instrument précieux, un outil performant qui permet, par un soin acoustique accru de faire résonner tous les espaces simultanément sans interférences et, par une répartition des programmes permet l'indépendance de parcours des différents usagers.

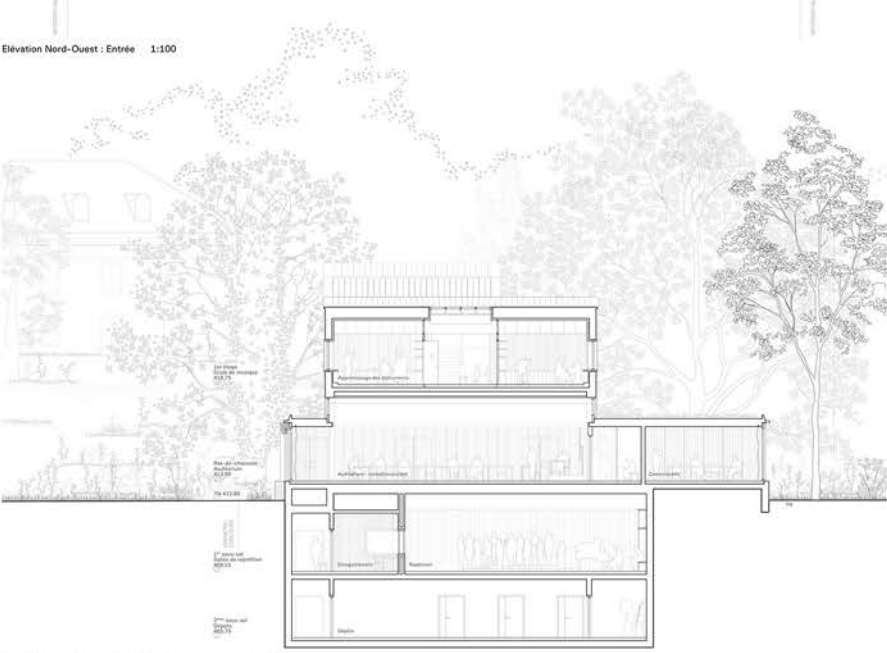
A chaque jour un nouvel accord.



Élévation Sud-Ouest 1:200



Elevation Nord-Ouest : Entrée 1:100



Coupe transversale BB 1:100



Elevation Sud-Est 1:100



Raz-de-chaussée: Salle de spectacles et d'auditions 1:100



Pavillon des improvisations

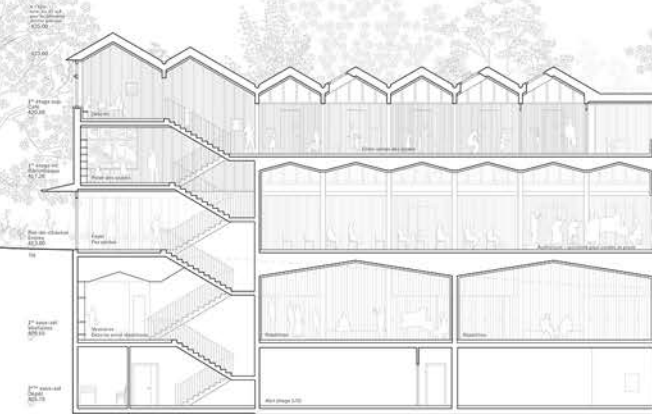
Le pavillon s'offre à toutes les appropriations, un relais dans la promenade publique, attente et goûter des enfants avant les cours de musique, concerts champêtres, pause conviviale lors des répétitions intensives...

Le temps politique

Le regroupement du foyer des pas perdus, des deux salles de commissions et de la salle du conseil municipal, organisé de façon indépendante de la vie de l'école de musique, permet aux temps politiques de fonctionner dans un quartier autonome. A l'occasion de grands événements publics musicaux, la salle polyvalente utilisée dans toute sa mesure s'ouvre directement sur le foyer d'accueil et l'entrée.

Economie de moyen

La clé de l'économie du projet réside dans la mutualisation des usages des espaces majeurs. Ainsi, la Salle du Conseil s'inscrit dans l'Auditoire dans une grande flexibilité par un simple tir de rideaux. Les Salles de répétitions se déploient dans un étage de l'abri souterrain dans une ambiance acoustique adaptée. La réversibilité des revêtements et installations s'inscrit dans la pratique courante de l'aménagement des abris.



Coupe longitudinale AA 1:100

1^{er} étage supérieur : Espace Café



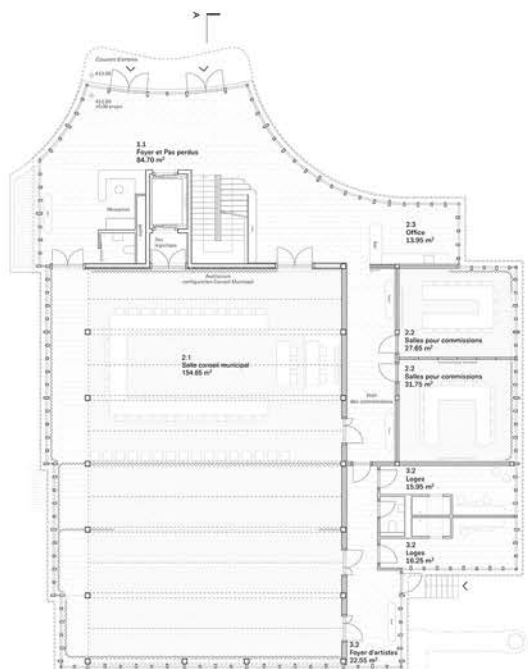
1^{er} étage : École de musique 1:100

1^{er} étage inférieur : Bibliothèque et Médiathèque musicale



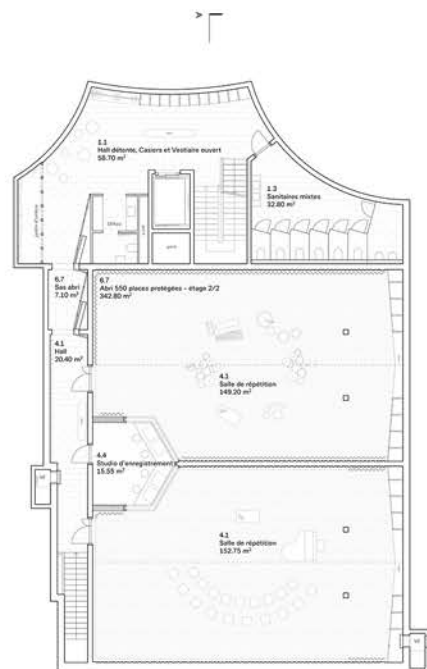
1:100

Rez-de-chaussée : Foyer d'accueil et espace des pas-perdus



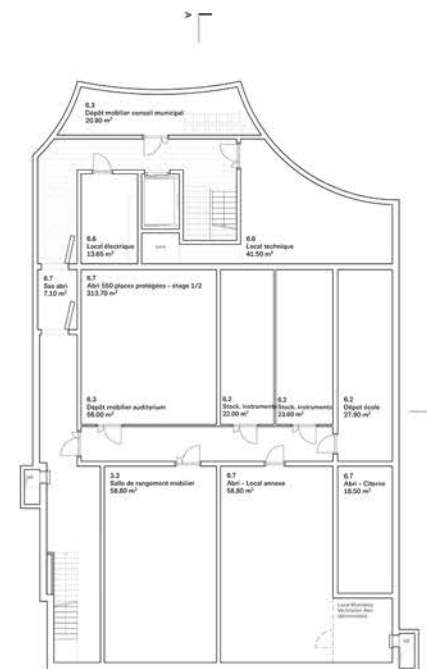
Rez-de-chaussée : Conseil municipal et Commissions 1:100

1^{er} sous-sol : Détente entre répétitions, Vestiaires et casiers, Sanitaires publics



1^{er} sous-sol : Salles de répétition et abri 1:100

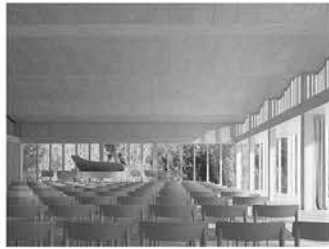
2^{ème} sous-sol : Technique et dépôts



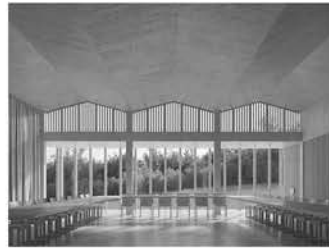
2^{ème} sous-sol : Dépôts et abri 1:100



5 temps Foyer d'accueil et Pas-perdus



Auditorium



Salle de Conseil municipal



Salle de cours instruments



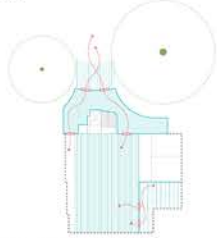
Espace café

Dans l'intervalle



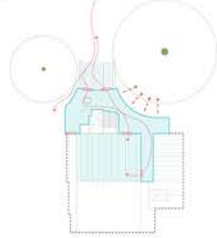
Entre-actes

Un hall d'entrée à bras ouverts en résonance avec la couronne des arbres.



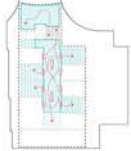
Pas perdus entre débats

Un foyer de pas perdus en dialogue intime avec le grand chêne du site.



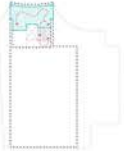
Entre temps des leçons et ailleurs aérien

Musique hall, l'entre-temps d'attente et de rencontre entre professeurs, élèves et parents avant de s'immerger dans l'apprentissage d'un instrument. Le café récréatif, une pause avec vue sur la frondaison des arbres et la maison de maître du lieu.



Pilier de connaissance

Une bibliothèque médiatique qui suscite la curiosité sur le chemin des cours de musique.



Détente entre répétitions

Un espace de respiration entre deux répétitions, petit check des affaires privées avant de reprendre la musique.



Auprès de mon arbre



Partition végétale

A l'échelle de la Grande Prairie, l'objectif est d'assurer des continuités végétales multi-strates du cordon rivulaire de la Seymaz vers le réseau de parcs de la commune. Le projet propose donc de conserver les arbres majeurs du site et d'ajouter la note manquante pour assurer un cordon boisé continu. Un bouquet de Pins noir met en scène le pavillon. Leur hauteur sous houppier assure une lisibilité du site et n'obstrue pas les ouvertures visuelles sur le grand paysage alpin.

Orchestration du sol et de l'eau

La demande d'un abri PC entraîne une quantité importante de déblais. Le projet propose de les utiliser sur le site pour combler le sous-sol de la maison existante et retravailler le modèle de terrain pour retrouver la pente naturelle de la prairie, clé de sol de ce paysage. Une partie peut aussi être utilisée pour des objectifs similaires sur le terrain de tennis vieillissant tandis que la terre végétale peut être revalorisée sur d'autres projets d'aménagements publics. La maximisation des surfaces perméables en limitant l'asphalte à des contraintes d'accès permet d'infiltrer l'eau directement dans le sol. L'asphalte existant est aussi dégradé sur une bande centrale à l'image d'un chemin de campagne. Enfin, les eaux des toitures non végétalisées pourraient être infiltrées dans le projet de bassin de rétention en contrebas de la grande prairie.

- Scénographie**
- Parti de la Besonnette
 - Maison de Maître la Besonnette
 - La grande prairie
 - Continuum de la Seymaz
 - Maison de la Culture et de la Musique

Végétation

- Chemin tondus dans la prairie
- Prairie permanente partiel
- Gravier-gazon
- Tuile végétalisée
- Arbres végétaux
- Assurer une continuité boisée

Révetements et accès

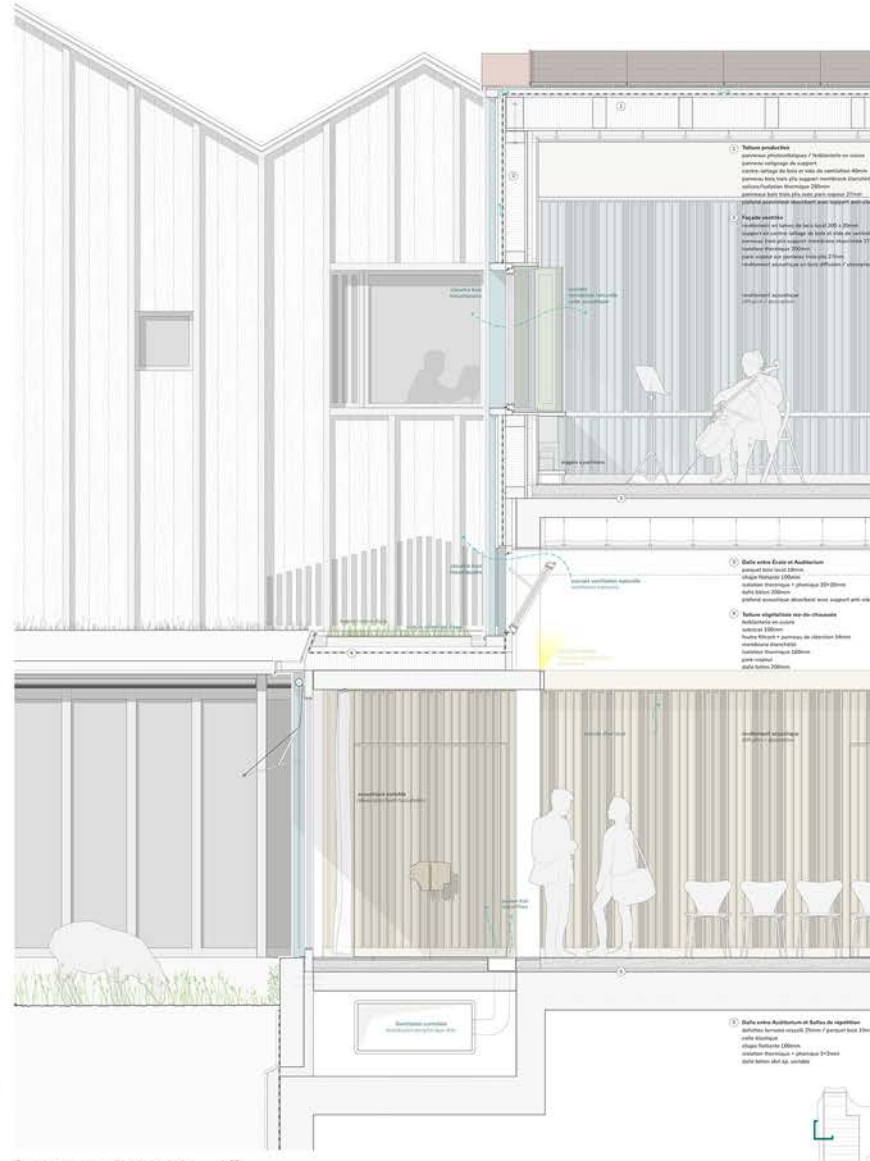
- Cordon rivulaire de la Seymaz
- Cordon boisé
- Prairie permanente
- Couloirs piétons
- Aléatoires existants/projetés
- Bassin de rétention projeté

Gestion eau / sol

- Chemin tondus dans la prairie
- Prairie permanente partiel
- Gravier-gazon
- Asphalte existant / projeté
- Plage à joints ouverts
- Dalle en béton réutilisé
- Gravier
- Placé pompier

Révetements et accès

- Surface imperméable : asphalté
- Surface semi-perméable : gravier-gazon
- Surface végétalisée perméable : Placé, gazon, bois, terre-herbe, gravier-gazon
- Tuile végétalisée



Coupe constructive et élévation projetée 1:20

Acoustique

Chambres de résonance

L'acoustique est le ferment du projet qui va sculpter le volume de chaque salle et façonner leurs mesures et leurs proportions, ainsi que l'épaisseur de leur peau. Assemblées, ces chambres de résonance forment un grand instrument propice à créer un milieu fertile pour la culture et la musique.



Mutualisation, polyvalence et économie de moyens

Le mutualisation de l'auditorium et de la salle de Conseil municipal est en phase avec le principe de polyvalence, plus économique et qui se généralise actuellement. La salle polyvalente implique ainsi une conception acoustique intérieure qui lui garantisse de pouvoir répondre à des usages variés. Une attention est portée aussi bien sur la forme de l'espace, de la composition des murs et des cloisons que sur la rugosité de leurs revêtements. En complément, le déploiement de rideaux acoustiques performants permet de configurer la salle du conseil municipal à sa mesure idéal tout en créant de l'absorption acoustique. (cf 13.2.7 annexe note acoustique)

Simultanéité et principes acoustiques

La composition des séparatifs définit l'isolation au bruit aérien entre les locaux, enjeu majeur du projet pour la simultanéité des usages, et pour la propagation du bruit solide entre les espaces. Il est possible d'imaginer l'exploitation des salles de répétition en simultané de la tenue d'une séance dans la salle du conseil, ainsi que la pratique d'instrument dans les salles de cours. Le béton est présent dans l'ouvrage avec l'abri. Ce principe constructif présente l'avantage d'apporter d'excellentes performances d'isolation au bruit aérien avec des épaisseurs limitées. Les séparatifs verticaux avec structure légère sont prévus avec double ossature pour les locaux sensibles ou avec niveau sonore important, par exemple double structure bois ou carrelats phoniques désolidarisés.

Dans les salles de cours, le but est de créer un principe de boîtes en boîtes, particulièrement efficace pour l'isolation au bruit aérien entre les locaux.

Les parlements de cloisons intérieurs ne seront jamais traversant et les salles seront prévues avec chapes flottantes sur sous-couche souple performante.

Climat

Performance énergétique

La future MCM vise une performance équivalente au standard Minergie-P avec un bâtiment passif conforme au standard cantonal THPE (Très Haute Performance Énergétique - variante MopEC). L'enveloppe thermique est fortement isolée ($U_{ext} \leq 0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$), les vitrages sont en verre triple, et une excellente étanchéité à l'air est assurée. Ces caractéristiques permettent de limiter les besoins de chauffage tout en garantissant un confort thermique en hiver et en été.

Développement durable

La conception architecturale du projet consiste en une construction hybride : un socle en béton enraciné dans le terrain, recyclé dans la mesure du possible (hors abri PC), devenant structure ponctuelle au rez-de-chaussée et surmonté et enveloppé par une construction légère en bois local de l'école de musique et des façades. Ainsi le projet recherche le juste équilibre dans l'utilisation rationnelle des matériaux pour leurs performances à la fois structurelles et acoustiques, pour une construction durable à faible impact environnemental. La mise en œuvre ponctuelle de matériaux à grande inertie thermique assure un climat intérieur stable tout en réduisant l'impact environnemental. Une attention particulière est portée à l'économie circulaire, à travers l'utilisation rationnelle de matériaux à faible énergie grise et une conception facilitant le démontage futur. Ce choix de matériaux s'inscrit pleinement dans les principes de Minergie-ECO et du SNBS.

Installations techniques réduites

La ventilation est adaptée aux spécificités des usages : les salles de cours situées au niveau 1 bénéficient d'une ventilation naturelle grâce au développement d'une fenêtre à chicane acoustique, tandis que l'auditorium, les salles de répétition, les loges, les sanitaires, ainsi que les locaux techniques sont équipés d'une ventilation mécanique double flux par zones activée seulement quand les locaux sont occupés. Les salles destinées aux commissions municipales sont également ventilées mécaniquement afin de garantir un bon renouvellement d'air tout en assurant la confidentialité des échanges. Une gestion intelligente des débits d'air, associée à une récupération de chaleur à haut rendement (> 80%), permet de réduire les consommations énergétiques. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur sol/eau, couplée à un champ de sondes géothermiques. Ce système offre une production de chaleur efficace et durable, avec la possibilité d'un rafraîchissement passif (géocooling) durant la période estivale. L'ensemble des installations techniques situées dans l'abri sont démontables, de manière à pouvoir rendre l'abri de protection opérationnel dans les délais prévus. Enfin, l'ensemble des toitures bien exposées est optimisé pour la production solaire photovoltaïque, avec une puissance installée de 65 à 70 kWp, dépassant le minimum requis de 57 kWp pour le standard THPE.

Gestion du confort estival

La conception architecturale intègre une stratégie passive de rafraîchissement, reposant sur la ventilation naturelle nocturne des niveaux 0 et 1, assurée par des ouvrants sécurisés. L'ouverture de la cage d'escalier centrale favorise un effet de cheminée, facilitant l'évacuation de l'air chaud accumulé durant la journée par les ouvrants du café. L'inertie thermique des matériaux massifs – notamment la structure béton – permet de tamiser les variations de température et de préserver un climat intérieur stable. Combinée au potentiel de géocooling offert par la géothermie, cette approche assure un haut niveau de confort thermique estival, y compris en période de canicule, sans recourir à une climatisation active.



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

Architectes

**GROUPEMENT D'ARCHITECTES
JOMINI & ZIMMERMANN ET GIAN SALIS**

VALERIE JOMINI
STANISLAS ZIMMERMANN
GIAN SALIS

Architectes paysagistes

**BALLIANA SCHUBERT PAYSAGISTE SA
SANDRO BALLIANA**

7. RESONANCES

RESONANCES



SITUATION

DIALOGUE AVEC L'EXISTANT

La nouvelle maison de la Culture et de la Musique s'insère précisément dans le site du maître à entre en dialogue avec la Maison du Maître de la Résistance, contribuant ainsi à créer un nouveau pôle culturel et social pour Chêne-Bougeries.

Ces deux édifices forment un ensemble harmonieux qui s'intègre avec élégance dans le parc en devenir.

La complémentarité de leurs fonctions offre à la collectivité une riche palette d'espaces, tant intérieurs qu'extérieurs, favorisant une diversité d'usage et de rencontres.

CHEMINEMENTS

Les cheminements piétons existants sont complétés afin d'assurer une liaison entre le parc, la nouvelle Maison de la Culture et de la Musique, la route de Chêne et la rue de Chêne-Bougeries.

Depuis le parc, deux sentiers piétons permettent de rejoindre la rue du Péage au sud-est du site et la rue du Vallon au sud-ouest.

L'accès au nouveau bâtiment se fait par une esplanade entourée d'un matériau perméable de type Stabilizer. Au niveau du grand chemin, le terrain est consacré en Tôt et peut être fermé, selon la saison.

PAYSAGE

La nouvelle maison de la Culture et de la Musique se situe en bordure du parc à l'instar de la Maison du Maître et de la villa existante.

Une ossature composée d'arbres et de surfaces plantées définit le parc vers l'extérieur. Elle est composée en grande partie des arbres existants et complétée là où cela s'avère nécessaire.

Quelques arbres et groupes d'arbres placés avec précision structurent l'espace et ouvrent des vues qui permettent de percevoir toute la profondeur du parc sans pour autant voir les autres bâtiments.

BELT WALK

Le chemin piéton est conçu comme un circuit en bordure du parc, appelé « Belt Walk ».

Dans les jardins anglais le « Belt Walk » désigne un sentier parcourant la ceinture boisée, pensif pour guider le promeneur à travers les points de vue et lieux intéressants du jardin paysager.

Il invite à la promenade et à la flânerie tout en créant des liens avec les quartiers avoisinants.

Il délimite clairement l'espace du parc en devenir, le rendant accessible aux promeneurs, tout en préservant son caractère généreux et bucolique.



CONCEPT ARCHITECTURAL

UN GRAND TOIT

Une Maison de la Culture et de la Musique ouverte à toutes et à tous, réunissant sous un même toit l'école de musique, l'auditorium et les espaces dédiés au conseil municipal.

Ce bâtiment compact favorise l'émergence de nouvelles synergies entre la vie culturelle et le développement durable.

Un bâtiment mutualisé, compact et durable au service de la collectivité.

REZ-DE-CHAUSSEE

La salle de répétition de l'école de musique se trouve au rez-de-chaussée. Celle-ci peut aussi accueillir des conférences ou autres événements liés aux activités collectives de l'école de musique ou de la commune. Un système de rideaux permet d'ajuster l'acoustique et la lumière en fonction des différents usages.



Salle de répétition
Utilisation des rideaux selon besoins



Conférence ou journée d'accueil
Les rideaux sont rangés
La salle s'ouvre sur le parc

1ER ETAGE

L'auditorium est situé au 1er étage. Mutualisable, il peut aussi être utilisé comme salle de répétition. Grâce à un système de volets acoustiques amovibles et de rideaux, l'acoustique peut être ajustée selon les besoins. Avec un vue sur le parc, l'auditorium se prête aussi à l'accueil d'événements sociaux, tel qu'un banquet annuel.



Concert ou répétition
Selon utilisation, panneaux acoustiques ou rideaux fermés



Événements sociaux
Rideaux rangés, panneaux acoustiques ouverts
La salle s'ouvre sur le parc

2EME ETAGE

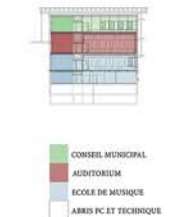
Un dernier étage se trouve la salle de Conseil municipal. Elle peut aussi être utilisée pour des répétitions ou d'autres événements communautaires. L'acoustique est assurée par un plafond en bois réglable, complété par un système de rideaux adapté à l'usage musical.



Séance du conseil municipal
Les rideaux restent ouverts
La salle s'ouvre sur la ville et sur le parc



Salle de répétition
Utilisation des rideaux selon besoins



DEVELOPPEMENT DURABLE

MUTUALISATION

Le projet propose la mutualisation de l'auditorium et de la salle de répétition prévue dans le programme. La mutualisation représente une véritable opportunité pour la vie collective de la Maison de la Culture et de la Musique. Elle favorise les synergies entre l'école de musique et la commune, tout en assurant une grande flexibilité et une capacité d'adaptation des espaces dans le temps. Cette mutualisation permet également de réduire le volume bâti ainsi que la consommation de ressources liées à la construction et à l'exploitation du bâtiment.

FLEXIBILITE

L'organisation intérieure offre une grande souplesse d'usage grâce aux mesures suivantes :

Les trois salles principales (salle de répétition, auditorium et salle du Conseil municipal) sont réparties sur trois niveaux, rez, 1er et 2ème étages, permettant leur utilisation indépendante.

Chaque salle dispose de son propre foyer. Superposés verticalement, ces foyers peuvent également former un grand espace d'accueil mutualisé, doté d'une cafétéria au rez, d'un bar au 1er étage et d'une petite cuisine au 2ème.

L'enceinte dessert directement les trois salles, garantissant ainsi l'accessibilité. Les espaces de rangement du mobilier sont placés à proximité immédiate de chaque salle pour faciliter la logistique et l'exploitation.

MATERIAUX DU SITE

La faible exposition au sud du bâtiment et sa compacité permettent de minimiser l'impact environnemental en garantissant le plus possible de surface perméable.

Le site constitue une ressource en soi. Les éléments végétaux existants, notamment les arbres, sont conservés et mis en valeur. Les matériaux extraits lors de l'excavation sont réemployés pour la construction.

L'argile est utilisée pour fabriquer les blocs de terre comprimée et les éléments de dalles mixtes bois-argile.

Le gravier, selon sa qualité, est incorporé dans les enduits de bétons.

ENERGIE SOLAIRE ET EAU

Le toit principal à deux pans est construit en panneaux photovoltaïques. Sa géométrie et son orientation garantissent un rendement optimal. La surface de 710 m² permet de produire une puissance nominale de 142 kWp.

Le toit permet aussi de récupérer les eaux de pluie pour les usages sanitaires et pour l'arrosage.

CONSTRUCTION

Le bâtiment est construit en matériaux réglementés et en matériaux recyclés, soit extraits directement du site, soit issus de chantiers de démolition de la région.

La structure porteuse du rez et des étages est en béton armé et bois.

Les murs intérieurs sont constitués de blocs de terre comprimée, fabriqués à partir de l'argile issue de l'excavation.

Les dalles situées sous et au-dessus de l'auditorium sont composées d'éléments hybrides bois-béton, garantissant une isolation acoustique efficace entre les trois salles principales. Les autres dalles sont réalisées en éléments mixtes bois-argile, mélangés à base d'argile excavée sur place.

La façade ventilée est habillée d'un bardage en bois peint. L'isolation thermique de l'ensemble est assurée par des matériaux biosourcés, tels que des fibres naturelles de type chanvre.

Le toit principal, associé à un système d'eau-neige, protège les façades et les fenêtres des intempéries et du rayonnement solaire.

À l'intérieur, les poutres, les panneaux acoustiques et le mobilier sont réalisés en bois naturel, sans de ressources régionales.

Les installations techniques et le système de ventilation sont intégrés au nouveau, afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains et les usagers du bâtiment.

ILOT DE FRAICHEUR

L'îlot de fraîcheur est assuré grâce à trois mesures principales :

Le terrain de la parcelle est préservé dans son état naturel autant que possible. L'aménagement de l'implantation est adapté au relief existant et la surface reste entièrement perméable.

L'implantation du bâtiment au sein d'une zone arborée crée un ombrage naturel, offrant une protection efficace contre la surchauffe estivale. Le chemin d'accès et l'implantation bénéficient ainsi d'un effet rafraîchissant.

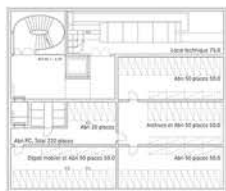
À l'intérieur, les murs et plafonds en terre comprimée contribuent à réguler naturellement la température, garantissant un confort thermique optimal et une qualité de l'air saine, même en période chaude.

ECONOMIE

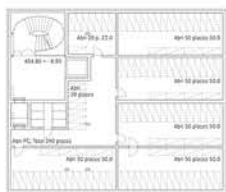
Le volume compact, la géométrie simple et l'utilisation de matériaux économes, tels que le bois et l'argile permettent de réduire à la fois les coûts de construction et d'exploitation.

Le choix de construire trois grandes salles au lieu de quatre permet de diminuer le volume bâti, ce qui contribue à respecter le cadre financier initialement prévu.

Cette réduction est en parfaite adéquation avec le principe de suffisance et pourrait faciliter l'acceptation du projet par la population.



1er sous-sol technique et abris PC 1:500



2ème sous-sol abris PC 1:500

Toiture

Panneaux photovoltaïques	2 cm
Litage bois	8 x 8 cm
Chevron	15 x 40 cm
Étanchéité	1 cm
Coiffage en bois	3 cm
Isolation thermique en chanvre	30 cm
Barrière vapeur	
Piedfort en bois argile	25 cm

Façade

Bardage en bois de sapin peint	3 cm
Vide d'aération	4 cm
Panneaux fibre de bois	5 cm
Isolation thermique en chanvre	15 cm
Ossature en bois	20 cm
Blocs de terre comprimés	20 cm

Auditorium et Salles de répétition:

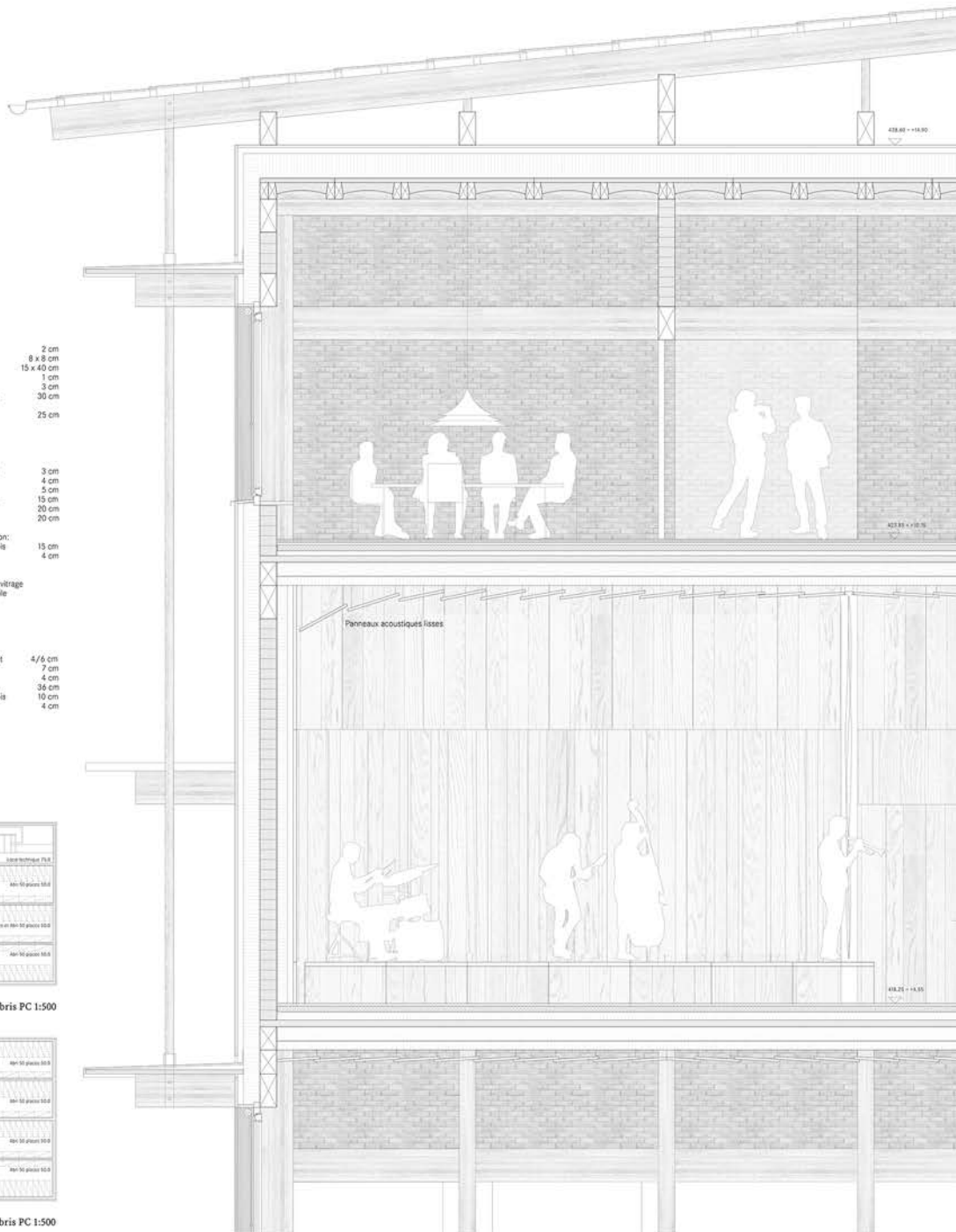
Isolation acoustique fibre de bois	15 cm
Panneaux acoustiques en bois	4 cm

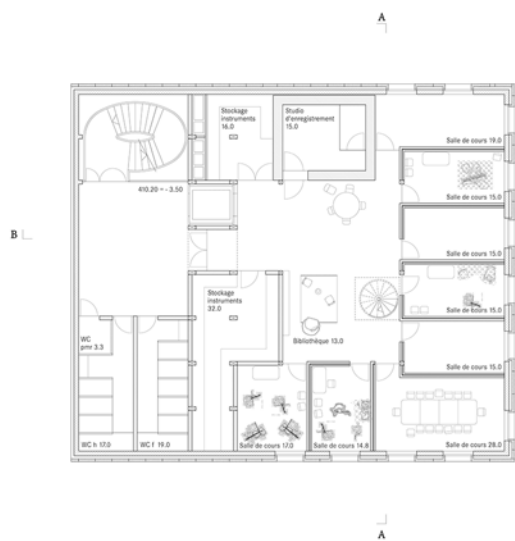
Fenêtres

Fenêtres bois-aluminium, triple vitrage	
Protection solaire verticale	

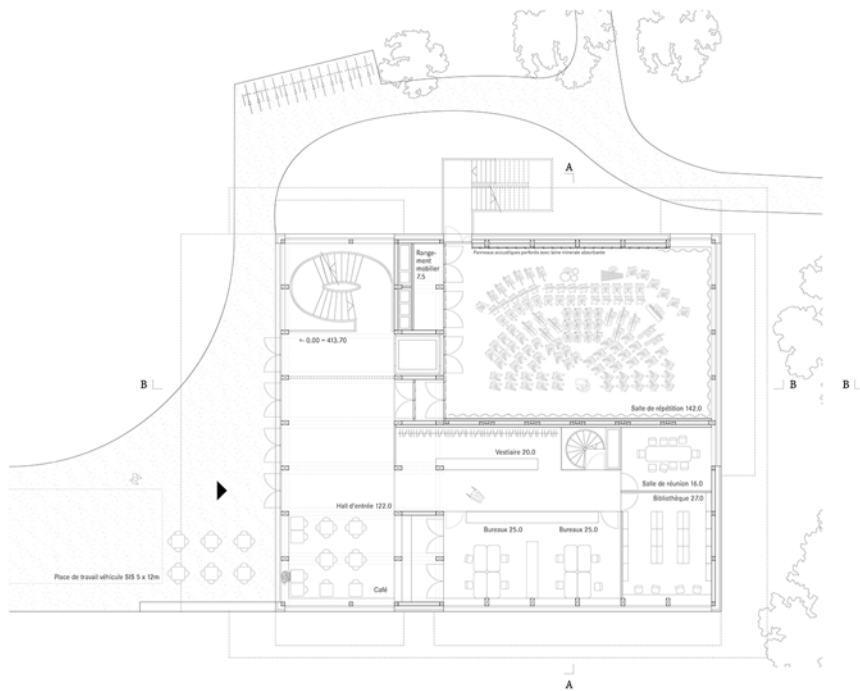
Planchers étages

Double ou triple parquet flottant	4/6 cm
Chape ciment	7 cm
Isolation phonique PSI	4 cm
Dalle en bois béton	36 cm
Isolation acoustique fibre de bois	10 cm
Panneaux acoustiques en bois	4 cm

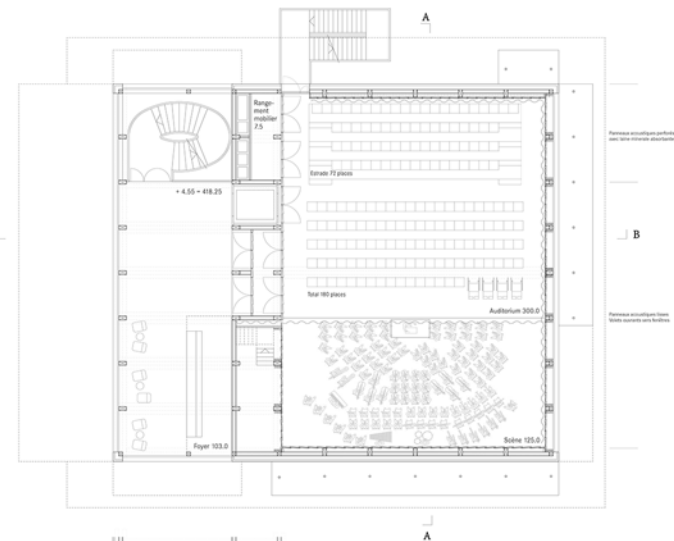




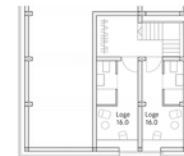
Rez inférieur



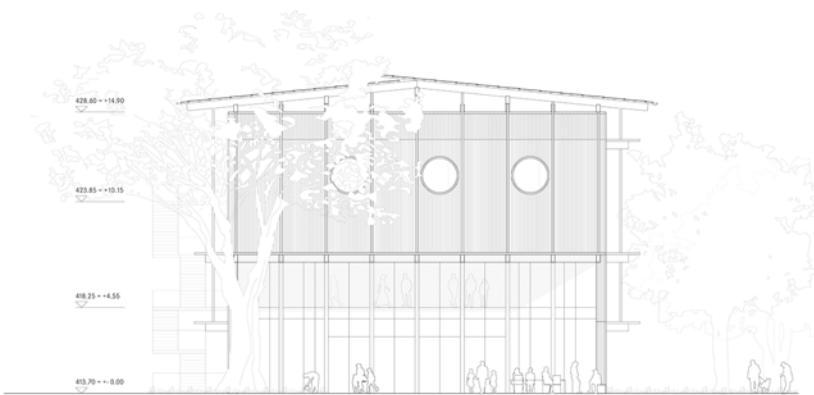
Rez-de-chaussée



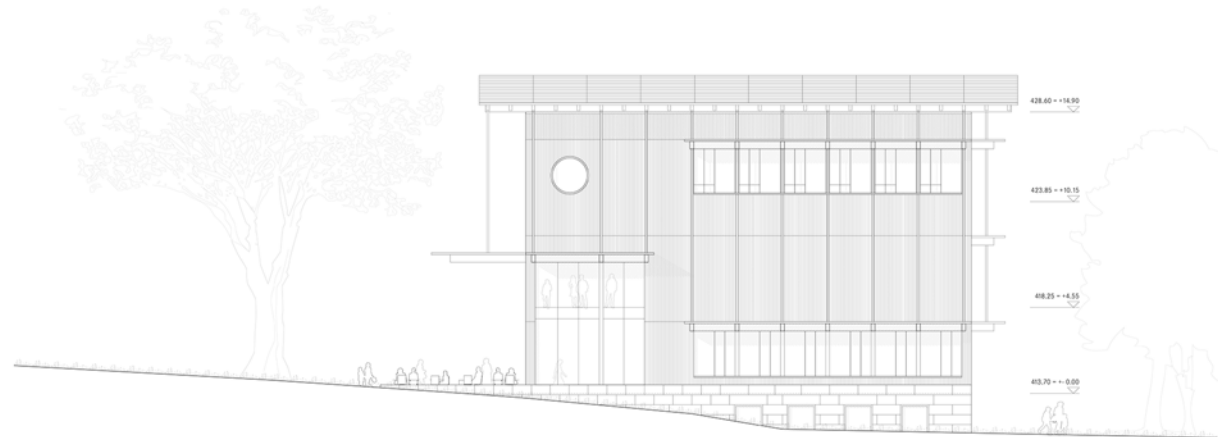
1er étage



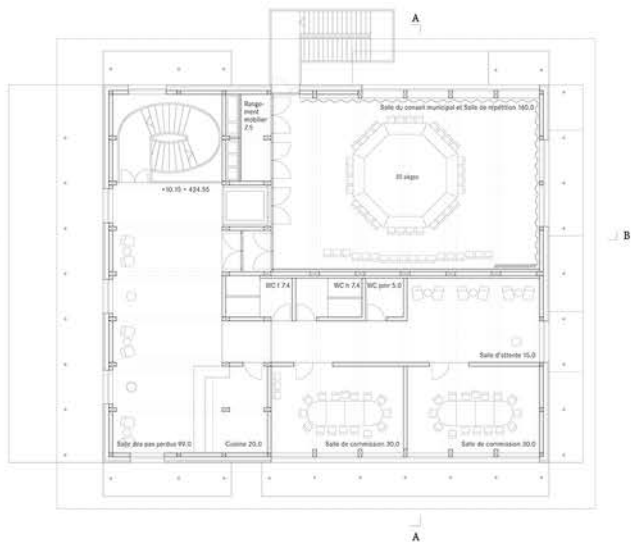
étage intermédiaire



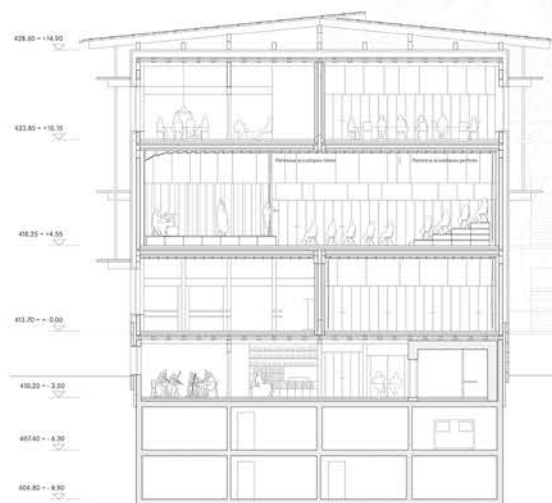
Façade Nord-Ouest



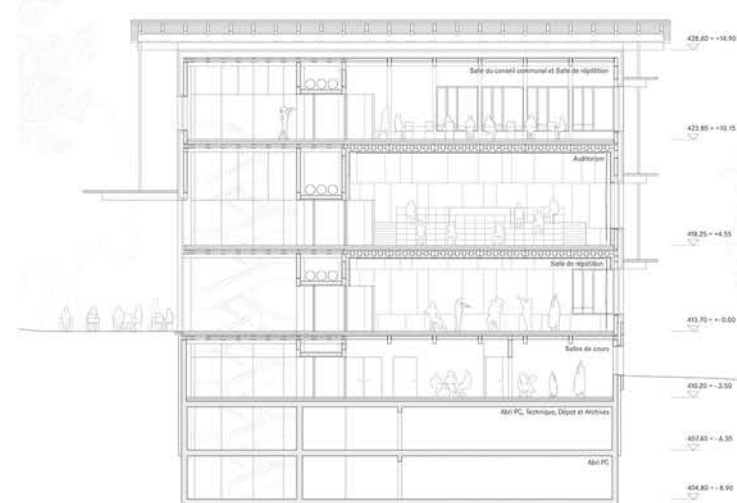
Façade Sud-Ouest



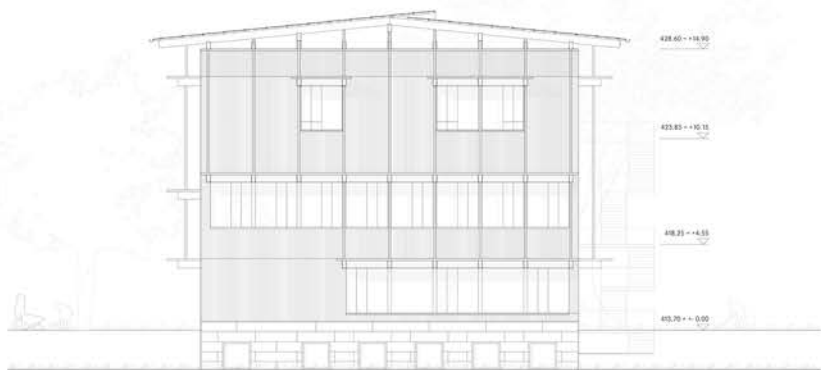
2ème étage



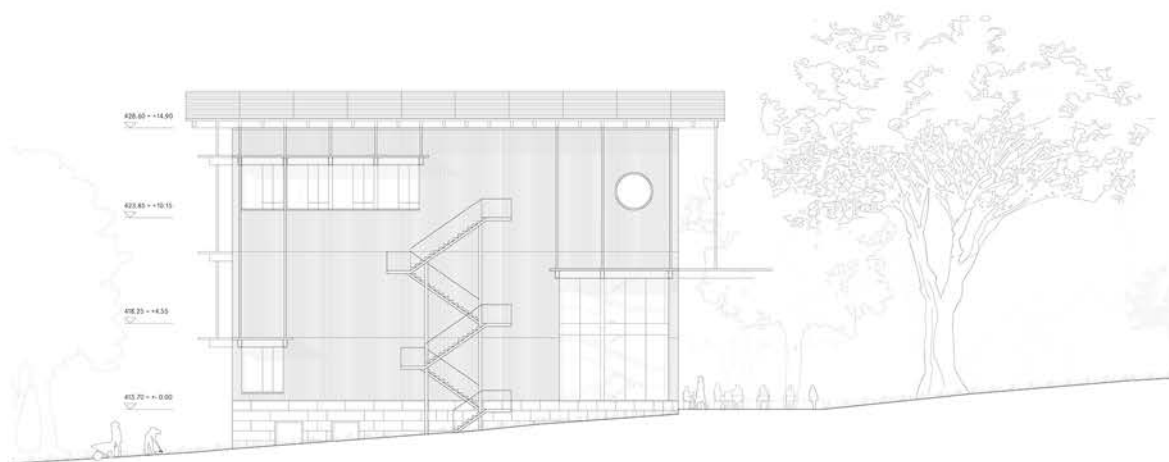
Coupe A - A



Coupe B - B



Façade Sud-Est



Façade Nord-Est



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

Architectes

**RUDY RICCIOTTI
AZÉGOR ULVOAS
FABRICE JUKER
MATTHIEU BUTTY
CÉSAR JUKER**

Architectes paysagistes

**SYLVAIN LACROIX
BÉATRICE BERGER**

9. NEUME

▲ accès piétonnier - - - - - accès automobile - - - - - accès vélo
■ aire de circulation ■ stationnement vélos ■ trottoir de haléophile ■ courtoisie visuelle - - - - - vue piétonnière



Schéma de flux

Plan de masse niveau rez-de-chaussée - échelle 1:500

NEUME

Silencieux ! non pas dans l'effacement, encore moins l'invisibilité. Silencieux pour mieux laisser la musique s'exprimer, silencieux pour mieux entendre le paysage.

La maison existante est conservée. Ce choix possède plusieurs atouts. Il permet de réduire l'impact sonore des travaux à proximité de la résidence pour personnes âgées, d'éviter des coûts liés à une démolition, et de préserver les racines du grand pin noir, condamné à mourir en cas de démolition car les racines passent sous cet ancien-édifice. La conservation de ce bâtiment relève, même s'il n'est pas de grand intérêt historique, relève de la crédibilité d'une écologie urbaine. Le propriétaire décidera de son usage.

Le projet descend dans le sol afin de réduire l'impact visuel et l'imperméabilisation du site. Un choix guidé par la volonté de densifier sans étaler, de construire avec mesure. Ainsi, le conservatoire possède : un étage, dédié au conseil municipal et événements communautaires ; un rdc comprenant l'accueil, des espaces de convivialité, et l'accès à l'auditorium ; un entresol dédié aux cours, en enfin un sous-sol accueillant l'abri, mutualisé avec des espaces de stockages, espaces techniques ainsi qu'aux salles de répétitions.

Le visiteur, invité à cheminer depuis les hauteurs du site, suivant un chemin ombragé, passe sous la canopée d'arbres, jusqu'au seuil du bâtiment. Là, un hall largement vitré s'ouvre sur le parc, offrant un cadrage délicat sur le paysage et prolongeant l'accueil par une terrasse de plain-pied, telle une invitation à flirter avec la nature.

Des gradins paysagés accompagnent la transition entre architecture et végétal, dessinant une pente douce, une continuité vivante entre le bâti et son environnement naturel.

Les attendus liés au fonctionnement de la salle de conseil municipal et de l'auditorium diffèrent : utilisation, surfaces etc. Ainsi, ces deux espaces sont pensés de manière indépendante. L'auditorium, se distingue par un volume généreux, conçu pour offrir aux usagers une expérience sensorielle complète - à la fois visuelle et acoustique. Celui-ci possède la possibilité de s'ouvrir au parc. Ce lien entre l'intimité du concert et la liberté du plein air un deux mondes : celui de l'auditorium classique, clos et maîtrisé, et celui des spectacles en extérieur, ouverts et partagés avec la nature.

La salle du conseil au premier étage, avec vue en surplomb du parc est en lien direct avec les salles de commissions.

La salle du conseil est ainsi disponible toute l'année pour accueillir des événements communautaires et expositions, tout en maintenant l'activité et tenue de concerts et spectacles dans l'auditorium. Le projet est ainsi pensé comme un lieu polyvalent, conjuguant qualité acoustique, flexibilité d'usage et ambition culturelle.

Le socle, enterré, en béton armé, assure pérennité et solidité de l'abri. Au-dessus, une structure bois allège les charges, réduit les besoins structurels, limitant ainsi l'impact environnemental.

Les façades sont habillées de tuiles de chêne, issues de forêts suisses et d'un savoir-faire ancien. Cette peau, vieillit avec grâce, se patine de gris. Robuste face aux intempéries, chaque tuile peut être remplacée sans difficulté, assurant une maintenance durable. L'orientation sud prolonge encore leur durée de vie (pouvant atteindre 100ans). Au-delà, ce matériau résilient porte un message politique fort, sur la défense de l'artisanat suisse et de ses emplois de proximité.

Le recours aux circuits courts, et à des matériaux locaux permet de donner un sens économique et social, à un projet culturel. Ici, le bois n'est pas qu'un matériau - il est matière vivante et mémoire de nos métiers.



Perspective : Terrasses paysagées



Plan niveau 1
échelle 1:100 - niveau de détail 1:200.

Plan niveau rez-de-chaussée
échelle 1:100 - niveau de détail 1:200.



Perspective - Salle du conseil municipal - étage 1



Perspective - Salle des pas perdus - rez-de-chaussée



Perspective - Vue extérieure sud



Perspective - Îlot de fraîcheur



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours Maison de la Culture et de la Musique_MCM

11. OCARINA

Architectes

PONT12 ARCHITECTES SA

ANTOINE HAHNE

AURÉLIE HARLIN

LAURIANE LAGRANGE

YOANN SEBASTIEN

MATHIEU BRAJOU

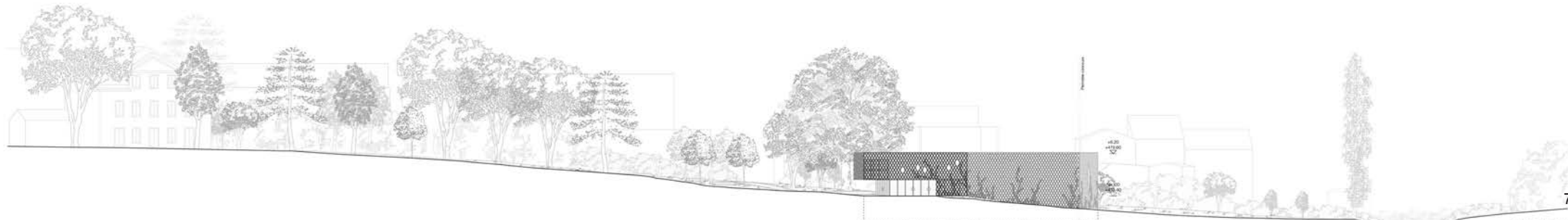
Architectes paysagistes

INTERVAL PAYSAGE SAR

AGATHE CAVIALE



Plan de situation
1:500



Coupe paysagère
1:200

Implantation

La maison de la musique s'implante au pied du chêne. Toponyme omniprésent alentours, l'arbre vénérable et ses rejetons en symbole.

La forme du bâtiment, facilement identifiable des contours du site limite imposée par le cône de vision, limite parcellaire et distance aux couronnes d'arbres), en les égaillant sa force :

- Un bâtiment unique qui concerte l'entier du programme sous un même toit.
- Un polygone aux contours pleins qui accueille son voisinage immédiat : le chêne, la prairie et la ville.
- Une implantation dans la partie basse du site qui se son accorde sous le niveau du jardin de la maison de la Besnonnette lui garantissant une vue inégalée.
- Un pavillon à la fois intégré à son contexte et qui signale sa présence par son contour angulaire.
- Des orientations multiples au service des programmes majeurs : la vue sur le chêne pour le foyer et une partie de l'administration, une terrasse face à la prairie pour la cantine, une vue cadrée vers la Seymaz et son cordon boisé depuis la grande salle.



Schéma conceptuel

Le Nouveau Parc de la Maison de la Musique
Un Parc de Nature au Cœur d'un Réseau de Parcs

Le nouveau parc de la Maison de la Musique s'inscrit harmonieusement dans un réseau de parcs déjà existant, chacun se distinguant par son paysage unique et ses usages spécifiques. Ce projet met en avant la diversité des espaces verts tout en favorisant la connexion entre eux grâce à un réseau de parcours piéton.



Schéma analyse territoriale

Une intégration Respectueuse de l'Environnement

Situé en prolongement de la grange historique de "La Besnonnette", la Maison de la Musique a été soigneusement implantée pour préserver l'espace ouvert de la prairie. Cette démarche garantit une vue imprenable sur le Salève et les cascades de la Seymaz depuis la maison de maître, offrant ainsi un cadre naturel exceptionnel pour les visiteurs. Ainsi le nouveau bâtiment de la musique se retrouve dans un écrin de verdure. La topographie est au maximum préservée. Elle est restituée en lieu place de la maison existante démolie. Des murs en pierres sèches s'intègrent dans la pente au cœur du projet offrant des assises sur le grand paysage. Ils jouent aussi avec de gracieux bords d'une végétation. Leur matérialité permet aussi d'accueillir de la petite faune.

Accès et Connectivité

Le parc est facilement accessible grâce à plusieurs parcours piétonniers qui le relient au nord, à l'est et au sud. Ces chemins permettent de desservir les différentes entrées publiques mais aussi de compléter le réseau de promenade existant. Grâce à des pentes faibles (maximum 6%) un revêtement perméable est proposé type gravier stabilisé.

Des Monuments Végétaux Signifiants

Le parc se distingue par la présence de monuments végétaux remarquables, tels que le pin noir et le chêne, qui lui confèrent une identité forte. Ces arbres remarquables ne sont pas seulement des éléments décoratifs, mais ils jouent également un rôle crucial dans la biodiversité locale, offrant refuge et habitat à de nombreuses espèces. Trois autres arbres sont classés à l'entree marquant l'entree du parc. Le cordon boisé existant est épais grâce à l'implantation d'une haie haque qui renforce l'écologie du lieu. Au cœur de la prairie des arbres foliers haute tige sont plantés respectant la typologie végétale du lieu. Leur densité et leur port préserve les vues.

Le nouveau parc de la Maison de la Musique représente une belle addition au réseau de parcs environnants, alliant nature, culture et accessibilité. Il invite les habitants et les visiteurs à se reconnecter avec la nature tout en profitant d'un espace de détente et de loisirs face au grand paysage du Salève préservé.



Schéma arborisation

- Arbre existant
- Arbre existant > 10m
- Arbre jeune
- Arbre adulte
- Haie
- Prunier
- Prunier en bordure de route
- Sapin
- Pin
- Chêne
- Cordon de la Seymaz
- Fange artistique



Schéma sols et matérialités

- Talus végétalisés intérieurs
- Pavés
- Gravier stabilisé
- Dalles béton recouvertes de gravier (sous bâtiment)
- Muret en pierre sèche

Accès

L'accès principal est orienté vers la maison de maître. A l'opposé, un accès logistique est directement lié au chemin Deduc. La topographie naturelle du site permet de proposer un bus de chargement au niveau du roc. C'est également l'accès prévu pour les véhicules de secours. Une place pour les véhicules d'extinction suffit du fait que le bâtiment est considéré sans étage (étage moins de 50% de la surface du roc).

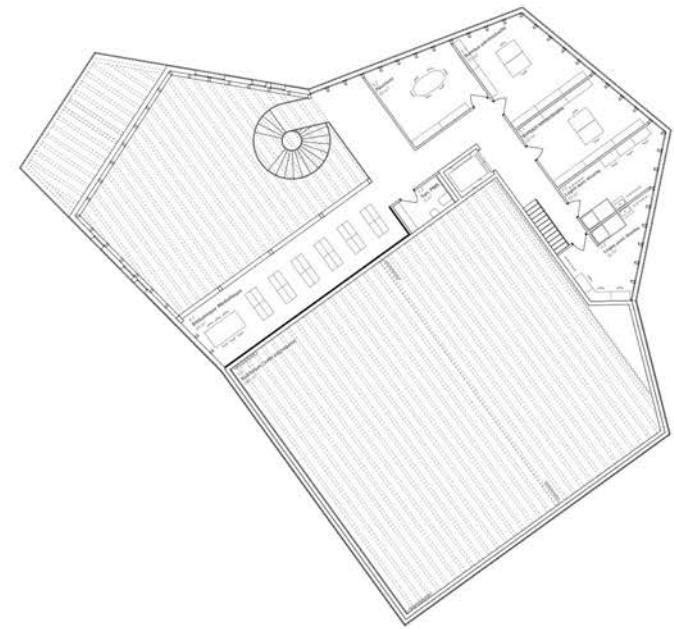


Schéma des accès

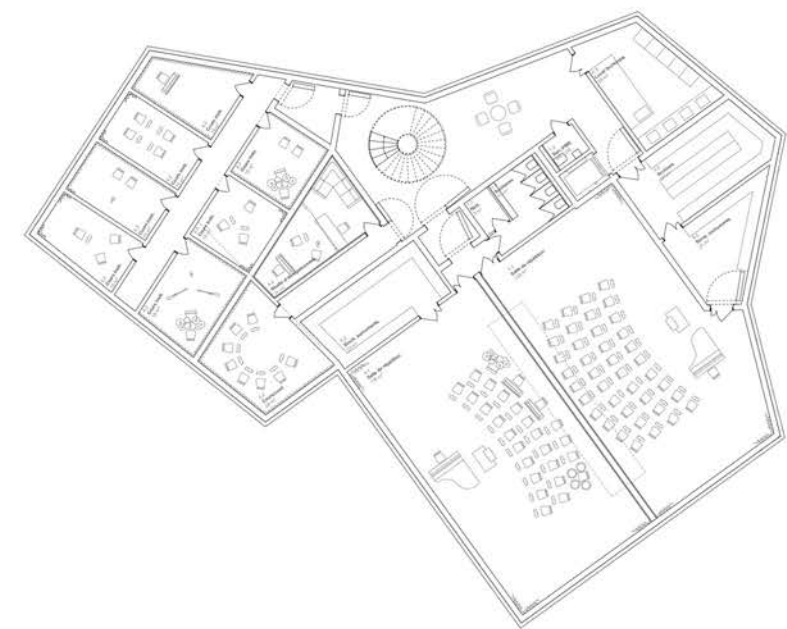
- Accès public
- Logistique
- Perméabilité
- Arbre ville
- Surface de monuments
- Arrière végétal



Plan rez-de-chaussée
1:100

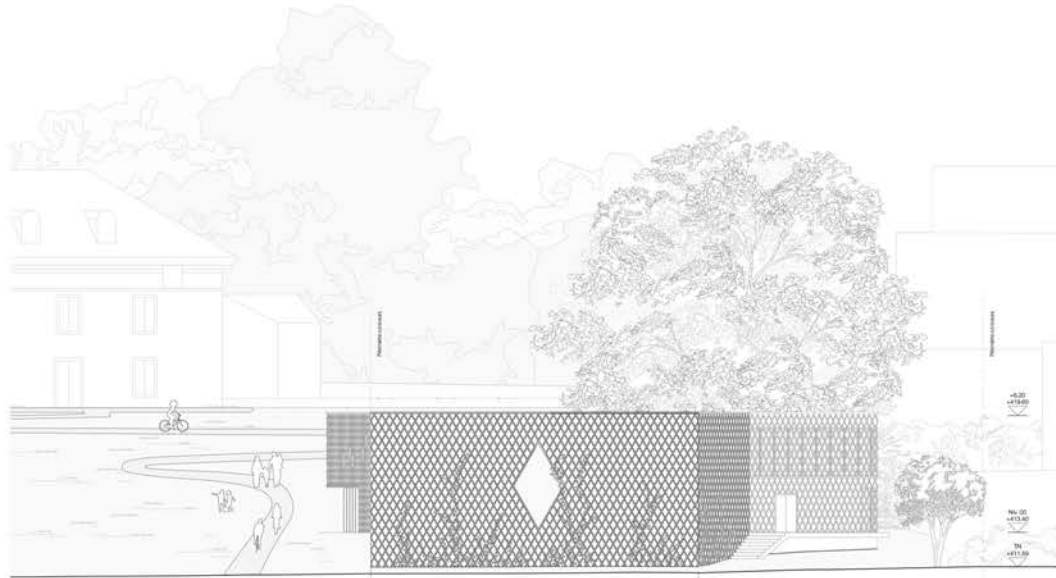


Plan 1^{er} étage
1:100

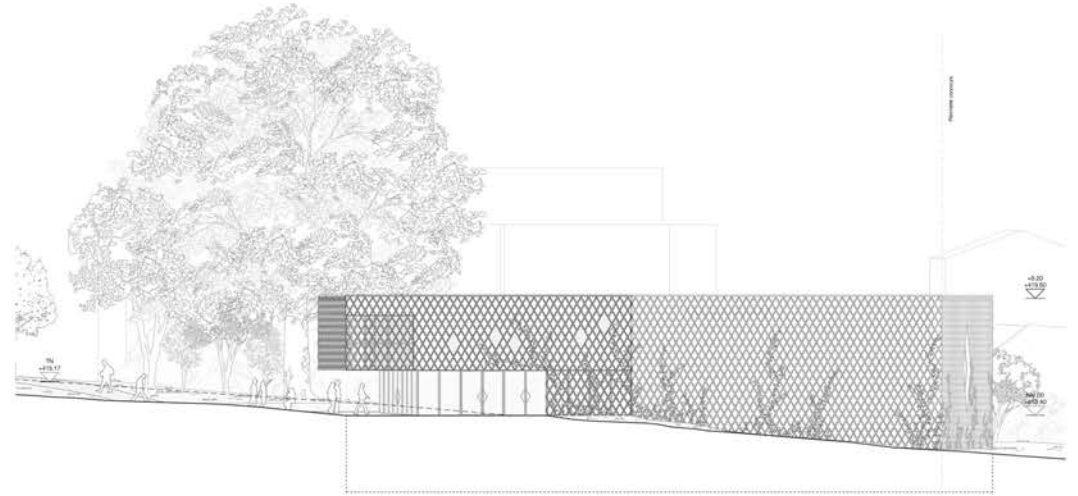


Plan 1^{er} sous-sol
1:100





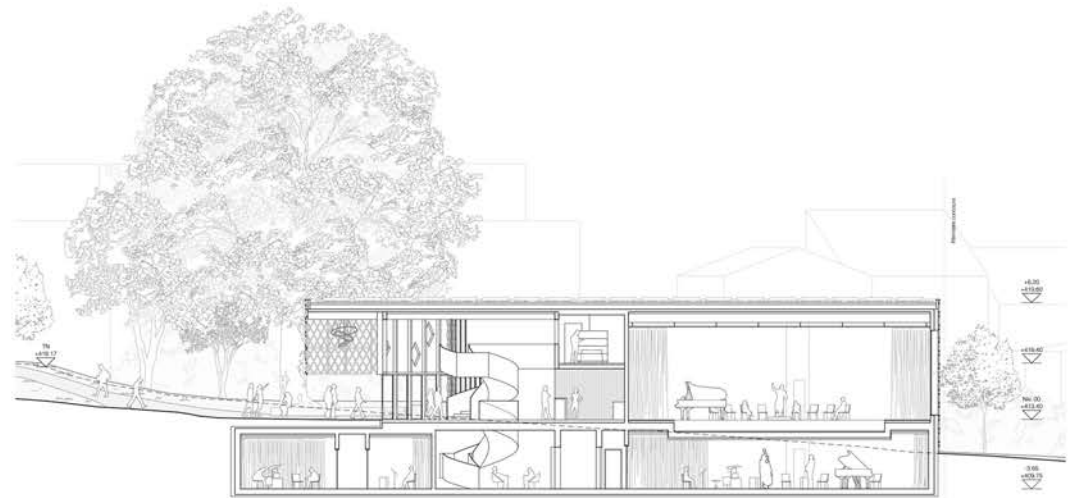
Élévation Sud-est
1:100



Élévation Sud-ouest
1:100



Coupe transversale
1:100



Coupe longitudinale
1:100





Schéma configurations salle polyvalente

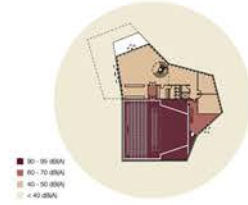


Schéma affaiblissement acoustique

Acoustique

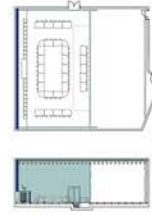
L'isolation aux sons aériens de l'auditorium et des locaux de répétition est assurée par leur enveloppe en béton (y compris la dalle dalle béton-béton couvrant et protégeant la salle) et par des seuils contre leurs accès.

Une attention particulière est portée à l'auditorium dont l'acoustique est modulable selon l'activité, en sélectionnant notamment à :

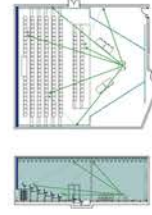
- un concert dans un volume générique de 1500 m³ dont le temps de réverbération élevé donne de l'impact à l'inspiration musicale.
- une salle de conseil plus restreinte (env. 800 m³) grâce à des rideaux pour offrir un temps de réverbération adapté à la parole.

Dans l'auditorium et chaque local musical, le plafond et deux parois adjacentes reçoivent un revêtement absorbant. Des rideaux latéraux peuvent de plus assurer l'absorption selon les besoins. Déployé ou replié, le gradin assure un amortissement phonique en fond de salle.

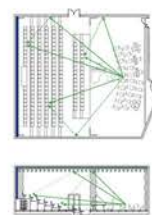
Configuration salle du Conseil Municipal



Configuration scénique (scène, rock) et conférences, débats, tables



Configuration non scénique (basses, hauteurs diverses)



- Absorbant acoustique mobile mur (basse)
- Absorbant acoustique fixe mur et gradin
- Absorbant acoustique fixe plafond
- Son réfléchi avec une dalle absorption
- Son réfléchi avec une dalle absorption

Schéma configurations acoustiques salle polyvalente

Structure

Les choix structurels sont guidés par le maintien du bon matériau au bon endroit :

- Réserve à l'abri de protection civile et aux murs de la salle, une robuste structure en béton armé reçoit des colonnes et des dalles intermédiaires en bois.
- En toiture, les solives en lamell-collé hauteur variable en fonction des portées sont connectées à une dalle de compression continue en béton qui le et rigole l'ensemble de la couverture.
- Les dalles de fûtage, de petites portées, sont en bois massif recouvertes d'une chape bitumineuse.

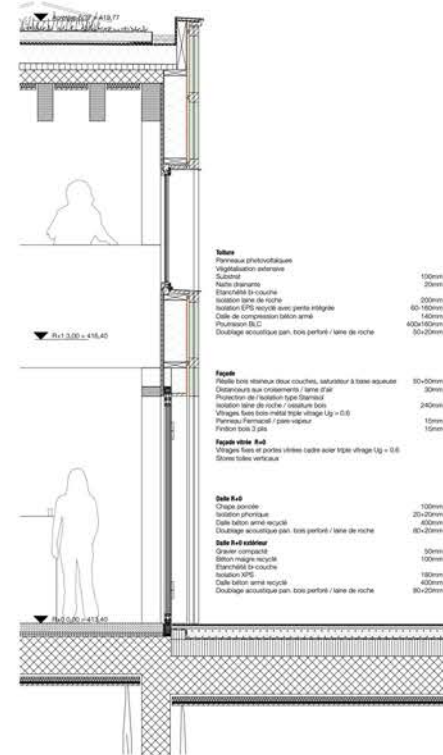
Ces choix programmatiques allient économie et durabilité. Le béton est reçu, il apporte de la masse, de la protection acoustique et de la stabilité sur une épaisseur optimisée. Le bois, pauvre en énergie grise, tend ou en collaboration avec le béton, permet d'économiser la matière tout en montrant un aspect chaleureux et domestique.

Durabilité et équipement technique

Une excellente isolation de l'enveloppe, y compris des triples vitrages acoustiques, réduit radicalement les consommations de chauffage dont la production peut elle être assurée par pompe à chaleur, également utile au rafraîchissement estival. Matériau renouvelable et chaleureux, le bois représente une économie d'énergie grise.

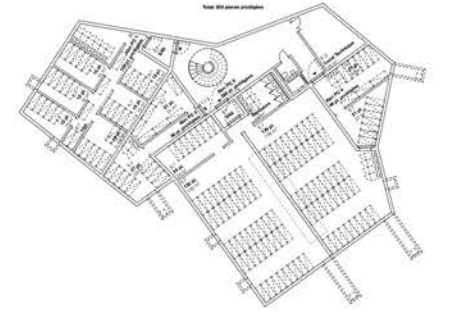
L'auditorium dispose de sa propre ventilation, avec pulsoir derrière le gradin et extraction entre les solives du plafond, individualisée dans les deux salles de répétition et groupées dans les petites salles de cours. Les installations de ventilation dans les abris peuvent être rapidement commutées pour les remplacer par les ventilateurs normaux de protection civile.

Une attention particulière est portée aux équipements électriques pour réduire leur consommation (sources lumineuses, ventilateurs, etc.). De plus, la toiture végétalisée accueille une production photovoltaïque compatible avec une gestion respectueuse de la biodiversité.

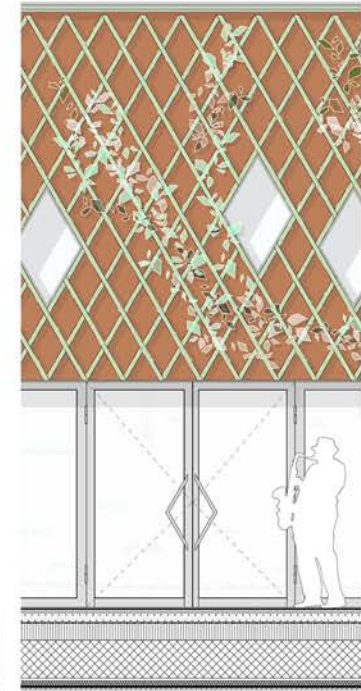


- Tuile**
- Panneau d'hydrocristallin
 - Végétalisation adhésive
 - Substrat
 - Dalle drainage
 - Étanchéité bitumeuse
 - Isolation laine de roche
 - Isolation EPS injectée avec pente intégrée
 - Dalle de compression béton armé
 - Plancher B.C.C.
 - Doubleage acoustique par bois perlé / laine de roche
- Façade vitre**
- Façade bois vitreux (deux couches, saturateur à base aqueuse)
 - Chapeaux aux extrémités / lame d'air
 - Protection de l'isolant type Dämmul
 - Isolation EPS injectée avec pente intégrée
 - Vitrage, verre bois-métal triple vitrage Ug = 0,6
 - Panneau Fenestrol® plein-vitrage
 - Façade bois 3 plaques
- Façade vitre**
- Vitrage fixe et portes vitrées cadre acier triple vitrage Ug = 0,6
 - Stores tôles verticales
- Dalle R+0**
- Chape jointive
 - Isolation phonique
 - Dalle béton armé recyclé
 - Doubleage acoustique par bois perlé / laine de roche
- Dalle R+0 isolateur**
- Gravier compacté
 - Bitume mastic recyclé
 - Fenestrol® bitumeuse
 - Isolation EPS
 - Dalle béton armé recyclé
 - Doubleage acoustique par bois perlé / laine de roche

Façade 1:20



Plan 1er sous-sol - Configuration Abris protection civil 1:200



Coupe 1:20

